

764^{ème} Séance
Séance Publique
du lundi 15 décembre 2014

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 16 OCTOBRE 2015 (N° 8.247)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DE PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 9812).
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015 (p. 9813).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2014

Séance Publique

du lundi 15 décembre 2014

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Camille BORGIA, Administrateur ; Mme Martine MORINI, Attaché Principal.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers téléspectateurs, la séance est ouverte.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique, c'est une nouveauté, sera intégralement diffusé sur le canal de Monaco Info, l'ensemble des séances budgétaires *in extenso* ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DE PROJETS DE LOI DEPOSES
PAR LE GOUVERNEMENT
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce de deux projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière Séance Publique du 10 décembre 2014.

Il nous est parvenu :

1. Projet de loi, n° 931, déclarant jour férié légal le 7 janvier 2015.

Ce texte nous est parvenu vendredi 12 décembre, après la naissance des Enfants Princiers. Je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui, compte tenu des délais, a d'ores et déjà examiné ce texte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

Nous aurons le grand plaisir d'avoir une Séance Publique en direct vendredi prochain, 19 décembre, à 12 heures, de façon à voter le texte précis qui déclare jour férié le 7 janvier prochain pour célébrer la présentation des Enfants Princiers sur la Place du Palais en présence, bien entendu, du Prince et de la Princesse, à l'ensemble des Monégasques.

2. Projet de loi, n° 932, relative à l'accessibilité du cadre bâti.

C'est-à-dire la deuxième partie de la loi sur le handicap, la partie immobilière.

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National ce matin-même. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit également renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui a déjà étudié la première partie de ce sujet important qui a été votée, comme vous le savez, le 26 novembre dernier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

II.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2015

M. le Président.- Mercredi dernier, au terme de notre séance, nous avons achevé l'examen du chapitre premier « Produits & Revenus du domaine de l'Etat », de la partie des « Recettes » de ce projet de Budget Primitif 2015. Nous reprenons donc nos travaux au chapitre 2 « Produits & Recettes des services administratifs », page 3 du fascicule budgétaire.

Nous avons ce soir et encore demain soir et je vous rappelle qu'il nous reste la fin des Recettes, la Section 7, ensuite les Dépenses Ordinaires et nous terminerons par les interventions publiques.

Je me permets une recommandation : celle d'être le plus concis possible afin que nous puissions avancer au maximum l'examen de ce projet de Budget Primitif et que nous ne terminions pas trop tard dans la nuit, de respecter votre temps de parole qui est de 3 minutes chacun, dans le cadre du Règlement Intérieur et éviter les redites puisque je vous rappelle aussi que nous sommes en direct sur le canal de Monaco Info et qu'il vous faut être rapide, efficace et concis. Merci beaucoup.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres du Budget Primitif consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force Publique : Prestations	500
012.102 - Sûreté Publique : Prestations	1.850.700
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique.....	37.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	2.627.000
012.105 - Domaines : Produits divers.....	117.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	42.900
012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie.....	51.000
012.110 - Autres recettes.....	562.000
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations.....	160.000
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	490.500
012.113 - Service de la Circulation.....	4.650.000
012.115 - Droits de Greffe.....	240.000
012.116 - Aviation Civile - Hélicopt Monaco	294.500
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions.....	2.583.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes.....	1.218.000
012.120 - Activités des détenus	300
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers.....	4.409.000
012.124 - Expositions & Foires	180.000
012.126 - Théâtre des Variétés.....	7.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect.	170.000
012.129 - Chapelle Visitation	5.300
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	120.000
012.132 - Assurances Foires Prospection.....	12.600
012.133 - Tourisme - Recettes diverses	70.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	141.000
012.136 - Colonies - Participations parents	23.000
012.137 - Foyer de l'Enfance.....	29.000
012.138 - Hélicopt - Carburant	1.343.000
012.139 - Recettes des Noms de Domaines	10.000
012.300 - Direction Informatique.....	105.000
012.450 - Musée Timbre-Monnaies.....	248.500
012.500 - Stade Louis II	5.464.200
012.602 - Droits divers	480.000
012.606 - Garages à bateaux.....	109.000
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	<u>27.851.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet de la ligne 012.103 concernant le Musée d'Anthropologie.

Pourrait-on demander au Conservateur de ce Musée quel est donc l'évènement qu'ont connu nos ancêtres dans leur grotte auquel fait allusion M. MARZOCCO et qui constituerait la deuxième meilleure affaire du peuple monégasque, après la Tour Odéon, bien sûr.

M. le Président.- Je vous remercie de votre question. C'est une belle mission pour ce Monsieur.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention qui est liée à la sécurité donc elle est un peu compliquée dans le cadre d'un Budget Primitif, mais enfin il faut la faire, j'en ai parlé à Monsieur le Ministre d'Etat tout à l'heure, il s'agit du sous-sol du Centre Commercial de Fontvieille, le -3, une zone de fret de chargement et de déchargement de marchandises qui est complètement encombrée par un certain nombre d'entités qui utilisent cette zone de dépôt. Alors, il y a bien entendu la grande distribution, un fleuriste, un carreleur, un dépôt de magasin hifi, une société de transport, un concessionnaire automobile, enfin bref, il y a un ovale dans lequel normalement les camions qui descendent au -3 peuvent circuler et il se trouve que la zone de déchargement et de chargement est encombrée par le fait que les entités qui sont présentes à ce niveau -3 se sont accaparé ces zones et l'utilisent comme zone de stockage. Un jour il va y avoir des dégâts relativement graves si on n'y prend pas garde. En effet, les camions, les semi-remorques n'arrivent plus à tourner à partir du moment où la voie publique est encombrée et les autres camions qui déchargent, déchargent vraiment sur la voie publique donc cela crée des embouteillages en permanence. Le concessionnaire automobile fait ce qu'il peut mais lorsqu'on a 40 véhicules qui sont en permanence stationnés dans le garage, il faut les sortir pour libérer des places pour les clients, en rentrer d'autres, etc... c'est extrêmement compliqué.

Il se trouve que la voie qui permet la circulation est une voie publique. Donc, j'en appelle aussi à Monsieur MASSERON afin qu'il fasse le nécessaire pour que les occupations non conformes soient verbalisées. C'est important, c'est surtout pour la sécurité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI vous faites bien d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce sujet qui le préoccupe depuis plus d'un an. De mémoire vous avez dû voter l'an dernier une somme de 2 M€ pour les travaux qui ont été effectués dans la zone « J », la situation était d'une dangerosité nette. M. WOLZOC avec attiré mon attention il y a environ 18 mois sur ce sujet, donc nous avons entrepris des travaux importants. Le retour que m'a fait M. WOLZOC il y a environ 15 jours était que des progrès sensibles avaient été accomplis, que désormais la police intervenait dans cette voie publique en sous-sol, ce qui n'était pas le cas avant. J'avais prévu avec M. CASTELLINI et Mme GRAMAGLIA de m'y rendre en janvier pour me rendre compte de visu.

Alors, il est possible qu'il y ait encore des poubelles non débarrassées et des encombrements de la voie publique mais normalement les choses se sont améliorées nettement, surtout en matière d'aération et d'extraction des fumées de voitures. Mais enfin on reste très attentif parce que la dangerosité était grande.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, heureusement que vous n'y êtes pas allé ce matin. D'abord ce qu'il faut dire c'est qu'il y a quelques jours une note de service a été communiquée à tous les occupants les prévenant que tout stationnement était devenu interdit et qu'il serait sanctionné. Ce matin la Sûreté Publique est venue mais cependant – c'est pour cela que j'y étais – il y avait une bonne vingtaine de véhicules bloqués, un semi-remorque qui ne passait pas, donc M. CLERISSI a raison et on ne pouvait plus sortir parce qu'il y avait 20 véhicules qui rentraient, c'était une pagaille totale. Nous rencontrons une fois de plus un paradoxe pour l'attractivité. Le garage concessionnaire Mercedes a besoin de travailler, il y a des rendez-vous, les véhicules sont amenés, il faut bien les mettre quelque part, on ne peut pas leur demander de stationner des véhicules, imaginez les clients s'ils ne peuvent plus déposer leur véhicule ce serait la perte d'une bonne clientèle. Je me demande comment, dans l'immédiat, cela va être réglé. Peut-être une solution sera apportée dans quelques années avec le projet Pasteur. Mais M. CLERISSI a raison, il y a un réel problème de

sécurité. Par ailleurs, nous nous devons de préserver aussi l'attractivité et les commerces qui travaillent. Il y avait également la S.M.A., à 10 heures, qui était en train de ramasser les encombrants, c'était une pagaille indescriptible. Je vous avoue qu'à votre place je ne saurais pas quelle est la solution. Mais il faut prendre en compte ces remarques et marquer votre volonté d'avancer sur ce sujet.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Merci de ce témoignage en direct, cela confirme ce que je disais sur l'intervention de la police. Je pense que si la Sûreté Publique intervient régulièrement, les stationnements gênants vont disparaître. Les travaux ont consisté à refaire complètement l'extraction des fumées et avec le concessionnaire de cette marque automobile nous avons une solution de désengorgement qui n'est pas encore complètement finalisée mais qui devrait permettre, tout en gardant la T.V.A. sur Monaco, d'assurer une certaine souplesse dans la gestion des voitures qui sont amenées à l'atelier.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une remarque sur l'article 012.500 sur le Stade Louis II.

Construit il y a 30 ans, le Stade Louis II était très novateur à l'époque. Il n'est plus adapté aujourd'hui par rapport aux standards internationaux et va devenir très vite obsolète par rapport aux stades français construits ou rénovés en vue de l'Euro 2016.

Alors, ne serait-il pas temps d'investir pour sa rénovation en créant notamment des loges haut de gamme pouvant générer des recettes supplémentaires à l'A.S.M. Football Club, ce qui justifierait le paiement par cette dernière d'un loyer ou d'une redevance supplémentaire à l'Etat.

Il s'agirait donc d'un investissement rentable.

Si le Club, qui vient de fêter ses 90 ans, a aujourd'hui des actionnaires privés, il reste cher à tous les Monégasques et résidents, c'est de plus une image importante de Monaco, et de toute façon le stade

appartient à 100 % à la Principauté.

Pour élargir ce sujet, Monsieur le Ministre, le Gouvernement a-t-il un plan de restructuration du Stade Louis II ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur le Conseiller National il est bien évident, vous l'avez dit, le Stade Louis II a aujourd'hui un certain âge, effectivement, ce qui justifie pleinement régulièrement des travaux de rénovation, de restauration, tout particulièrement des parties qui ont le plus souffert au fil des ans. Donc, très régulièrement il y a des travaux de remise aux normes, de remise en état des parties qui vieillissent le plus.

Pour ce qui est du projet que vous appelez de vos vœux il est exact que l'A.S. Monaco Football Club a l'idée de ce genre, de demander l'aménagement de loges dans des conditions plus conformes à ce qui se fait aujourd'hui. Cela étant, vous qui comme moi fréquentez un certain nombre de stades, vous pouvez remarquer que le stade de Monaco n'a quand même pas à rougir par rapport à la plupart des stades du championnat auquel Monaco participe.

M. le Ministre d'Etat.- On peut ajouter que le Président du Club a présenté un projet de restructuration. Ce projet de restructuration a été repoussé par le Gouvernement pour deux raisons, la première c'est que l'aménagement de loges comme vous le souhaitez entraîne nécessairement le déménagement de l'Université Internationale de Monaco et le Gouvernement a demandé à ce qu'il trouve un autre endroit pour mettre l'Université Internationale, que l'on ne va pas supprimer d'un trait de plus pour faire des loges ; et deuxièmement l'accès au stade dans ce projet, qui a été écarté et refusé par le Gouvernement, était tout à fait critiquable puisque l'entrée centrale importante était réservée aux loges et que le public était renvoyé sur les deux tours. Pour des raisons de sécurité, évidemment, le public le plus nombreux doit pouvoir bénéficier de l'entrée la plus grande.

Voilà, nous en sommes là. Peut-être qu'on aura un nouveau projet, mais pour l'instant on a bloqué le projet du Club.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, il est vrai que le projet du Club, en l'occurrence je voulais préciser avec vous que le Stade Louis II est public, que c'est une infrastructure publique et que le projet du Président du Club de Football était très intéressant mais ne prenait en compte que beaucoup d'intérêts privés et pour nous le Stade Louis II est une entité publique qui a vocation de service public aussi et c'est aussi une des raisons, Monsieur le Ministre, je parle effectivement avec votre accord et sous votre contrôle, une des raisons pour lesquelles le Gouvernement pour sa part – j'avais été consulté à l'époque – n'a pas donné suite au projet en cours qui comportait de bonnes idées mais qui risquait, à terme, d'engager une restructuration importante. Nous sortions de la sphère publique quelque part, le Stade Louis II, donc c'est encore une décision très lourde, qui n'a pas été acceptée et à laquelle je m'associe.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je voudrais ajouter, Monsieur le Président, que le Stade Louis II, vous le savez, est un Stade Omnisports, il y a effectivement la pelouse du terrain de Football, la piste d'athlétisme mais il y a aussi un certain nombre de salles et tout particulièrement la Salle Omnisports. Je voudrais vous dire que, bien entendu, le Gouvernement Princier fera en sorte que cette Salle Omnisports continue à être utilisée pour plusieurs sports même s'il y a maintenant un nouveau club professionnel en Principauté de Monaco.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Qui souhaite intervenir sur ce domaine ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- J'avais une intervention sur l'A.S.M., Monsieur le Président, est-ce que je la fais maintenant ?

M. le Président.- C'est plutôt au titre des interventions publiques.

M. Bernard PASQUIER.- C'est ce que je pensais.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins votre analyse, Monsieur le Président, sur le fait que l'A.S.M. qui est un Club cher à la Principauté, appartient désormais à des intérêts privés et qu'ils doivent prendre leurs responsabilités pour mettre le stade en conformité avec les attentes qu'ils ont pour ce Club, avec le niveau de prestige auquel ils veulent le soumettre.

En revanche il y a des installations qui sont pour le public justement et qui sont à la charge de l'Etat. Lorsqu'on voit par exemple les abords de la piscine du Stade Louis II, les vestiaires, etc... je pense qu'il faudrait aussi apporter quelques rénovations parce que les conditions d'accès sont vieillottes.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Les interventions étant terminées sur le Stade Louis II, Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Une question rapide qui n'est peut-être qu'une remarque – pour moi ce n'est que la deuxième année mais je pense que c'est plus ancien que ça – la ligne qui concerne les recettes des Recettes des noms de Domaines est totalement symbolique, là aussi comme je l'ai dit sur les plaques d'immatriculation, je ne pense pas que ce soit avec une telle mise en place que l'on fera la fortune de Monaco et l'explosion des recettes mais on a l'impression que c'est un sujet dont on ne s'occupe plus. Alors, est-ce la réalité ou y a-t-il vraiment un travail de fond que l'on ne voit pas et qui est très très compliqué ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il est vrai que nous avons pris un peu de retard. Nous sommes en train de revoir une nouvelle fois la charte de nommage pour l'adapter aux évolutions constantes au niveau international dans la gouvernance

d'internet, et suivre également les évolutions dans notre fonctionnement interne avec notamment la création de Monaco Brands.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- A la limite c'est moins une question de rentabilité qu'une question de mise en place du service d'ailleurs.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Voilà, tout à fait. Ce qui a été modifié et j'en félicite mes Services, c'est l'attribution du « .mc » qui était avant un peu long, complexe. La nouvelle procédure mise en place est plus efficace et rapide. Je rappelle que l'attribution du « .mc » est réservée aux personnes morales dont le siège de l'établissement principal est situé à Monaco, aux Ambassades et Consuls de Monaco à l'étranger et aux personnes physiques majeures qui résident à Monaco ou qui sont de nationalité monégasque ou y exercent à titre indépendant une activité artisanale, commerciale, industrielle ou professionnelle. La charte de nommage doit effectivement être rapidement finalisée et mise en place pour nous permettre notamment d'augmenter nos recettes par la facturation des noms de domaine.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je m'étais ouvert déjà au Budget Rectificatif sur le Service de la Circulation mais en particulier les contrôles techniques pour vous demander de bien veiller, pour un service qui est quand même l'accueil en Principauté pour beaucoup de résidents, à essayer d'améliorer l'accueil justement avec en particulier un bureau fermé pour ne pas avoir une nuisance due aux gaz d'échappement lorsque l'on fait les contrôles

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

1) Droits de douane :

013.101 - Droits de douane..... 28.000.000

techniques, pour le personnel également. J'appelle de mes vœux de dynamiser ce service parce qu'il est important dans l'accueil en Principauté. Puisque l'on mise sur l'accueil, où en est la réflexion du Gouvernement sur cette restructuration ?

M. le Président.- Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il fait partie, effectivement, des Services que le Ministre d'Etat a souhaité voir moderniser et certaines dispositions ont été prises pour l'année prochaine. Nous allons le faire rapidement mais vous avez raison s'agissant des problèmes de gaz d'échappement et des personnes qui attendent dans ce service. C'est donc un des enjeux de l'année prochaine s'agissant de la modernisation et de la restructuration des différents services que le Ministre a souhaité moderniser, dans le cadre de l'attractivité de la Principauté.

M. Jean-François ROBILLON.- Je voudrais rajouter qu'il y a un côté sanitaire important pour le personnel qui travaille dans ce sous-sol puisqu'il n'y a aucun extracteur de grande efficacité. Donc il est important aussi, pour eux, d'améliorer les extractions de fumées.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 2, je vais le mettre aux voix ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	92.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm.	16.000.000
023.103 - Droits sur autres actes Judic.	50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques	2.000.000
023.105 - Droits de Timbres	700.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	11.000.000
023.107 - Pénalités	500.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	300.000
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	5.000.000
	<u>127.551.000</u>
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	525.000.000
033.106 - Pénalités	150.000
	<u>525.150.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices	120.000.000
043.102 - Pénalités	50.000
	<u>120.050.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.102 - Droits sur différents Alcools.....	360.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux	340.000
053.104 - Pénalités	1.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques	100.000
	<u>801.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u>801.552.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Cela concerne l'article 023.110 sur la fiscalité de l'épargne.

J'ai plusieurs questions liées à cette taxe sur la fiscalité de l'épargne. La première est : quand cesserons-nous de la percevoir ? La seconde c'est, concernant la convention de l'O.C.D.E. sur la coopération fiscale, pourriez-vous nous confirmer que

sa ratification devra faire l'objet d'une loi ? Et nous aimerions connaître également un calendrier prévisionnel de son application.

Ensuite j'ai deux réflexions liées à ce sujet.

La première est qu'il faut absolument développer des services complémentaires à ceux offerts

actuellement par la place financière monégasque, adaptés au nouvel environnement. C'est pour cela que nous espérons que le Gouvernement transformera rapidement la proposition de loi sur le Multi Family Office en projet de loi. Dans ce domaine, il est important d'être parmi les premiers à légiférer, il ne faudrait pas que l'action de certains lobbies puisse nuire à l'intérêt général. J'espère que le Gouvernement reviendra avec un projet de loi non vidé de sa substance avant le terme du délai constitutionnel...

La seconde est liée aux négociations avec l'Union Européenne. Cela pourrait être l'occasion d'obtenir ce que nous aurions dû obtenir lors de l'application de la directive sur la fiscalité de l'épargne, il y a plus de 10 ans, à savoir la possibilité pour les fonds monégasques d'être distribués dans toute l'Union Européenne.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Sur le premier point je vais répondre rapidement, je ne sais pas et personne ne sait aujourd'hui à partir de quelle date précisément le montant afférent à la fiscalité de l'épargne ne sera plus perçu. En toute logique si nous nous orientons et c'est le cas, dans le cadre de l'Union Européenne j'y reviendrai, comme dans le cadre de l'O.C.D.E. vers une mise en œuvre de l'échange automatique d'information, il conviendra au moment où toutes les places financières se sont engagées à échanger par ce mode, qu'à ce titre, la taxe sur la fiscalité de l'épargne ne soit plus perçue et donc qu'une partie ne nous soit plus reversée. C'est sans doute à échéance de quelques années encore, mais je n'ai pas à ce jour de date précise concernant l'arrêt de la perception de ce qui est, je le rappelle, une forme de rétrocession dans le cadre de l'accord puisque 75 % des sommes perçues sont conservées par les Etats membres de l'Union Européenne pour le compte desquels nous prélevons cette taxe et 25 % nous sont donc reversés, c'est ce qui correspond aux 5 M€ qui sont encore inscrits au Budget Primitif 2015.

Pour ce qui concerne l'O.C.D.E. je vous confirme que l'objectif est bien que la convention multilatérale de coopération et d'assistance administrative soit ratifiée par le Conseil National. Nous nous sommes

exprimés, le Ministre d'Etat et moi-même, à plusieurs reprises sur cette question, je dirai, dans son ensemble et je vais peut-être y revenir un peu plus en particulier. Les échéances, je les ai évoquées lors de la conférence de presse du Gouvernement il y a quelques semaines, on s'oriente effectivement vers une mise en œuvre des dispositions, d'ailleurs que ce soient les dispositions de l'Union Européenne ou plus précisément de l'O.C.D.E., dans le courant de l'année 2018. Vous savez sans doute qu'un certain nombre d'états se sont positionnés pour mettre en œuvre le standard courant 2017, ils sont à ce jour au nombre d'une cinquantaine et près d'une quarantaine d'états, la Principauté en fait partie, se sont engagés pour 2018. Nous en avons informé nos contacts au sein de l'O.C.D.E. qui n'ont rien trouvé à y redire, ils sont bien conscients que nous ne pratiquons pas encore aujourd'hui l'échange dématérialisé, ils sont bien conscients que nous sommes un petit Etat avec des ressources humaines peu abondantes, qu'il ne conviendrait pas que nous nous mettions en position de concurrence défavorable par rapport à d'autres places en agissant trop tôt. Il y a des coûts informatiques, il y a des coûts techniques, il y a des questions concernant la confidentialité des informations qui seront transmises, comment le seront-elles ? A qui ? A qui pourraient-elles éventuellement être à leur tour transmises lorsque nous, nous aurons satisfait la demande d'une autorité requérante ? Cela fait autant de questions sur lesquelles l'ensemble de l'O.C.D.E. se penche encore aujourd'hui et il est donc légitime que cette mise en œuvre, dans un premier temps la collecte de l'information et ensuite sa transmission, prenne encore quelques temps.

Vous évoquiez aussi l'Union Européenne puisque les deux discussions, les deux négociations sont menées en parallèle. J'ai également mis en avant qu'un certain nombre de contreparties devraient nous être proposées. Alors cela concerne le volet épargne, le volet fiscalité de l'épargne ou la discussion plus globale, plus générale qui s'ouvrira prochainement concernant les relations entre Monaco et l'Union Européenne reste encore à élaborer. Toutefois, la possibilité que les fonds de droit monégasque se voient offrir une commercialisation plus importante au sein de l'Union fait partie des points de la négociation. Il y a également d'autres points « durs » si vous me permettez cette expression sur lesquels je me suis déjà exprimé à savoir, notamment, le fait que nous trouverions tout à fait anormal de continuer à figurer sur des listes discriminatoires de certains états membres de l'Union Européenne si toutefois nous signons en tant qu'Etat tiers un accord avec cette même Union. Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de pays qui ont rejoint l'Union ces dernières années et par ce

simple fait se sont vus retirés des listes. Nous trouverions pour le moins étonnant de satisfaire toutes les demandes de l'Union et par le simple fait que nous n'en sommes pas membre que nous figurions encore sur de telles listes discriminatoires.

Donc, tout ceci avance en parallèle : les contacts avec l'O.C.D.E., les derniers en date remontent à pas plus tard qu'il y a une semaine puisque mon Directeur Général était à Mexico pour une réunion technique à la suite du Forum Mondial qui s'est tenu à Berlin au mois d'octobre dernier où on commence à évoquer les applications plus concrètes et un certain nombre de délais, de modalités de mise en œuvre que j'évoquais ont été discutés dans ce cadre. Avec l'Union Européenne, nous avons reçu pas plus tard que dans le courant de l'après-midi, un nouveau projet qui reste encore à discuter. Ce sera le cas dans le début de l'année prochaine pour avoir une idée de l'alignement des standards puisque *in fine* ce que l'on peut souhaiter également du point de vue des professionnels est que le standard d'échange qui est celui de l'Union et le standard d'échange qui est celui de l'O.C.D.E. soient les plus proches possible, sinon un et un seul standard. Mais il est encore trop tôt pour le dire.

Concernant, et c'est le dernier point que vous avez soulevé, la transformation de la proposition de loi sur le Multi Family Office en projet de loi, oui la concertation est ouverte avec un certain nombre de professions. Nous avons déjà reçu quelques éléments de la part de l'Ordre des experts comptables, de la part du Conseil Economique et Social, de l'Association Monégasque des Activités Financières, tout ce que je peux dire à ce stade c'est que l'ensemble des acteurs est conscient de l'importance du sujet et de l'intérêt du texte. Les quelques interrogations qui ont fait jour jusqu'à présent, pour moi plutôt que l'expression de l'un ou l'autre des lobbies, reflètent la réelle volonté de voir, si ce texte est adopté, si cette activité se développe et si elle rencontre véritablement l'adhésion la plus large possible auprès des professionnels, que ce soit les professionnels installés à Monaco ou ceux qui pourraient être intéressés de s'y installer, si un tel dispositif était mis en œuvre.

Je pense que les professionnels sont encore bien conscients de l'enjeu, le Gouvernement aussi et donc nous allons poursuivre ces discussions, j'étais également en réunion ce matin avec le C.S.A. Finance qui, au titre de l'attractivité, est bien conscient de tout l'intérêt de tels dispositifs pour la Principauté. Je serai sans doute en mesure de vous en dire plus au premier trimestre de l'année prochaine, mais le travail d'aménagement de la proposition de loi et de son

éventuel enrichissement par le biais des remarques des professionnels est déjà bien avancé.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, lors des séances privées nous avons évoqué un point à faire sur la loi 1.391 concernant les droits de mutation avec, en ligne de mire, la possibilité d'inscrire dans le marbre la disposition qui permettrait aux sociétés de sortir à tout moment de l'opacité dans laquelle elles se trouvent. A deux reprises ce délai pour bénéficier de cette disposition au regard de la loi a été prolongé, une fois par arrêté une seconde fois par courrier.

Comme vous le savez, les professionnels sont pour et le réclament. Personnellement je pense qu'il serait logique dans la mesure où, dans le cas contraire, elle pourrait amener la fraude et empêcher à ce que l'Etat puisse bénéficier de recettes substantielles, car comment en effet relever un changement d'ayant droit, sachant que toutes les modifications au sein de ces sociétés se passent hors la vue de l'administration monégasque ? Je le rappelle ici encore une fois, l'Etat, à ce jour, ne dispose d'aucun moyen juridique légal pour investiguer dans le cas d'espèce auprès des pays d'origine de ces sociétés. Modifier la loi en ce sens permettrait de laisser à ces sociétés la porte ouverte et de ce fait l'article budgétaire serait certainement plus conforme à nos attentes.

Nous attendons votre réponse.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, c'est justement parce que nous sommes à l'écoute des professionnels et qu'ils ont eux-mêmes manifesté tout l'intérêt de voir le dispositif être maintenu ou évoluer dans un sens qui serait favorable à davantage de transparence. Toutefois il m'a semblé naturel, comme vous l'avez évoqué, dans le courant de l'année 2014, et je redis sur quoi nous sommes engagés et ce qui avait été le cas au moment du vote de la loi que

l'expression « clause de revoyure » n'est pas très élégante, toutefois l'idée qui est la nôtre c'est bien évidemment que soit tenue une Commission Plénière d'Etude dans le courant du premier trimestre, si possible dès le mois de janvier ou février, pour qu'ensemble nous réfléchissions sur la base des remontées que vous pouvez avoir vous-même de certains professionnels ou de par l'expertise qui est la vôtre sur ce sujet et que le dispositif, une fois encore, soit pérennisé, mais d'une manière la plus ouverte possible et non pas, ce serait bien le comble, dans l'opacité ou dans la précipitation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais continuer à intervenir sur l'échange automatique d'informations sachant que Monaco a été novateur dans le domaine puisque, dès 1963, cet échange est prévu dans le cadre de la convention bilatérale entre la France et Monaco. Donc nous étions novateurs 50 ans en avance, sachant bien évidemment que cette convention s'est faite en dehors du cadre O.C.D.E. et ne correspond pas du tout à une convention type O.C.D.E..

Premièrement, parce que tout le problème va résider d'abord dans la date de rétroactivité et pas d'application forcément et, deuxièmement, je pense qu'aucun Etat n'est prêt au niveau informatique, au niveau des systèmes pour faire cet échange d'informations. Par ailleurs, je voulais savoir si à Monaco des études d'impact avaient été menées tant au niveau de la place financière qu'au niveau de l'immobilier, parce que si je ne me trompe pas, un loyer est un revenu du capital et il devrait être aussi déclaré.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Devrait être aussi déclaré mais c'est la seule chose qui devrait l'être, ce serait le loyer, on ne parle pas des conditions qui auraient pu prélever à l'acquisition du bien à partir duquel le loyer en question est perçu, vous m'avez bien compris.

Donc, la rétroactivité et toutes les dispositions de toute façon sont encadrées par le fait que cette convention prévoit l'échange automatique d'informations avec les Etats avec lesquels Monaco aura ou aurait entre temps signé une convention bilatérale d'entraide administrative ou d'échange d'informations.

Donc, ne nous méprenons pas, je me suis déjà aussi exprimé là-dessus, l'échange automatique ne remplace pas l'échange d'informations sur demande. Donc vont coexister, cohabiter au sein de l'O.C.D.E. deux méthodes. L'une qui a fait ses preuves et les efforts et les résultats de la Principauté ont été salués par l'O.C.D.E. dans le domaine de l'échange d'informations sur demande, que ce soit la célérité avec laquelle nous répondons aux requêtes que la pertinence des réponses qui sont apportées parce qu'il ne servirait à rien de répondre hors délai, il ne servirait à rien non plus de répondre vite et mal. Donc nous, nous répondons lorsque nous sommes sollicités, dans les délais, en apportant aux Etats requérants les informations qu'ils souhaitent mais rien d'autre, rien d'autre que les informations qu'ils nous demandent. Cela est l'échange d'informations sur demande, ce qui est la pierre angulaire de la convention multilatérale d'entraide administrative qui prévoit, en son article 6, la possibilité de passer à l'échange automatique. C'est donc le chemin que tous les états se sont engagés à prendre mais pour ce faire il y a un certain nombre de garde-fous.

Le premier, c'est bien évidemment la signature d'une convention bilatérale entre deux états, s'il n'y a pas de convention bilatérale il n'y a pas d'échange automatique.

Le deuxième, c'est la question des réserves qui peuvent être apportées. Tous les Etats signataires de cette convention ont émis des réserves, il y a également de grands Etats et cela m'amènera au troisième point, qui ont signé la convention et qui ont mis des années, voire pour certains des décennies, à la ratifier. Donc là encore, le fait que tout ce processus prenne un certain temps et que la ratification soit soumise à une loi *in fine* est un processus qui est bien compris des instances internationales au sein de l'O.C.D.E.. Nous progressons pas à pas et nous avons à chaque fois un certain nombre de garde-fous nous aurons donc amplement le temps, dans les mois et les années qui viennent, d'aborder plus précisément avec vous la question des réserves. Toutefois, laissez-moi d'ores et déjà vous dire que ces réserves sont très encadrées. On ne peut pas non plus émettre n'importe quelles réserves, elles sont définies également dans le cadre

de la convention multilatérale. Tous les pays signataires en émettent et ces réserves peuvent être émises *ad libitum*, il n'y a pas de caducité à l'émission de ces réserves, elles ne durent pas deux ans, trois ans, cinq ans, ce qui pourrait évidemment *in fine* poser aussi des problèmes de rétroactivité de certaines dispositions.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Oui, Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Je n'ai pas entendu la réponse sur les études d'impacts éventuels qui auraient été induites ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* S'agissant des études d'impacts, il ne faut pas imaginer un couperet qui tombe, que tout va bien ou tout va mal. La place financière se prépare et s'est préparée depuis déjà des années. Les premiers accords d'échange d'informations, je vous le rappelle, datent de 2009, vous avez souligné vous-même que cela remonte encore plus loin avec la France. Concernant l'impact sur les acteurs financiers, un certain nombre de choses dépendent d'eux à Monaco, un certain nombre de choses dépendent du Gouvernement et dépendent aussi de leur maison mère. Donc les dispositions, en matière d'impact, qui sont mis en œuvre aujourd'hui par la plupart des acteurs à Monaco ne sont pas le fruit de nos réflexions, de nos obligations, de nos réglementations mais bien parce que de très grandes maisons aujourd'hui partout à travers le monde font le choix des comptes déclarés, demandent à leurs clients d'attester sur l'honneur de la conformité fiscale des sommes déposées dans leur livre etc... Si vous voulez, l'étude d'impact aujourd'hui est mesurée puisque la place se retrouve *grosso modo* au niveau qui était le sien en début d'année. Il y a sur le début de l'année un impact plus positif de collecte, sur la deuxième partie de l'année – enfin jusqu'à ces derniers jours – un impact plus positif lié à l'évolution des marchés, mais nous nous maintenons à un niveau qui est tout à fait conforme à celui que l'on avait connu, notamment, fin 2013/début 2014 ce qui veut dire que c'est dans l'ordre et non pas dans le désordre. Les maisons se mettent en conformité avec à la fois les obligations réglementaires qui émanent des Etats, les obligations internationales telles que discutées dans le cadre de l'O.C.D.E. où les obligations groupes qui leurs sont données par le groupe auxquels ils appartiennent.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout d'abord remercier Monsieur le Conseiller pour son explication extrêmement claire. Je dois dire que je partage sa vision et sa stratégie sur l'O.C.D.E..

Je dirai simplement deux choses : sur son dernier point, nous avons un peu plus de 100 milliards d'actifs aujourd'hui sous gestion, nous avons un Produit Intérieur Brut de 4 milliards, cela fait 25 fois, c'est à peu près juste et je crois qu'il ne faut pas aller beaucoup plus haut. Je pense qu'il faut faire attention cela deviendrait un facteur de risque pour Monaco si les dépôts par rapport au PIB étaient un multiple de ce qu'ils sont aujourd'hui. Comme je l'ai dit auparavant, mieux vaut gérer l'argent qui est déposé ailleurs qu'avoir de l'argent ici et géré à partir d'autres places financières. Donc, en ce qui concerne la stratégie, je crois que nous sommes bien d'accord.

Sur l'échange d'informations, vous avez à peu près l'attitude juste. Je dirai qu'une des contreparties des négociations qu'on a soit avec l'O.C.D.E., soit avec l'Europe, je ne sais pas trop, ce serait justement d'essayer d'obtenir l'accessibilité des produits financiers monégasques dans les places avec lesquelles on signe ces accords, cela me paraît quelque chose de très important.

Je voulais dire un petit mot sur les Multi Family Offices. Bien sûr, il y a des lobbies qui font valoir leur opinion, c'est bien normal, c'est légitime, on a des lobbies dans le secteur financier, on a des lobbies d'avocats qui font aussi connaître leur position sur l'Europe, c'est normal de les écouter. A un moment donné, le Gouvernement doit choisir entre l'intérêt particulier de certains et l'intérêt général du pays et là, je crois que c'est un peu l'essence de gouverner.

Alors en ce qui concerne les Multi Family Offices, je pense que ce qui est important c'est d'avoir des produits qui sont attractifs pour les investisseurs et qui attirent effectivement les investisseurs d'un côté, mais de l'autre, c'est de ne surtout pas mettre en risque l'amélioration de la réputation de la place financière qu'on connaît maintenant depuis 10 ans en créant un chemin par lequel les gens pourraient gérer de l'argent sans passer par les fourches caudines à travers lesquelles ils passent aujourd'hui parce que ce

système a donné une preuve de succès et je crois qu'il est important de ne pas laisser partir cela.

J'avais juste une question, Monsieur le Conseiller, sur la T.V.A. puisque votre budget en général, au point de vue des recettes, est extrêmement conservateur. Sur la T.V.A., je constate un accroissement de 9 % cela dénote un peu avec le reste du budget et je voulais savoir si vous aviez des commentaires à faire sur cet accroissement par rapport au Rectificatif 2014.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Sur la T.V.A., c'est parce qu'on observe une tendance de fond qui continue d'être extrêmement positive, ce qui nous a amené justement à rectifier les écritures dans le courant de l'année 2014 et la Direction des Services Fiscaux, sur la base des éléments dont elle dispose, a effectué des prévisions pour 2015 qui s'inscrivent dans cette tendance qui intègre également une partie de T.V.A. immobilière sur certaines opérations pour lesquelles on devrait commencer à toucher également des revenus en 2015, non négligeables.

Sur les deux premiers points, je reviens très rapidement. Multi Family Office on est tous conscient, je l'ai déjà dit, de l'intérêt, le risque réputationnel, on y est très attentif aussi et c'est pour cela que ce dispositif, tel qu'il est proposé aujourd'hui et tel qu'il pourra être perfectionné, doit s'appliquer à maintenir une qualité de service mais également une qualité de contrôle irréprochable, ce qui a fait notre réputation et notre attractivité ces dernières années.

N'oublions pas, pour autant, c'est aussi un critère d'attractivité important, les Single Family Offices puisqu'à Monaco, nous devons privilégier l'installation de fortunes privées et de familles, une fois encore il y aura des synergies tout à fait envisageables entre ces Family Offices et les nouvelles entités créées, mais l'attractivité repose encore aussi aujourd'hui sur ces familles dans le cadre de la gestion de leurs propres affaires.

Lorsque vous évoquez le pourcentage des dépôts par rapport au PIB, donc effectivement 5 milliards de PIB, 100 milliards de dépôt cela fait un ratio de 1 à 20. Toutefois j'irai un tout petit peu plus loin dans votre analyse et je poursuis votre raisonnement, ce qui a pu être dangereux dans certains cas par le passé était, effectivement, si le poids des non-résidents ou des sommes déposées ici mais gérées à l'étranger devenaient excessif, l'objectif qui doit être celui des

acteurs, des professionnels et, bien sûr, nous soutenons cet objectif, est que de plus en plus de résidents confient leurs avoirs aux sociétés de gestion et aux banques monégasques, c'est-à-dire que l'argent est en dépôt à Monaco et est géré et administré depuis Monaco. A partir de là, on pourrait avoir une masse gérée qui croisse significativement, peut-être plus vite que le PIB mais sans que les déséquilibres et les dangers auxquels vous faites allusion et qui dans d'autres places financières sont réelles ou ont été réelles et ont eu les conséquences que l'on connaît, sans que pour autant à Monaco cela doive être perçu de manière négative ou inquiétante.

Mais c'est un objectif fondamental, je me suis exprimé là-dessus, je le redis publiquement, notre place financière est compétente, notre place financière est professionnelle, les services qui sont proposés sont les mêmes que partout ailleurs dans le monde et il doit donc y avoir davantage d'actifs gérés et administrés depuis Monaco. Les Family Offices sont une manière d'y contribuer. Tous les efforts doivent contribuer à faire que la place monégasque repose de plus en plus sur ces résidents fortunés, ou moins fortunés d'ailleurs, et que le Monégasque et le résident en Principauté utilisent de plus en plus les services bancaires et financiers disponibles à Monaco.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur STEINER sur ce sujet.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir un instant sur l'O.C.D.E., Monsieur le Conseiller a dit que les grands pays ne ratifieraient la convention que dans une dizaine d'années ? Si j'ai bien compris vous avez parlé de ratification à 10 ans pour certains ?

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je n'ai peut-être pas été clair mais ce que j'ai dit c'est qu'il y a des pays qui ont signé il y a longtemps et qui ont mis beaucoup de temps à ratifier. Mais vous le savez comme moi, malheureusement, l'histoire s'accélère et il est fort peu probable qu'un pays qui signe en 2014 puisse ratifier 10 ans plus tard. Donc, les échéances sont plus courtes, la tendance lourde est partagée par tous et donc les horizons que j'ai évoqués, selon moi, sont réalistes mais une fois encore, ne nous mettons

pas pour autant dans une situation défavorable en allant plus vite que les autres. C'est pour cela que nous n'avons pas choisi d'être parmi les pionniers parce que cela ne nous semble pas souhaitable et surtout cela ne nous semble pas réaliste. Et à Monaco, nous savons bien que si nous nous engageons, nous tenons nos engagements sinon ce serait contre-productif.

M. Christophe STEINER.- Donc en fait si je comprends bien et si je suis votre raisonnement il serait préférable que nous ratifiions cet accord qu'à partir du moment où la Principauté serait en mesure de remplir ses obligations.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est ce qui a été en effet évoqué avec l'O.C.D.E. et nous allons faire dans les deux ou trois années qui viennent tout ce qui est en notre mesure, au titre de la place financière mais aussi au titre d'éventuels textes d'application qui modifieront les dispositions en vigueur aujourd'hui consécutivement à la signature de la convention multilatérale, pour que la ratification puisse intervenir idéalement dans les délais que j'ai évoqués, pour que ce grand train dans lequel nous sommes aujourd'hui tous ensemble – nous ne sommes pas forcément dans le wagon de tête – se mette en branle en 2017. Nous, on attendra un petit peu plus longtemps mais on ne peut pas non plus attendre et rester sur le quai alors que les autres sont déjà à bord.

M. Christophe STEINER.- D'accord. Donc, ce sera un retard mais pas une attente...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce sera, je le souhaite, ni l'un ni l'autre, ni retard, ni attente, ce sera conforme...

M. Christophe STEINER.- ... Je voulais revenir sur les propos tenus par M. PASQUIER. J'approuve 75 % de ce qu'il a dit en ce qui concerne les Multi Family Offices et la gestion sur la place. Je voudrais rappeler au Gouvernement qu'il y a je crois un peu plus ou un peu moins d'une quinzaine d'années, un des premiers projets de loi avait été déposé par le Gouvernement concernant les sociétés de gestion qui consistait à obliger les sociétés de gestion à faire déposer les avoirs de leurs clients dans les banques

monégasques. Je pense que c'est une absurdité et j'espère ne jamais revoir un tel texte.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sauf erreur de ma part ce n'est pas une suggestion que j'ai vu avancer par les uns ou par les autres. Ce que nous devons privilégier c'est une distribution la plus profitable possible aux intérêts des clients entre les établissements bancaires installés en Principauté, banques et sociétés de gestion et éventuellement ceux qui seraient implantés dans des Etats tiers, pour autant que ces Etats, une fois encore, aient les mêmes compétences en matière de gestion d'administration que nous avons à Monaco et que ces Etats pratiquent également en matière de connaissance du client, de lutte anti blanchiment, de conformité, qu'ils aient les mêmes exigences que nous.

M. Christophe STEINER.- Je tiens à souligner que dans toute cette approche le client doit quand même rester libre de son choix. A partir du moment où il choisit une société de gestion installée sur Monaco, dûment autorisée par le Gouvernement et la CCAF, le client reste maître du choix de la banque dépositaire, que ce soit ici ou ailleurs, et il ne pourrait y avoir ou être notion « d'invitation » – je mets entre guillemets parce que c'est un terme qui peut avoir plusieurs connotations suivant le sens qu'on lui donne – à lui imposer le choix d'une banque monégasque pour déposer ses avoirs.

M. le Président.- Nous aurons tout loisir de voir cela dans les mois qui viennent lorsque la proposition sur les Family Offices reviendra de la part du Gouvernement.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rester sur le sujet d'échange automatique d'informations, Monsieur le Conseiller, j'ai apprécié les paroles que vous avez prononcées de différentes manières. A un moment donné vous avez dit que vous alliez éviter la concurrence défavorable en agissant trop tôt. Je crois que c'est en fait l'esprit avec lequel le Gouvernement avance déjà depuis une dizaine d'années et ce qui m'intéresse c'est qu'il y a une continuité dans la manière dont ont travaillé les différents Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

En effet, je crois qu'il est difficile aujourd'hui d'avoir des délais mais ce qui est important c'est qu'il me semble que vous avancez à un bon rythme. Si vous vous étiez trop empressés je crois que vous nous mettriez en difficulté car les Gouvernements ont toujours défendu qu'il n'était pas logique que Monaco s'engage plus vite que d'autres pays. Si tout le monde s'engage, alors à ce moment-là, Monaco, vous l'avez toujours démontré, est vraiment déterminé à respecter ces standards internationaux vers lesquels nous irons inévitablement.

Vous avez parlé de liste grise, liste noire, alors j'en profite pour dire, puisque nous sommes en Séance Publique, que pendant très longtemps la Principauté a été attaquée d'être un paradis fiscal. Depuis un certain temps nous n'entendions plus ces attaques mais je crois que ce que l'on aimerait bien entendre à travers les médias ou autre jugement envers la Principauté c'est de dire que nous ne sommes pas, nous ne sommes plus s'ils le pensaient, un paradis fiscal et si quelques-uns en doutent encore, on parlait tout à l'heure des dispositions que prennent les banques par rapport aux normes internationales, par rapport aux groupes, etc... s'il y a encore des accusateurs, je les invite à venir en Principauté à se rendre dans une banque, déposer de l'argent et de voir combien cela est difficile si on ne donne pas l'origine des fonds, voire même retirer une certaine somme (5000 €, 6000 € ou 8000 €) ce qui paraissait tout à fait évident auparavant. C'est dire combien aujourd'hui des dispositions sont prises en Principauté dans la lutte anti-blanchiment et que l'on ne peut plus accepter et souffrir d'être attaqué comme un paradis fiscal et de rester sur une liste quelle que soit la couleur.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur la T.V.A.. Nous avons participé ce matin, Monsieur le Ministre avec M. CASTELLINI et M. VALERI à une rencontre du commerce organisée par le Président de l'UCAM. Cette réunion a été riche en enseignements. Tout d'abord parce que vous nous avez donné quelques chiffres, Monsieur CASTELLINI, le commerce de détail, c'est vrai, c'est 1 milliard 300 millions de chiffre d'affaires par an, c'est 10 % de la T.V.A. collectée donc c'est loin d'être négligeable et, en effet, quelqu'un

l'a dit dans l'assistance ce matin, aucun Gouvernement n'a jamais fait autant pour le commerce. C'est vrai, vous réunissez autant que de besoin la Commission mixte pour le commerce de l'industrie Gouvernement/Conseil National. Vous avez créé l'observatoire du commerce à notre demande, nous le demandions depuis un certain nombre d'années, au Conseil stratégique pour l'attractivité le commerce a une bonne place et paradoxalement le commerce de rue ne va pas bien. Donc je vous le dis, redis à chaque fois, vous le savez c'est le jeu, mais tout cela pour vous dire qu'il ne faut pas tarder, vous avez vu aussi l'enquête qu'a présentée ce matin la Jeune Chambre Economique qui montre qu'à Monaco il n'y a pas d'enseigne. S'il y a de l'érosion, si les clients partent, c'est aussi par ce manque d'enseigne. Je vous en conjure ne tardons pas, je sais qu'on va essayer de faire le nécessaire pour agir, on ne peut pas tout faire c'est très compliqué, vous héritez d'une situation malheureusement qui est compliquée et pour laquelle rien n'a été fait pendant des années. Vous, vous êtes là à présent. Vous le savez, j'en avais parlé lors de la dernière séance il y a un certain nombre de projets qui peuvent être faits relativement vite, il va falloir les mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président, c'est aussi sur la T.V.A.

On peut bien entendu se féliciter de la hausse de la T.V.A. qui représente la moitié des recettes de l'Etat, mais nous n'en maîtrisons pas le taux.... C'est la même chose pour l'ISB, mais là c'est plus complexe (je ne reviendrai pas sur la différence entre le taux et l'assiette).

Il est important d'inciter les résidents et les Monégasques à consommer en Principauté, mais il faut leur donner envie.

Alors, il faut avancer sur la rénovation et l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille. Nous vous rappelons à ce sujet que nous sommes pour que sa gestion soit donnée à un opérateur extérieur avec un cahier des charges précis, mais nous sommes en revanche extrêmement attachés à un financement étatique.

Seconde constatation, la plus grande partie de la croissance de la T.V.A. provient de la T.V.A. immobilière, et compte tenu des livraisons attendues cela devrait être encore le cas pendant quelque temps.

Il faut diversifier notre économie et donc nos recettes. Attirer de nouvelles entreprises, leur donner envie de s'installer à Monaco et les inciter à rester. Et là, tout est lié : offre de bureaux, de surfaces commerciales, offre culturelle, sécurité, circulation, éducation, etc...

L'attractivité ne se décrète pas, même pas avec la création d'un Conseil supérieur portant son nom, il faut avoir une vision, une stratégie et prendre des mesures concrètes à court, moyen et long terme. Ne pas juste réagir ou constater, mais anticiper.

La création d'une pépinière d'entreprises serait doublement positive, elle permettrait d'attirer des jeunes entreprises innovantes et/ou de faciliter leur création, mais cela donnerait également un signal fort sur ce qui pourrait être le Monaco de demain.

Nous avons les moyens de faire prospérer Monaco pour nos enfants, il ne tient qu'à nous de prendre les bonnes décisions aujourd'hui !

M. le Président.- Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le secteur industriel à Monaco poursuit sa mutation et sa difficile adaptation à un environnement économique qui bouscule notre modèle. Je voudrais d'abord répéter que je suis particulièrement attachée à la préservation d'un secteur industriel en Principauté. L'industrie fait partie de notre histoire et parfois même de notre patrimoine économique avec des entreprises qui ont fait rayonner Monaco dans le monde entier, je veux parler par exemple de Mécaplast dont je reparlerai plus tard, mais aussi de l'industrie cosmétique et pharmaceutique.

L'heure est à l'adaptation, disais-je, et bien sûr la contraction de ce secteur, sa crispation n'est pas sans conséquence sur le plan des restructurations. En tant que chargée de l'emploi et du travail au sein de cette Assemblée je ne peux que m'en inquiéter et m'en émouvoir, mais je voudrais aussi penser à celles et ceux qui se battent pour conserver des emplois et

aussi à ces entreprises qui recrutent, y compris dans le secteur industriel.

Les plans d'accompagnement des personnels visés par ces plans dans le domaine industriel font, je le sais, de la part du Gouvernement, l'objet d'une attention de tous les instants. Pour cela je dois vous remercier car je ne crois pas que dans les autres pays européens les gouvernements suivent d'aussi près les plans sociaux et les restructurations.

Je voudrais pour finir et à ce stade insister sur des mots importants : le reclassement, la formation et l'accompagnement. Ces salariés qui ont travaillé à Monaco durant des années, il faut tout faire pour qu'ils puissent se reconvertir et accéder autant que possible à des emplois en Principauté pour poursuivre leur contribution à la production de richesses sans mettre en péril l'équilibre économique et financier de leurs familles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Quelques mots en écho à ce que vous dites, Madame, c'est évidemment un sujet de préoccupation, clairement, vous le savez le Gouvernement n'est pas pour la disparition du secteur industriel à Monaco, le Gouvernement fait tout même pour qu'un secteur industriel continue à prospérer et à se développer dans la Principauté de Monaco. Ceci dit, l'industrie n'échappe pas à des mutations liées à la mondialisation et aux progrès techniques aussi et ce malgré l'attitude très proactive du Gouvernement qui, par la Direction de l'Expansion Economique, a un contact permanent avec les entreprises installées à Monaco. Le Gouvernement essaie d'intervenir très en amont dès qu'il a bruit qu'il pourrait y avoir une restructuration ou des licenciements. D'ailleurs, dans les derniers plans qui ont eu lieu c'est parce que M. VALERI et M. CASTELLINI sont intervenus très en amont que les plans ont été plutôt meilleurs que ce à quoi on pouvait s'attendre.

Ensuite, vous savez que nous avons décidé d'inscrire tous les salariés victimes d'un plan de restructuration à la Direction de l'emploi même s'ils ne sont pas prioritaires au sens d'habitants des communes limitrophes et jusqu'à aujourd'hui, la vitalité de la création d'emplois a fait que beaucoup de salariés

victimes des premiers plans qui ont eu lieu l'an dernier ont retrouvé un emploi en Principauté. Ceci dit c'est un sujet très important sur lequel nous sommes très attentifs et qui mobilise largement M. VALERI et M. CASTELLINI donc on peut espérer d'accompagner les mutations de l'industrie vers davantage de valeur ajoutée, vers davantage de recherches, davantage de postes de travail qui résistent à la mutation et à l'évolution normale, hélas, des industries. Le plus souvent d'ailleurs, dans ces derniers plans on voit bien qu'il y a deux catégories, il y a des entreprises qui ont des difficultés et qui doivent se restructurer, il y en a d'autres qui n'ont pas de difficultés mais comme elles sont dirigées par un Conseil d'administration qui est à l'autre bout du monde, la décision est prise et on ne nous consulte pas avant. Voilà donc la situation telle que nous la vivons.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur le Président.

Quelques précisions, quelques chiffres dans la lignée de l'intervention du Ministre d'Etat, pour remercier Madame ROUGAIGNON-VERNIN pour son intervention et ses paroles positives pour l'action du Gouvernement en ce domaine et vous dire que nous partageons votre analyse sur l'importance de l'industrie.

Quelques chiffres, même si j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire il y a quelques jours, mais je pense qu'il est bien de le rappeler et de le répéter car les fausses idées ou les rumeurs infondées se développent, malheureusement, parfois et sont dures à retirer des esprits. Donc, l'industrie, certes, connaît une mutation difficile, c'est vrai, elle est mondiale, mais l'industrie globalement est stable en Principauté. Lorsque j'entends dire par certains, que l'industrie est « morte » à Monaco, franchement je suis choqué et il ne faut pas le laisser penser. Lorsqu'on regarde depuis 5 ans l'évolution des effectifs industriels, ils sont quasiment stables, on est toujours autour de 3200 emplois. On a perdu quelques dizaines d'emplois sur 3200, c'est-à-dire que quasiment on est stable. Pourquoi ? Parce qu'il y a des *success stories*, parce qu'il y a des entreprises qui se créent dans ce domaine avec de la haute valeur ajoutée. Il y a des entreprises qui sont implantées à Monaco, qui réussissent, se développent

et connaissent le succès dans leur domaine, notamment, dans le haut de gamme.

Donc, l'industrie est importante, elle est là, elle est bien vivante à Monaco. Le Gouvernement la soutient et pour cela aussi je crois qu'il faut saisir chaque occasion qui nous est donnée de le rappeler. Le Gouvernement n'a aucun plan pour faire partir l'industrie, bien au contraire. J'entends des choses qui sont colportées, notamment dans certains milieux syndicaux, et qui sont fausses. Le Gouvernement agit en amont, le Ministre l'a dit et on pourrait préciser qu'il y a une prime industrielle importante pour aider les entreprises à payer des loyers, c'est vrai, parfois élevés en Principauté. Il y a des locaux, des dizaines de milliers de mètres carrés de locaux, qui sont gérés par l'Administration des Domaines et qui sont loués à des industries. On essaie de relouer ces mètres carrés à des industries, lorsque certaines d'entre elles partent. Donc il y a une vraie politique volontariste du Gouvernement pour maintenir l'industrie à Monaco. Arrêtons là-aussi de colporter de fausses informations sur ce sujet.

L'industrie, c'est important. Je le vois, au niveau des cotisations sociales, maladie/retraite. C'est important au niveau de la T.V.A.. Il y a encore un an ou deux – là je parle sous le contrôle de M. CASTELLINI – la T.V.A. payée par l'industrie était supérieure à la T.V.A. payée par la place financière. On ne le dit pas, on ne le dit jamais ! Et aujourd'hui elle doit être à peine inférieure à la T.V.A. financière. Il y a même des recettes en ISB, moins, c'est vrai, mais il y en a aussi parce qu'il y a des industries qui gagnent de l'argent en Principauté. Je crois que cela est important de le dire et de le répéter.

Maintenant, quelques chiffres pour terminer sur l'action du Gouvernement en matière sociale pour le retour à l'emploi. D'abord, comme l'a dit le Ministre, en amont, on essaie lorsque c'est possible d'éviter des plans sociaux. Lorsque cela n'est pas possible de transformer en volontariat les départs à la place de départs, imposés et lorsque ce n'est pas possible, de limiter au maximum le nombre de salariés licenciés et ensuite de persuader les employeurs, lorsqu'ils en ont les moyens, qu'il faut accompagner au mieux les salariés licenciés par des formations pour le retour à l'emploi, payées par les employeurs, par des indemnités les meilleures possibles, bien évidemment tenant en compte de l'ancienneté dans l'entreprise. Quant à nous – et je donnerai juste deux chiffres car le Ministre en a parlé avant moi – nous faisons beaucoup pour le retour à l'emploi. Vous l'avez dit vous-même aussi Madame ROUGAIGNON-VERNIN, à travers le Service de

l'emploi. J'ai oublié l'Inspection du travail, qui fait un gros travail en amont pour vérifier la légalité des plans sociaux et s'assurer que les droits des salariés sont respectés dans les plans sociaux ; le Service de l'emploi qui a un travail considérable parce qu'il ne faut pas nier malgré tout ce que je viens de dire, oui, qu'il y a plusieurs centaines de salariés, notamment dans l'industrie, qui sont victimes depuis deux ou trois ans en particulier et encore ces derniers temps, de licenciements collectifs. Nous les inscrivons tous et nous leur assurons à tous le suivi, la priorité au retour à l'emploi, puisque nous leur transmettons les offres d'emplois, même s'ils n'habitent pas la Principauté ou les communes voisines, et cela marche.

Je vais terminer en vous donnant deux chiffres, parce qu'il y a encore une dernière rumeur infondée à laquelle je voudrais « tordre de le cou ». La réalité c'est qu'il y a de l'espoir pour les salariés de l'industrie, contrairement à ce que certains disent. On m'a dit que quelqu'un qui a été toute sa vie sur une machine et qui n'a pas d'autre expérience, pour lui c'est fini, jamais il ne retrouvera un travail lorsqu'il est licencié...eh bien non, peut-être pas le même travail dans l'industrie, c'est vrai, mais nous assurons des formations à travers le Service de l'emploi qui permettent pour tous d'avoir une chance de retour à l'emploi. Nous avons des formations pour les dames, par exemple, de gouvernante d'hôtel, de femme de ménage dans les hôtels, nous avons pour les hommes des formations d'agent de sécurité et notamment d'immeubles de grande hauteur ou de sécurité tout simplement. Donc il y a réellement des possibilités de retour à l'emploi. Deux chiffres : dans le dernier plan Théraxem d'il y a un an, nous avons replacé 85 % des salariés licenciés. Alors, vous me direz il reste 5 %. Oui, nous continuons et nous les aiderons jusqu'au retour à l'emploi définitif ; le dernier plan Mécaplast d'il y a environ un an aussi, 80 % de retour à l'emploi déjà.

Mon dernier message est de dire que nous sommes à leurs côtés. Nous ne laissons personne au bord du chemin. Il y a de l'espoir pour tous car la dynamique, le Ministre d'Etat le disait aussi, de l'emploi monégasque, a permis par la création nette d'emplois supérieure à la destruction d'emplois, plus de 1300 créations nettes en 2013. Nous avons le potentiel – et c'est la différence avec beaucoup d'autres pays – nous avons le potentiel pour garder un taux de chômage extrêmement bas et pour aider chacun à retrouver un travail à Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur FICINI, sur ce sujet ?

M. Alain FICINI.- Sur les droits de mutation, la Tour Odéon.

M. le Président.- Alors on va finir sur ce sujet et ensuite on commencera les droits de mutation.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais remercier Monsieur VALERI parce qu'évidemment Monaco est un médiateur et un Etat bienveillant et attentif sur toutes ces questions sociales.

Je voulais aussi revenir sur ce que vous disiez, Monsieur le Ministre, à propos de l'industrie. Souvent, historiquement, il s'agissait de P.M.E. qui réussissaient dans les années 50/60 et le succès a fait qu'elles ont pu être vendues à de grands groupes et évidemment lorsque pour un grand groupe le chiffre d'affaires de Monaco représente 0,5 % de la production mondiale, cela change tout.

Cela me fait penser à un économiste, le père de la théorie de la localisation, c'est Alfred WEBER, le frère de Max... C'est une théorie qui ne s'est développée qu'au début du XX^{ème} siècle l'espace étant plus difficilement intégrable dans le calcul différentiel alors qu'on pouvait intégrer le temps depuis longtemps, lequel est une variable continue contrairement à l'espace qui est une variable discontinue. C'est un bouquin assez épais avec beaucoup de calculs, des courbes, des calculs différentiels, etc... mais à la fin du bouquin, WEBER nous dit : « si vous demandez à un entrepreneur pourquoi il s'installe ici plutôt que là, il ne va pas vous donner de calcul, il va vous dire simplement parce que mon industrie, mon activité réussit bien à cet endroit-là ». Donc, je pense que là, tout est dit. C'est un peu ça l'attractivité, d'abord essayer de voir ce que l'on peut attirer et ensuite mettre en place tous les moyens pour que cette industrie se sente bien ici pour réussir et vous aurez compris que ce n'est pas forcément aux industries des années 50 ou 60 auxquelles je pense.

M. le Président.- Merci.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Dans la lignée de ce que disait M. BURINI je voudrais quand même rappeler, c'est un article sur l'industrie monégasque qui a été écrit par M. FERRIER en 1965. Il y avait environ 819 entreprises liées à l'industrie en 62/65, la main d'œuvre représentait 47 % de la main d'œuvre monégasque. Dans la continuité de ce qu'a dit M. BURINI je pense qu'il faudrait revenir au *back to bases* comme on dit, c'est-à-dire qu'il faudrait arrêter d'essayer de trouver des groupes multinationaux qui viennent s'implanter à Monaco parce que l'intérêt réel ce sont les P.M.E. Je crois qu'en France on a fait pas mal de publicité sur l'artisanat, il serait peut-être bon qu'à Monaco on commence à faire un peu de l'attractivité sur des groupes industriels de taille moyenne et dont le propriétaire n'est pas une entreprise multinationale.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, d'accord avec vous, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, vous avez parfaitement raison en ce qui concerne l'industrie et je le disais en liminaire dans ma déclaration de politique générale, s'agissant des effets induits bien entendu sur des sociétés de service, sur des professions libérales, combien de conseils sont utilisés par les industries, combien de snacks, combien de commerces de bouche travaillent grâce aux personnels des industries pendant la semaine et ainsi de suite, on pourrait en rajouter.

En revanche, il est évident qu'il y a un problème dans l'industrie. Il y a un problème parce que justement vous le disiez aussi, Monsieur le Ministre, elle est en train de muter. Moi ce que je regrette c'est que le Gouvernement, vous en avez parlé, est actif, peut-être réactif, mais pas proactif dans la mesure où, si elle est en train de muter, il faut savoir ce que l'on doit proposer à l'industrie nouvelle et malheureusement, on ne propose rien. Alors, ce que vous faites actuellement pour le commerce – ce qui est très bien – l'observatoire du commerce, il va peut-être falloir le faire pour l'industrie. Parce que c'est beau de dire à chaque fois, on va se tourner vers les entreprises qui apportent de la valeur ajoutée, on en a une qui apporte énormément de valeur ajoutée – je ne vais pas la

citer – qui a eu énormément de mal à trouver des locaux, vous le savez très bien, vous le savez Monsieur CASTELLINI, donc aujourd'hui si vous voulez attirer des nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée il faut proposer quelque chose. C'est peut-être le travail des années à venir d'ailleurs, d'essayer d'être proactif et d'envisager la mutation dans l'industrie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne fait rien pour les industries, même de manière proactive. A la Direction de l'Expansion Economique, la cellule de veille que le Ministre d'Etat a évoquée ne se contente pas de regarder l'existant et de chercher à le protéger ou de l'aider à se développer mais, en relation avec la Chambre de Développement Economique, il y a régulièrement des projets de création d'entreprise qui, pour certains, et là je vous rejoins, se heurtent à la pénurie de locaux, donc on se retrouve à essayer de devoir à la fois satisfaire leurs intérêts pour une éventuelle implantation à Monaco et en même temps leur dire que cela risque d'être un peu plus compliqué ou un petit peu plus long que prévu du fait du manque de la disponibilité de locaux. Le travail que j'ai demandé aussi bien à l'Administration des Domaines qu'à l'Expansion Economique ces dernières semaines, c'est de me livrer un état des lieux des surfaces disponibles ou qui pourraient...

M. le Président.- ... Enfin !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous voyez, tout arrive...

... et qui pourraient être sinon prochainement disponibles et de se poser la question, là encore de manière proactive, des besoins exprimés par une entreprise comme celle que vous et moi avons en tête ou d'autres, ou par rapport à des entreprises qui se créent ou qui seraient intéressées de s'implanter ou de se développer à Monaco pour leur attribuer les locaux le moment venu.

Je vous rappelle que nous avons maintenant également des commissions d'attribution de locaux commerciaux qui se tiennent le plus rapproché possible,

dans le cadre desquelles nous avons parfois requalifié certains appartements en surfaces de bureaux mais aussi dans le cadre desquelles on retrouve des surfaces qui sont disponibles et, à partir de là, on essaie de mettre en adéquation l'offre et la demande. On a un certain nombre de petites sociétés, je rejoins là pleinement ce que disait Monsieur STEINER aussi tout à l'heure, nous ne recherchons pas les multinationales, nous ne privilégions pas la piste des grandes entreprises, nous regardons le tissu économique monégasque et comment est-ce qu'il peut se développer sur la base des surfaces disponibles. En relation avec la Direction de l'Expansion Economique qui, elle, est sollicitée très régulièrement et la Chambre de Développement Economique qui, elle, sollicite et parfois a une attitude proactive de vente de Monaco à l'étranger, de proposer à ce que des entrepreneurs innovants se basent en Principauté, que nous ayons donc une adéquation la meilleure possible entre leurs désirs, leurs besoins et ce que nous sommes en mesure de proposer.

On essaie, oui, là aussi, d'être proactif mais c'est peut-être, en effet, nouveau et en tout cas cela me semble indispensable.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Vous venez de dire en quelques mots ce que nous ne cessons de demander depuis des années. Ce que je ne cesse de demander dans cette enceinte, y compris lorsque j'étais dans la minorité avec mon collègue Philippe CLERISSI et mes collègues Marc BURINI et Christophe STEINER. Nous n'avons cessé de vous demander depuis un certain nombre d'années quelles étaient les surfaces industrielles disponibles, y compris, les plateaux contrôlés par l'Etat et contrôlés par un certain nombre d'entités privées, ou dans le cadre de copropriétés où l'Etat et les privés sont mélangés. Vous nous dites, aujourd'hui, que finalement vous avez demandé à avoir l'état des plateaux disponibles... mais enfin, écoutez ! Il faut attendre le sixième et septième plan social de l'année pour demander ce genre d'élément ? Alors, l'idée que nous, nous développons n'est pas très compliquée, d'autant que l'avantage de Monaco, c'est que l'on connaît tout, on a les informations en une heure, on sait exactement ce qui se passe, c'est l'avantage de ce petit pays qui est le nôtre, pour lequel on connaît parfaitement le tissu industriel et l'état des disponibilités en mètres carrés, que ce soit dans les bureaux privés ou sur les plateaux industriels.

Ce qu'essaie de vous tirer petit à petit les « vers du nez » de façon triviale M. CLERISSI, c'est de vous demander d'anticiper de façon à ce qu'il n'y ait pas de temps mort entre des plans industriels. Les industriels sont comme les financiers, ce sont des gens pragmatiques, ils ne continueront pas à être à Monaco à partir du moment où ils perdront de l'argent de façon récurrente et de façon structurelle. Si tel est le cas, ils délocaliseront, ils partiront ou ils conserveront uniquement leurs bureaux d'études.

Alors, il faut avoir aussi le courage de le dire, si un certain nombre d'industries installées à Monaco, qui ont travaillé ici, qui ont participé à la *success-story* après la deuxième guerre mondiale, et qui ont des bureaux d'études très développés, il faut absolument leur dérouler le tapis rouge pour pouvoir leur donner la possibilité de développer leurs structures d'étude et de développement et les garder en Principauté. Mais on sait bien que l'industrie *stricto sensu* en ce moment traverse des difficultés profondes et le dire ce n'est pas du tout être ingrat ou ne pas avoir la mémoire, mais on est obligé de constater en toute objectivité. Donc, Monsieur le Ministre a créé l'observatoire du commerce, eh bien pourquoi ne pas créer l'observatoire de l'industrie ? Voilà une proposition ce soir. Alors, vous me direz que cela fait beaucoup de structures en plus mais finalement ce sont toujours les mêmes acteurs, on les connaît. Donc c'est une proposition de bon sens que je vous fais ce soir pour essayer d'anticiper, et comme à Monaco on n'a pas de surface disponible, ni de terrain ni de surface disponible construite, d'essayer d'éviter de raccourcir ce temps mort.

Puisque nous avons abordé, mes chers collègues, la T.V.A., nous avons traité les Transactions Juridiques, nous allons passer aux droits de mutation.

Oui, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, c'est sur l'industrie je présume ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Oui, je souhaite revenir sur l'idée de l'observatoire. Effectivement, je suis tout à fait d'accord avec M. CLERISSI, nous en avons d'ailleurs parlé ensemble, c'est une très bonne idée, qui est dans la continuité de la table ronde que nous avons organisée et je suis très favorable à ce que cet observatoire soit créé.

M. le Président.- Madame LAVAGNA et ensuite nous passerons aux droits de mutation avec M. FICINI, et ensuite je mettrai le Chapitre 3 des Contributions aux

voix parce qu'il faut que nous avancions, mes chers collègues, et que nous commencions la Section 7.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Une matière connexe à l'industrie certes mais qui est en évolution constante, c'est les contentieux en matière de droit du travail. Ne pensez-vous pas qu'à l'époque de mutation que nous sommes en train de vivre et de mondialisation, il serait peut-être temps – l'ailleurs sous l'ancienne mandature un projet de loi avait été présenté et s'est éteint tout seul, de moderniser le droit du travail, entre autres. Je vous donne un exemple criant de d'absence de principe de réalité, il n'est pas possible de se séparer d'un salarié d'un commun accord. De nos jours nous pouvons divorcer d'un commun accord mais nous ne pouvons pas nous séparer d'un salarié d'un commun accord. Ne serait-il pas temps, puisque même la France qui n'est pas connue pour privilégier particulièrement les employeurs a adopté cette faculté, de le mettre à l'ordre du jour d'un droit du travail qui assouplirait les règles et qui s'adapterait aux situations nouvelles et, notamment, par exemple cette possibilité de simplification de licenciement afin d'assouplir et faire qu'il y ait moins de contentieux pour que les situations puissent être gérées beaucoup plus simplement et avec quelque part moins d'hypocrisie.

Je voudrais aussi qu'on évite de mettre trop les patrons dans un sac et les salariés dans un autre, alors le salarié victime et le patron tyran, c'est vite dit, mais ce n'est pas toujours la situation. Le petit commerçant qui a un salarié se voit appliquer le même droit que pour de grandes sociétés qui ont des centaines de salariés et qui n'ont absolument pas les mêmes problèmes. C'est pourtant exactement les mêmes règles qui s'appliquent alors que le petit commerçant, lorsqu'il a un problème, n'a pas forcément les mêmes aides que certaines grandes sociétés, vous verrez tout de suite de qui je veux parler.

Ne pourrait-on pas adapter, puisque c'est un sujet qui est d'ailleurs à la mode même en France, le droit du travail pour qu'il y ait un droit du travail adapté aux petites sociétés et un droit du travail adapté aux grandes sociétés et, dans tous les cas, rendre possible un divorce par consentement mutuel en droit du travail, évidemment, puisqu'en droit civil cela est déjà possible.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci.

Madame, la réflexion sur le droit du travail, sur le contrat de travail pour être plus précis, est prévue dans l'échéancier des discussions et des réflexions du Gouvernement. La discussion actuellement porte sur la question de la représentativité, elle n'est pas simple, et la prochaine étape est, effectivement, le contrat du travail. La bonne méthode est de procéder par étape si on met tous les sujets sur la table aucun n'aboutit. On a eu le sujet des retraites dans le secteur privé, on a eu les retraites du C.H.P.G., et là, on est sur la représentativité et donc le contrat de travail sera l'étape suivante. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, Madame LAVAGNA lorsque vous dites « assouplir le droit du travail » ce n'est pas du tout la volonté de nos partenaires syndicaux qui eux veulent qu'on examine le contrat de travail pour faire du copier/coller avec la rigidité du pays voisin, en particulier sur le licenciement, la fin du contrat de travail, en particulier aussi sur l'intérim. Donc, nous allons ouvrir ce dossier mais il n'y aura pas d'unanimité, il faut le savoir.

M. le Président.- Il y aura l'unanimité, Monsieur le Ministre, au Conseil National...

Mme Sophie LAVAGNA.- ... Je l'aurais deviné, Monsieur le Ministre, mais merci de cette précision.

M. le Président.- ... voilà, concernant le marché du travail et concernant la souplesse, je rappelle à nos voisins et amis français que nous, nous sommes en plein emploi et que nous n'avons pas de leçon à recevoir du pays voisin, nous pourrions même en donner.

Monsieur FICINI concernant les droits de mutation.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Revenons un petit peu sur la Tour Odéon qui nous manque toujours. Nous avons eu droit encore dernièrement à un article de désinformation concernant la commercialisation de cet immeuble. Depuis deux ans on nous avance, et je suis poli, ces fameux 24 ou 26 appartements en promesse de vente dont un seul, au passage, a été réellement vendu. Des promesses enfouies dans le tréfonds de ce bâtiment dont on attend toujours qu'un coup de baguette magique vienne lui

donner le caractère d'acte publié. Mon collègue Jean-Michel CUCCHI en a fait référence en début de séance, un autre article paru dernièrement sur un média dont je ne ferai pas la publicité, cet article – et je pèse mes mots – est une insulte, il est une insulte au Gouvernement, il est une insulte à la représentation nationale et il est également une insulte au Fonds de Réserve Constitutionnel. Plus on avance et plus j'ai le sentiment que ce projet ne va pas aboutir comme nous l'aurions tous souhaité. Nous sommes aujourd'hui à deux mois de la livraison, où en est réellement la commercialisation de cet immeuble ? Que vont devenir ces appartements s'ils ne trouvent pas preneur ? Où sont et où seront alors les recettes attendues sur ce projet ?

Ce sont autant de questions qui sont sans réponse depuis deux ans et qui, sans doute, vont le rester encore un bon moment.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI, je m'associe bien volontiers à votre déclaration.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - La commercialisation privée est prévue pour un peu plus tard que les deux mois que vous évoquez, nous ne sommes pas en train de parler de la livraison ou de la Commission d'attribution des logements pour les compatriotes qui, elle, se tiendra au mois de février et les attributions se réaliseront dans les semaines qui suivront. Après il y a la commercialisation de la partie privée qui, elle, est en cours et peut encore durer un moment dans le courant de l'année prochaine.

Nous, nous avons avec le Ministre un certain nombre de chiffres qui sont mis à jour régulièrement, nous allons faire à nouveau un point avec les promoteurs en tout début d'année prochaine. Jusqu'à

présent des sommes importantes ont été déclarées au titre de la T.V.A. mais la T.V.A. déclarée s'est vue amputée de montants quasiment aussi importants en matière de T.V.A. déductible, ce qui fait que les montants que j'avais évoqués lors d'autres séances avec cette Assemblée ne correspondent pas aux anticipations que nous avons pour les mois qui viennent, d'où l'importance de la ligne correspondante au Budget Primitif 2015.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Pour reprendre les propos de M. FICINI à ma façon, je suis scandalisé... scandalisé ! Les propos tenus par les opérateurs et les promoteurs de la Tour Odéon, les propos officiels tenus, rapportés dans un mensuel français, ils ont vraiment de la chance que je ne les aie pas rencontrés depuis. C'est tout ce que j'ai à dire. En tous les cas, au Conseil National, la porte ne leur est pas ouverte je peux vous le dire.

Nous passons donc au sujet suivant. Avez-vous d'autres remarques à faire sur les Droits de Douane, les Transactions Juridiques, les Transactions Commerciales, les Bénéfices Commerciaux ou les Droits de Consommation qui concernent donc le chapitre 3 sur les Contributions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous abordons à présent les Dépenses de Souveraineté et ensuite nous passons à la Section 7.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 - et Famille Princière 11.900.000

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.111 - Traitements titulaires.....	1.071.200
102.211 - Traitements non-titulaires	<u>572.800</u>
102.010 - Frais de personnel	1.644.000

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.111 - Traitements titulaires.....	1.612.900
103.211 - Traitements non-titulaires	<u>274.300</u>
103.010 - Frais de personnel	1.887.200
103.251 - Missions & Etudes, Honor. Etc.	<u>2.650.000</u>
103.020 - Frais Etudes & Formation.....	2.650.000
103.258 - Destination Spéciale	90.000
103.259 - Œuvres dons & Subvent. Div.....	50.000
103.262 - Déplac. Prest. Officielles	2.100.000
103.323 - Frais d'administration	<u>150.000</u>
103.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>2.390.000</u>
	<u>6.927.200</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.111 - Traitements titulaires.....	242.200
104.211 - Traitements non-titulaires	<u>96.800</u>
104.010 - Frais de personnel	339.000
104.323 - Frais d'administration	149.000
104.371 - Habillement Garçon de bureau.....	<u>600</u>
104.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>149.600</u>
	<u>488.600</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - CHANCELLERIE ORDRES PRINCIER

106.310 - Décorations & Diplômes.....	120.000
106.323 - Frais d'administration	<u>5.000</u>
106.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>125.000</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.111 - Traitements titulaires.....	3.475.500
107.211 - Traitements non-titulaires	1.362.400
107.010 - Frais de personnel	4.837.900
107.262 - Transport.....	8.600.000
107.332 - Entretien, Aménag. Fourn. Prest.	3.600.000
107.380 - Améliorations & Travaux neufs.....	5.900.000
107.030 - Frais de fonctionnement.....	18.100.000
	<u>22.937.900</u>

M. le Président.- Merci. Je mets cet article 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.111 - Traitements titulaires.....	1.052.200
201.121 - Indemnités diverses.....	63.000
201.211 - Traitements non-titulaires	521.200
201.010 - Frais de personnel	1.636.400
201.251 - Missions & Etudes	370.000
201.261 - Frais de représentation	1.032.000
201.264 - Réceptions	285.000
201.266 - Participations aux Organis. Int	218.000
201.323 - Frais d'administration	402.000
201.030 - Frais de fonctionnement.....	2.307.000
201.350 - Entretien matériel.....	40.000
201.040 - Achat & Entretien matériel.....	40.000
	<u>3.983.400</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.111 - Traitements titulaires.....	192.000
202.211 - Traitements non-titulaires	<u>105.500</u>
202.010 - Frais de personnel	297.500
202.251 - Missions et Etudes.....	4.000
202.262 - Déplacements.....	6.100
202.264 - Réceptions	34.000
202.323 - Frais d'administration	<u>16.000</u>
202.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>60.100</u>
	<u>357.600</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.252 - Indemnités & Vacations	45.000
203.323 - Frais d'administration	<u>1.000</u>
203.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>46.000</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.111 - Traitements titulaires.....	103.400
204.010 - Frais de personnel	103.400
204.252 - Indemnités & Vacations	98.800
204.262 - Déplacements.....	74.000
204.323 - Frais d'administration	<u>25.000</u>
204.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>197.800</u>
	<u>301.200</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.111 - Traitements titulaires.....	295.200
205.211 - Traitements non-titulaires	261.700
205.010 - Frais de personnel	556.900
205.252 - Indemnités & Vacations	56.600
205.262 - Déplacements.....	53.000
205.264 - Réceptions	10.000
205.323 - Frais d'administration	8.000
205.325 - Communication	<u>13.700</u>
205.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>141.300</u>
	<u>698.200</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.111 - Traitements titulaires.....	128.800
206.211 - Traitements non-titulaires	<u>369.100</u>
206.010 - Frais de personnel	497.900
206.320 - Frais propres à l'activité	126.200
206.323 - Frais du Secrétariat.....	188.000
206.345 - Prestations.....	<u>263.100</u>
206.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>577.300</u>
	<u>1.075.200</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - HAUT-COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTÉS ET À LA MÉDIATION

207.111 - Traitements titulaires.....	249.400
207.010 - Frais de personnel	249.400
207.320 - Frais propres à l'activité	83.000
207.323 - Frais d'administration	15.000
207.345 - Prestations.....	<u>32.000</u>
207.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>130.000</u>
	<u>379.400</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.252 - Indemnités & Vacations	8.000
208.262 - Déplacements.....	2.000
208.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>10.000</u>

M. le Président.- Merci. Je mets ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Nous passons donc à la Section 7, page 59 du fascicule budgétaire.

Monsieur le Secrétaire Général vous avez la parole.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902 - Frais études urbanisme & grands travaux.....	2.915.000
701.907 - Amélioration sécurité tunnels routiers.....	2.000.000
701.908 - Tunnel descendant.....	25.650.000
701.911 - Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....	1.200.000
701.9132 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Charles III.....	2.500.000
701.9133 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....	1.000
701.9134 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....	1.000
701.9135 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto.....	1.000
701.9136 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....	450.000
701.9137 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur.....	10.000.000
701.914 - Transport collectif & Funiculaire.....	1.000
701.997 - Amélioration Réseau ferroviaire.....	101.000
	<u>44.820.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

Pour commencer la Section 7 des Grands Travaux, j'aime bien rappeler que lorsqu'on vote le Budget Primitif on vote aussi le programme triennal gouvernemental d'action pour les équipements pour 2015, 2016 et 2017 et cette année, il s'élève à près de 4 milliards d'euros.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense donc que c'est important de le rappeler parce que nous devons aussi nous prononcer sur ce

programme triennal très conséquent et je trouve que c'est une bonne transition de passer justement des Recettes à la Section 7 pour bien montrer que ces investissements devront aussi bien être financés.

Merci.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Pour aller dans le sens de mon collègue Marc BURINI, puisqu'effectivement, Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller, en liminaire au débat qui aura lieu sur les Grands Travaux, je voudrais vous faire une remarque générale.

Comme je le disais mercredi dernier au cours de ma déclaration de politique générale, nous sommes face à une situation très favorable, avec un budget excédentaire et une croissance de près de 10 %, alors que la crise et la récession sont à nos frontières.

Pour autant, dans ces conditions, comment ne pas saluer la volonté du Gouvernement de consacrer une part importante du budget aux Grands Travaux, pour préparer le futur de Monaco et consacrer un peu de cette croissance dans la création d'infrastructures.

C'est une évidence, consacrer 30 % d'un budget qui dépasse le milliard d'euros devient un challenge dans son exécution. Dans le programme triennal, le glissement des chantiers est devenu chronique. Certains pourraient dire qu'il suffirait de ne pas consacrer autant dans les Grands Travaux, moi je préférerais qu'on pose le problème différemment, en répondant à la question de l'organisation à mettre en place pour y arriver : quelles priorités ? Quels moyens ? Quelle délégation éventuelle pour livrer un nombre conséquent de chantiers dans les délais impartis ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je ne sais pas si Madame le Conseiller souhaite répondre ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Si j'ai bien compris votre question, est-ce que c'est par rapport à l'enchaînement, d'un point de vue circulation, de tous les grands travaux qui vont

avoir lieu à Monaco ou est-ce que votre question est de savoir si chaque chantier finira à temps ?

M. Thierry POYET.- C'est plutôt dans le deuxième cas, effectivement. C'est arriver à avoir l'ordonnement cohérent, finir à temps, donner des priorités et aller jusqu'au bout mais je vous rejoins, Madame le Conseiller, vous avez une tâche énorme parce que ce budget est conséquent et il est vrai qu'il faut aussi se poser la question de savoir quels moyens doivent être mis en place pour y arriver, parce que là vraiment il y en a beaucoup et c'est une bonne chose.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je peux vous parler d'une politique générale de mobilité qui prend en compte, en Principauté de Monaco tous ces grands chantiers à venir, effectivement. Finir à temps un grand chantier est l'un des objectifs que se fixent les différents services de l'État et vous avez pu voir, lors de la présentation que l'on vous a faite le 6 novembre dernier, tous les grands chantiers qui vont avoir lieu en Principauté de Monaco. Il est vrai, je vous remercie de le rappeler, notre tâche est assez importante parce qu'il y a beaucoup de grands chantiers qui sont pour l'avenir de la Principauté très importants et qu'il faut arriver à terminer dans les temps. Pour ce faire, je pense que les services, chantier par chantier, mobilisent tous leurs efforts et font le maximum pour ne prendre aucun retard.

Il faut toutefois prendre en considération le fait que nous avons, dans tous les chantiers, certains aléas, comme des aléas dus à la qualité du sol, que l'on découvre au fur et à mesure de l'avancement de certains travaux, que nous essayons d'anticiper au maximum en réalisant des sondages de terrain. D'autres aléas comme par exemple ces derniers temps un climat très défavorable qui entraînent un certain retard notamment pour les chantiers de voirie. Ces aléas-là ne peuvent pas être anticipés.

Mais nous faisons le maximum pour ne pas avoir de retard, que ce soit en amont de la préparation même du chantier, de la préparation des appels d'offres, du suivi de ces appels d'offres et du suivi des différents chantiers.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Pour aller dans le sens de mes deux collègues, le Président de la Commission des Finances et de

l'Economie Nationale et le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, M. BURINI a raison de revenir sur le principe des 4 milliards d'euros dans le cas du budget triennal. J'ai deux remarques.

La première pour souligner que ce montant est important et qu'il sera réévalué à la hausse, c'est évident. Deuxièmement, il y a le suivi des chantiers, il y a à tenir les délais, il y a l'organisation générale, l'étalement des chantiers au sein même de la ville, on voit que dans le quartier de Monte-Carlo ce n'est pas simple et ailleurs non plus de par l'exiguïté du territoire. Monsieur le Ministre, tout en respectant et en saluant le travail de Madame GRAMAGLIA et de ses effectifs, de l'importance de ces effectifs au sein de la Direction de l'Équipement et de l'Urbanisme, je me demande étant donné la complexité des chantiers, leur diversité, les montants engagés, le côté particulier de notre relief et le positionnement de Monaco, s'il n'est véritablement pas le moment – Dieu sait que je suis partisan de l'orthodoxie budgétaire – de redéployer ou d'affecter au service de Mme GRAMAGLIA des personnels supplémentaires parce que je crois que lorsqu'on gère bien les chantiers, lorsqu'on peut les contenir en terme de délais, on gagne par conséquent du temps et des deniers publics. C'est ma préoccupation et je relaie en cela ce que viennent d'exposer mes collègues.

M. le Ministre d'Etat.- Nous venons d'affecter une personne suppléante en plus à Mme GRAMAGLIA, pour faire un travail dans la Direction de la Prospective. Sur les travaux publics il faudrait peut-être s'interroger sur les tâches accomplies par le service. C'est-à-dire que vu la multiplication des chantiers, est-ce que les services d'Etat ne doivent pas être redéployés dans un rôle de préparation, évidemment du suivi des appels d'offres, etc... et ensuite le suivi de l'exécution....

M. le Président.- ... En les spécialisant vous voulez dire ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui mais surtout en les déchargeant d'un certain nombre de tâches qu'ils assurent directement. Prenez l'exemple du Yacht-club qui est un chantier extrêmement compliqué, il a été mené à bien, de manière remarquable, il a occupé le Service des Travaux Publics pendant des mois et des mois pour surveiller, etc... Donc il y a sans doute une réflexion à mener sur l'optimisation du travail des agents et fonctionnaires de l'Etat. On va y penser en

début d'année.

M. le Président.- Je tiens à préciser que je salue le travail, le professionnalisme des équipes en place, mais les journées n'ont que 24 heures et vos collaborateurs et collaboratrices ne peuvent pas se démultiplier sur tous les sujets et tous les chantiers.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est vrai, je vous remercie. Juste une précision, effectivement, Monsieur le Ministre l'a dit, on nous a donné un poste pour l'instant de suppléant mais qui sera très certainement, je l'espère, régularisé au niveau de la Direction de la Prospective. On a également obtenu un poste au niveau du Service des Travaux Publics puisqu'effectivement cette multiplication des chantiers en Principauté de Monaco faisait que cela devenait très difficile pour M. LAVAGNA et ses équipes de suivre tous les chantiers. Donc nous avons, et je vous en remercie, ce poste supplémentaire qui est proposé dans ce budget et également, au niveau de mon secrétariat, un poste supplémentaire, nécessaire pour faire le lien avec tous les différents services qui, je vous le rappelle, sont des services très variés, très techniques qui dépendent de mon Département.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI sur le même sujet.

M. Marc BURINI.- Moi je me demandais si l'Etat avait vocation directement à suivre tous ces chantiers. Plutôt que de créer de nouveaux postes – aujourd'hui le Yacht-Club est terminé – n'aurait-on pas plutôt intérêt à former des « chefs d'orchestre » qui soient capables de déléguer à peut-être des cabinets extérieurs pour certains projets plutôt que de créer des postes qui, vous le savez très bien, obéreront le budget de l'Etat, excusez-moi mais pendant 50 ou 60 ans, retraite incluse. Donc je me demande s'il n'y a pas une réflexion et une optimisation à trouver à ce niveau-là. Je ne sais pas en effet si l'Etat peut tout faire, l'Etat n'est pas constructeur, je sais qu'à Monaco c'est très important mais peut-être qu'il y a une réflexion à mener de ce côté-là.

M. le Président.- Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez dit en des termes moins diplomatiques que moi ce que je voulais dire. Espérons que L'Engelin soit le début d'une évolution puisque pour gagner du temps sur L'Engelin, on a utilisé une autre méthode que celle traditionnelle.

Alors, évidemment, on peut contester le calcul et la comparaison entre les deux calendriers mais je crois qu'il y a une mutation, je partage votre avis, Monsieur BURINI. Il faut aller dans ce sens, cela coûte peut-être plus cher en coût de travaux mais finalement ça peut convenir lorsqu'on regarde le coût de l'emploi d'autant plus, et il faut le dire, que dans ce secteur on n'a pas de Monégasque ! Créer des emplois dans la Fonction publique monégasque s'il s'agit de recruter des Monégasques, je suis d'accord, je pense que cet impératif passe avant même la restriction budgétaire, cet objectif est normal dans une fonction publique il est normal que les nationaux occupent les postes, en revanche si c'est pour recruter des étrangers, là, il n'y a plus la raison nationale et donc on prend une charge qui va peser sur le budget de l'Etat pendant 37 ans...

M. le Président.- ... Absolument !

M. le Ministre d'Etat.- Donc, petit à petit cette réflexion commence.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Mais il faut faire très attention. Nous entamons effectivement cette réflexion, mais le Service des Travaux Publics a l'habitude de mener des chantiers c'est aussi une garantie de préservation des deniers de l'Etat, une garantie de protection des sous-traitants. Donc, effectivement, il faut mener une réflexion et je suis d'accord de la mener, bien sûr, Monsieur le Ministre d'Etat, je suis à votre disposition et à la disposition des élus avec mes équipes, mais je ne pense pas que tous les chantiers doivent être faits en maîtrise d'ouvrage délégué.

M. le Président.- Non, ce n'est pas ce que l'on a dit mais en revanche, Madame le Conseiller, ce qui est très important c'est de dire aux jeunes compatriotes aujourd'hui, à partir de la seconde, qu'il faut des postes d'ingénieurs, qu'ils ont leur place, qu'ils peuvent faire une très très belle carrière et même en terminant Conseiller de Gouvernement, on en a eu, n'est-ce pas Monsieur BADIA et Monsieur TONELLI. Ils peuvent faire une belle carrière. On a le même problème – je ne

vais pas aujourd'hui lancer le débat – au Conseil National pour recruter des juristes, vous y êtes également confronté, Monsieur le Ministre, des juristes spécialisés. On sait qu'il faut environ 10 ans à partir du moment où ils sont détectés, dès la seconde, et qu'ils terminent leurs études. Je crois qu'il faut le dire très tôt, en parler dans le cadre de la cellule de détection, Monsieur le Conseiller MASSERON, passez bien le message à Mme BONNAL, il faut s'en occuper aujourd'hui parce qu'au titre de la priorité nationale, on est tellement plus content de recruter des ingénieurs, des juristes et des diplômés monégasques qui pourront servir ensuite leur pays. Mais on arrive aujourd'hui dans un creux de génération et c'est problématique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Mais nous nous sommes déjà rapprochés de M. MASSERON afin de voir avec la Direction de l'Éducation Nationale pour, justement, sensibiliser les jeunes Monégasques à certaines études, à certaines filières qui sont importantes pour la Principauté de Monaco et mes services seront là pour la journée des métiers afin d'expliquer aux gens et aux étudiants les avantages de suivre des études d'ingénieur...

M. le Président.- ... C'est début février je crois, le 5 ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Avec le soutien de l'Éducation Nationale, la Commission d'Insertion des Diplômés organise depuis maintenant trois ans des présentations des métiers porteurs pour les étudiants de Terminale, à un moment où ils choisissent leur orientation. Avant la fin de l'année scolaire, nous leur présentons justement des professionnels et souvent des jeunes diplômés venant d'intégrer depuis un an ou deux ces métiers, pour être plus proche des élèves de Terminale. Nous leur présentons des métiers d'avenir, et dans ces métiers d'avenir parmi quatre ou cinq autres professions, nous avons identifié les métiers du bâtiment et d'ingénieur, que nous présentons donc

depuis trois ans aux élèves de Terminale de la Principauté.

Espérons que cela suscite des vocations, mais en tout cas nous, nous passons l'information en essayant de les inciter. Evidemment, dans ce pays, chacun choisit librement son orientation...

M. le Président.- ... Absolument !

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... et loin de nous, bien sûr, l'idée de contraindre...

M. le Président.- ... nous parlons orientation.

Bien. Merci beaucoup.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire simple, je rejoins les propos de M. BURINI et les vôtres, Monsieur le Ministre, donc je ne vais pas revenir sur ce point.

Je voulais juste clarifier, par rapport à Madame GRAMAGLIA, ma position tout à l'heure n'était nullement une critique envers votre Service et votre capacité de faire le travail. Donc, à ce titre je rejoins les propos de Monsieur NOUVION. Que ce soit clair, c'était bien effectivement de chercher des idées d'améliorer ce fonctionnement et non pas de dire que le problème venait de vos Services, que tout soit clair entre nous.

Merci.

M. le Président.- C'est mieux dit lorsque cela est précisé.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, Monsieur le Ministre, effectivement je m'interrogeais également compte tenu de la multiplicité des chantiers et là je vois que la réflexion est clairement d'actualité donc c'est une bonne nouvelle.

Par ailleurs, je souhaitais ajouter, dans la continuité de l'intervention du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qu'un Etat qui se porte bien est un Etat qui investit. Je constate que le tiers des dépenses du budget consacrées à l'investissement est quasiment atteint. C'est ce que nous demandons depuis longtemps et je crois que c'est le dynamisme de notre modèle économique qui est en jeu chaque année avec des secteurs entiers qui dépendent directement ou indirectement des efforts consentis par l'Etat pour faire tourner l'entreprise Monaco.

Dans d'autres pays, un tel ratio en faveur de l'investissement n'existe pas. Une fois n'est pas coutume, je crois qu'il convient ici de remercier l'Etat qui fonctionne en véritable moteur économique à l'intérieur d'un pays qui, lui-même à son tour, fonctionne comme le poumon économique de nombreuses communes voisines, du Département des Alpes-Maritimes et au-delà.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il encore des interventions sur le Chapitre 1 Urbanisme ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Cette fois c'est plus lié à la circulation. Mon intervention portera globalement sur les conditions d'accès à la Principauté, à la qualité de vie liée à la circulation et aux nuisances que ne manqueront pas de créer tous les chantiers de grande ampleur à venir. Cette intervention concerne bien sûr le tunnel descendant, le transport collectif et le funiculaire, qui est une des lignes qui suivra, mais sans oublier également des points qui sont dans le chapitre 2, voies publiques et la mobilité durable mais aussi l'entrée de la ville au Jardin Exotique qui elle est classée au chapitre 6. Je ne manquerai pas de revenir sur cette dernière inscription de manière plus spécifique.

En effet, comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer au cours des réunions préparatoires consacrées au Budget Primitif, l'entrée sur Monaco

est régulièrement bloquée, principalement le côté Ouest. La mise en place du télétravail est certainement une alternative qui devrait permettre de limiter la circulation des pendulaires, mais il ne pourra pas concerner toutes les professions, tout le temps et de plus, le calendrier est conditionné par l'accord des Autorités françaises ce qui devrait malheureusement prendre un peu de temps.

Aussi, se posent inéluctablement les mêmes questions : où en sont les négociations avec Escota afin d'officialiser l'échangeur de Roquebrune Cap-Martin ? Est-ce un problème règlementaire ou commercial ? Car il est vrai que le chiffre d'affaires de la sortie du Tunnel de Monaco ne doit pas être négligeable et je ne sais pas si Escota est réellement engagé pour concrétiser cette alternative.

Ensuite, où en sommes-nous des parkings de dissuasion dans les communes alentours, bien avant l'arrivée sur Monaco ? J'évoque ici le parking de la Brasca à Eze sur Mer, la Cruella à la Turbie, pourquoi pas le projet du funiculaire puisqu'une ligne de crédit de principe reste encore inscrite... Ces études sont en cours depuis très – voire même trop – longtemps, quand pourrions-nous espérer voir la concrétisation de ces dernières avec le parking mais aussi la mise en place de moyens de transport rapides et réguliers pour amener les travailleurs au centre même de Monaco ?

Et puis ensuite, comment ne pas évoquer les conditions de circulation dans les derniers mètres pour entrer sur Monaco : la synchronisation des feux de circulation à Cap d'Ail, peut-être des aménagements de voiries à prévoir pour fluidifier le trafic particulièrement aux heures de pointes... Tous ces éléments fonctionnent à la manière d'une chaîne, c'est le maillon le plus faible qui va limiter le dispositif dans son entier. Alors, à mon avis, nous ne devons pas attendre de ce tunnel un effet significatif sur la circulation si on ne s'est pas assuré de régler tous ces points intermédiaires.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur POYET, vaste sujet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, très vaste sujet auquel nous réfléchissons depuis très longtemps, Monsieur POYET.

D'une manière générale, c'est vrai et heureusement, les chantiers sont pris en compte dans la politique de mobilité de la Principauté puisque je vous ai dit qu'il allait y avoir beaucoup de chantiers dans les années qui viennent.

Alors je vous rappelle d'abord qu'une Commission de coordination des travaux se réunit tous les six mois, c'est une commission qui regroupe tous les différents services concernés de la Principauté et qui permet de faire un point exhaustif sur les différents chantiers qui se déroulent en Principauté, que ce soient les chantiers publics, que ce soient les chantiers privés qui sont programmés et, également, puisque c'est une entrave à la circulation, tous les travaux de voirie.

Cette commission a pour but de coordonner justement ces différents travaux, d'arrêter des dates prévisionnelles, des dates qui impacteraient le moins les travaux suivant telle ou telle manifestation qui se déroule également en Principauté de Monaco et de faire un point parallèlement avec différentes sociétés concessionnaires de la Principauté, sociétés concessionnaires qui dépendent de mon Département, que ce soit l'électricité, l'eau ou le gaz afin que toutes ces sociétés concessionnaires puissent, lorsque l'on fait une tranchée par exemple dans une artère de la Principauté, effectuer leurs travaux simultanément.

Pour la prise en compte de tous les différents programmes qu'il va y avoir en Principauté dans les années à venir, entre 2014 et 2020, la Direction de la Prospective a établi un bilan de toutes les opérations immobilières de l'ensemble des grandes infrastructures susceptibles d'évoluer dans les cinq prochaines années. C'est un bilan qui a fait apparaître qu'il va y avoir environ soixante sites, dont une quinzaine de sites de très grande envergure en Principauté de Monaco, avec une concentration importante dans certains secteurs de la Principauté et je crois que je ne révélerai aucun secret en disant que dans le site des Spélugues et en entrée de ville, il y aura de gros chantiers donc un afflux non négligeable de véhicules. Pour essayer de remédier à cela nous avons engagé une consultation extérieure afin d'aider l'Administration dans l'appréciation de tous ces différents chantiers et dans tous ces différents aspects, que ce soit en matière de flux de véhicules personnels, que ce soit en matière de transport de matériaux, d'accès des actifs qui rentrent chaque jour en Principauté de Monaco, donc une étude globale sur l'impact de la circulation.

Par ailleurs, je vous en avais déjà parlé, certaines actions sont engagées pour améliorer le déplacement en amont à l'entrée de la Principauté. En ce qui

concerne l'arrivée en Principauté de Monaco pour les véhicules légers, pour les deux roues, nous avons mis en œuvre au travers d'une concertation avec les collectivités françaises, nationales et locales, un programme d'action pour améliorer l'accessibilité de la Principauté du côté Ouest depuis le tunnel de l'A 500 jusqu'au débouché du tunnel descendant avec Pasteur et Charles III. Là je vous avais également indiqué que cinq scénarii ont été définis pour l'arrivée en Principauté de Monaco. Nous sommes en train de voir quel scénario pourrait être le plus compatible et favoriserait le mieux la circulation et les flux entrant en Principauté. Dans les cinq scénarii, il y a le scénario 1, qui était l'utilisation de l'espace Zébra, lorsqu'on arrive sur la voie rapide à la sortie du tunnel de l'autoroute, pour augmenter la capacité de stockage en aval de l'A 500.

Le réaménagement, dans le scénario 2, des différents carrefours.

En scénario 3, la rétention du trafic en amont du tunnel de Monaco qui a été jugé assez limité, donc c'est un des scénarios qui a été abandonné.

Un 4^{ème} scénario serait le réaménagement du carrefour en aval plus l'utilisation des Zébra, juste pour faire une voie prioritaire pour les bus avec une priorité des transports en commun au feu ; un deuxième scénario 4 bis était le réaménagement des carrefours, plus l'utilisation de l'espace Zébra pour les bus avec également la priorité au feu et une adaptabilité des feux entre le croisement Cap d'Ail et la moyenne corniche.

Le 5^{ème} scénario prenait en considération le réaménagement de ces différents carrefours et ceux dont vous venez de parler, avec l'ouverture de la bretelle au niveau de Beausoleil.

Pour l'instant nous avons relancé par écrit les Autorités françaises puisque nous avons eu une réponse négative. Tout récemment, nous avons de nouveau relancé les Autorités françaises pour que soit ouverte cette bretelle. Nous sommes soutenus dans cette démarche, je vous le rappelle, par le Maire de Roquebrune, le Maire de la Turbie qui sont vraiment très actifs dans l'ouverture de cette bretelle.

Alors, lorsqu'on parle de circulation, on évoque également le renforcement de tout ce qui est transport en commun. Avec ces différents scénarii, au niveau de Cap d'Ail, nous étudions la possibilité de créer un rond-point à l'entrée de Cap d'Ail, de supprimer les feux et de faire des trémies, c'est-à-dire des voies qui passeraient en dessous de la route pour améliorer les

flux entrants. Nous travaillons également avec les Autorités françaises sur la modification du giratoire de l'hôpital et il y a une étude interne très importante sur le schéma de circulation dans ce quartier qui va jusqu'à Fontvieille, à partir de la réalisation de l'îlot Charles III.

S'agissant des transports en commun, il y a une amélioration de l'offre de transport d'échange avec la Principauté au niveau des TER, la concertation pour la mise en place d'un groupement européen de coopération territoriale et, pas plus tard que la semaine dernière, j'accueillais à Monaco des représentants de la Ligurie, des représentants de la région PACA et bien sûr des représentants de la Principauté de Monaco. Nous sommes en train de travailler justement sur une amélioration des trains qui vont de Nice jusqu'à la région de la Ligurie pour essayer d'améliorer cette rupture de charge qu'il y a à la gare de Vintimille pour que les transports soient beaucoup plus rapides et beaucoup plus pratiques pour les personnes qui vont travailler. Il y a beaucoup plus de gens qui viennent de l'Italie et qui rentrent en Principauté de Monaco que de gens qui vont dans le sens de la Ligurie, et cette rupture de charge au niveau de Vintimille est un problème que nous sommes en train d'améliorer, notamment avec cette collaboration entre la Ligurie et la région PACA et avec une grande amélioration au niveau de l'information des voyageurs.

Ensuite, au niveau des bus interurbains, je vous rappelle que la ligne 100 a été renforcée. Vous voyez passer à Monaco ces grands bus articulés qui ont une contenance beaucoup plus importante et qui améliorent la gestion des flux entrants et sortants de la Principauté de Monaco. De plus, la mise en œuvre de la ligne 101 que nous avons lancée cet été qui est un doublement de la ligne 100 mais qui part, je vous le rappelle, de St Laurent d'Eze pour aller jusqu'à Roquebrune Cap-Martin a également grandement amélioré la fluidité du trafic entrant et sortant de la Principauté de Monaco.

Je veux également souligner l'important travail effectué avec la C.A.M., avec un renforcement, une amélioration des offres internes de la Principauté de Monaco par une reconfiguration des lignes de bus afin d'améliorer, notamment, les différents points desservis mais également le cadencement et la desserte des différents autobus.

La Principauté s'est engagée dans une étude d'opportunité et de cohérence pour la réalisation d'un T.C.S.P. sur son territoire, qui partirait de la Place Wurtemberg, avenue Prince Pierre, allée Lazare

Sauvaigo, emprunterait un viaduc surplombant le boulevard du Larvotto pour rejoindre le parvis de la gare, la Place des Moulins, Annonciade II ... Divers scenarii sont envisagés, alternant les passages au sol et en enterré.

Je rappelle qu'un parking de 1.820 places va être créé en entrée de ville Ouest dans l'opération du téléphérique. Nous avons créé un groupe de travail où nous étudions l'opportunité de créer à partir du Jardin Exotique, un téléphérique qui pourrait desservir différentes destinations, à savoir, en partant du terrain du téléphérique aller sur Fontvieille et, peut-être pourquoi pas, une desserte du Rocher ou du Port Hercule. Mais cela est encore au stade des études.

Le stationnement est une autre piste d'amélioration de la circulation. Nous avons mené une réflexion globale au niveau des stationnements avec une affectation des résidents, des actifs et des visiteurs, avec des offres de stationnement différentes suivant la catégorie de personnes qui demandent des abonnements et avec des tarifs horaires, des tarifs jour/nuit.

Je vous rappelle également que deux parkings frontières seront créés au niveau du téléphérique, je viens d'en parler, mais également au niveau de l'opération Testimonio II, avec la création d'un autre parking en frontière de la Principauté, à l'Est. Un système de bus sera mis en place lorsque ces parkings seront créés pour améliorer la circulation.

Différents parkings vont également être créés, liés aux différentes opérations immobilières que nous allons faire, telle Charles III, telle Pasteur, le Sporting d'Hiver, pour laquelle, je vous le rappelle, nous allons lancer un parking de plus de 400 places au niveau du Sporting et des Jardins du Casino. Ensuite, différentes opportunités sur le territoire français puisque je vous rappelle qu'à Roquebrune et Beausoleil nous sommes en discussion avec les Maires de ces communes pour créer des parkings et des places de stationnement vraiment en zone limitrophe de la Principauté. Les parkings de dissuasion dont vous parliez sur la Brasca à Eze et également sur la Cruella à la Turbie, ont fait l'objet d'études. Nous sommes actuellement en discussion avec la Mairie d'Eze pour acquérir ce terrain de la Brasca.

La création de tous ces parkings nouveaux est une opportunité pour nous et nous y réfléchissons pour redéfinir globalement toute l'offre de stationnement de la Principauté, en cascade avec des parkings en frontière, des parkings de dissuasion et des parkings internes.

A titre d'exemple en 2025 l'admission de la totalité des actifs qui travaillent en Principauté à Fontvieille et qui se déplacent en véhicules légers ne sera plus possible pendant les heures de pointe si on ne réorganise pas tous les abonnements entre ces différents niveaux de parking.

Au niveau des marchandises également, nous avons en programmation un nouveau centre de distribution urbaine dans l'îlot Charles III pour évacuer tous les poids lourds, poids lourds qui vont descendre directement par le fameux tunnel descendant et qui ne devraient plus impacter la circulation à l'intérieur de la Principauté de Monaco. Toutes les livraisons aux entreprises et aux industries de la Principauté vont être bien améliorées d'une manière générale.

Ensuite il y a une augmentation, et c'est également très important, des capacités de la base arrière logistique de la Principauté de Monaco à St Isidore et à Carros avec la réalisation d'un 6^{ème} entrepôt qui est destiné au stockage des produits dangereux.

Dans l'opération même des téléphériques, nous allons mettre un point d'accueil marchandises afin de capter en entrée de ville toutes les livraisons des colis express et de massifier la distribution des colis.

Je vous rappelle également, au niveau de l'îlot Pasteur, la création d'un centre de transfert des recyclables secs.

Au niveau des piétons, la réflexion est tout aussi importante puisque l'ensemble du schéma de déplacement des piétons va être réactualisé pour être inscrit dans toutes les différentes opérations immobilières dans la réglementation de l'urbanisme. Je vous rappelle qu'avec L'Engelin nous allons en profiter pour faire des ascenseurs reliant le quartier Hector Otto, nous réalisons des liaisons publiques comme pour les villas « Rignon » et « du Royan » et les Jardins d'Apolline. Il y a également le fameux « Monaco Malin » que nous allons mettre à jour, la multiplication des ascenseurs, des escaliers roulants en Principauté de Monaco.. Le développement de l'offre des vélos électriques, le développement du covoiturage, le développement – et vous en aviez parlé en séance privée – des différentes applications qui permettent de valoriser et d'optimiser l'offre des déplacements avec des applications sur les iPhones sont autant d'améliorations proposées.

Je pense qu'il y a encore beaucoup de travail devant nous....

M. le Président.- ... Oui, c'est bien, c'est assez complet quand même Madame...

(Rires).

... je vous remercie de cette réponse qui était un peu courte, un peu concise, mais...

(Rires).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je pensais que devant l'inquiétude justifiée des élus et devant la sensibilité qui est la vôtre dans tous ces problèmes de circulation et avec l'annonce de tous ces grands travaux, je me devais de vous faire une présentation aussi exhaustive que possible et rassurante.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame le Conseiller.

Monsieur POYET vous avez vingt secondes.

M. Thierry POYET.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

D'abord je me félicite d'avoir posé cette question cela a permis à Madame le Conseiller de pouvoir exposer à l'Assemblée l'ensemble du travail que votre Département fait et je vous en remercie.

Vous avez évoqué différents scénarios je me permettrai d'en rajouter peut-être un, peut-être science-fiction, d'accord...

Aujourd'hui quand la descente est saturée sur Monaco, la montée est vide et il y a deux voies pour monter qui sont vides et celle de la descente est pleine, alors, effectivement il y a un terreplein central qui ne va pas faciliter le fait de pouvoir faire de l'alternance mais vous avez su pour le tunnel descendant, envisager d'invertir le sens au cas où. Ne faudrait-il pas regarder s'il n'y a pas un scénario pour faire qu'à certaines heures il y ait deux voies descendantes et une montante et inverser à d'autres moments. Cela semble compliqué mais l'envisager au moins pour la descente sur Cap d'Ail où deux voies seraient une solution de désengorgement. J'arrête là, Monsieur le Président... j'ai peut-être été trop long.

M. le Président.- ...Je vous remercie.

Je vous préviens, mes chers collègues, nous avons pris un engagement ensemble en séance privée que nous ne partirions pas sur les problématiques de circulation. Nous en avons parlé ensemble, alors soit vous respectez votre engagement, soit je vous couperai la parole. Il y a encore beaucoup de sujets qui nous attendent qui sont absolument essentiels, je crois qu'il faut aussi faire preuve de retenue parce que sinon chacun livre son avis sur la circulation et on va passer bien trop de temps sur ce sujet.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

En l'occurrence vous avez joué, Monsieur le Président, le rôle de la voie montante, cela peut être important pour apporter une solution.

Madame, vous nous avez apporté un catalogue et je vous en remercie, complet ou presque de tous les moyens à notre disposition. Le problème est qu'instinctivement, à terme, on sent qu'on a des moyens mais pas de solution. Il est clair quand même, avec l'accumulation des chantiers et à partir d'une situation qui est déjà à l'heure actuelle précaire, qu'on ne va pas arriver à résoudre le problème. Alors, ce sont des solutions radicales que l'on aime entendre énumérer par le Gouvernement. Vous avez commencé par les téléphériques et je vous rappelle qu'un groupe de réflexion qui a été remis à l'ordre du jour, et dont certains survivants sont encore présents ici dans l'hémicycle, à savoir Monaco 2029, avait déjà très largement évoqué la solution des airs. Parce que lorsque le sol ne peut plus, deux solutions se présentent : les airs et la mer... La mer je vous rappelle que cela a existé, les plus anciens se souviennent du service des « Heliscaf » de ces navires rapides qui ont assuré pendant un certain nombre d'années un service entre Cannes et je crois Menton ou Vintimille, je ne sais plus, donc cela a existé et c'est ce que j'appelle l'évaluation des solutions radicales.

Et enfin, pour revenir à l'intervention de mercredi, je n'ai pas entendu évoquer directement cela. Cela fait pourtant bien des années que dans des pays comme le Canada par exemple l'évolution urbaine est anticipée par des modélisations hautement sophistiquées qui exigent effectivement des systèmes informatiques extrêmement lourds. Mais bon, nous avons une université qui n'est pas très loin et Monaco a encore les moyens de s'offrir ce genre de projet en sachant, bien sûr, qu'il est toujours difficile de totalement délocaliser ce genre de mission. On a vécu cette expérience dans d'autres domaines, cette difficulté à

délocaliser nos problèmes. Parce qu'il y a, ici encore, une spécificité, dans l'accumulation, et, de manière générale, dans la base de données de toute la problématique de la circulation. Vous êtes arrivés maintenant dans la modélisation 3D de Monaco pratiquement à un résultat définitif. Puisqu'il vous est possible de couper la ville en long en large, en travers et dans tous les sens et immédiatement d'obtenir des plans, avec la possibilité de travailler dessus. Par contre, sur la modélisation...

(Sonnerie).

... de l'évolution de la mobilité urbaine, effectivement, nous n'avons pas encore cela. Alors, je voulais savoir s'il y avait de ce côté des prévisions et des choses fermes de la part de votre Département ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Eh bien oui, nous faisons des prévisions et lorsque nos moyens en interne ne le permettent pas nous faisons appel à des cabinets extérieurs. Par exemple, lorsqu'il s'est agi de la Tour Odéon et de sa construction, des études de projection sur le schéma de circulation futur ont montré que, dans un premier temps, les voies existantes étaient tout à fait en mesure et en capacité d'absorber la circulation qu'il allait y avoir mais qu'il fallait absolument désenclaver le quartier à l'aube de l'opération de l'Annonciade II. Il y a eu des expériences qui ont montré qu'il y aurait « tant de circulation, avec tant d'appartements en plus » aux heures de pointe, à différentes heures de la journée et tous ces schémas ont montré que pour la Tour Odéon, il n'y avait pas de souci. En revanche, pour l'Annonciade II, il fallait modifier tout le schéma de circulation du quartier Est de la Principauté ; et plusieurs systèmes sont envisagés, des systèmes en superstructure et des systèmes en infrastructure qui sont imaginés pour relier l'avenue de l'Annonciade avec le boulevard d'Italie notamment. Ce sont des projections que font les services, aidés si nécessaire par des cabinets plus spécialisés avec des appareils et des logiciels plus performants.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Madame le Conseiller, c'est effectivement exhaustif. Dans vos cinq scénarii, je n'ai pas vu apparaître un travail, peut-être existe-

t-il, sur la circulation alternée – alors je sais que le mot est interdit donc je ne vais plus l'employer – mais à la fin de votre exposé, j'ai noté sur mon papier « je crains de retrouver Georges ORWELL », il y aura des trous partout. Comment en 2025 – puisque vous avez cité 2025 – fera-t-on ? On travaille sur les « stocks » du parc automobiles actuels mais ces « stocks » doivent augmenter puisqu'à un moment donné on aura 100 000 emplois, mais je ne peux que regretter qu'aucun travail sur « les flux » allers retours futurs ne soit fait. Donc il me semble qu'on devrait arrêter une sixième hypothèse : qu'est-ce que cela impliquerait d'avoir une circulation alternée bien qu'elle ne plaise pas à tout le monde, je le sais, mais je crois que cela vaut vraiment la peine de se poser la question. Comment pourra-t-on faire dans dix ans ? Il me semble que cette hypothèse pourrait quand même être envisagée.

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous parlez de la circulation en France ?

M. le Président.- Là, c'est un sujet que l'on ne maîtrise pas mes chers collègues, cela ne vous a pas échappé.

M. Daniel BOERI.- Mais précisément on a parlé des transports en commun, je ne sais pas si vous avez été victimes ou pas, moi oui, il n'y a pas un seul train qui arrive à l'heure, donc je crois que même si on peut agir sur les transports, le problème restera le même.

M. le Président.- Vous avez raison de parler des trains, lorsque je pense qu'on a acheté un certain nombre de locomotives, 5 rames exactement, il y a 6 ou 7 ans, le résultat est pire qu'avant. Je préfère ne pas m'exprimer sur ce sujet parce que je vais tenir des propos désagréables.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Contrairement à mon habitude je n'ai plus aucune question à poser concernant la circulation. Madame GRAMAGLIA je vous remercie et je vous confirme que

j'ai bien compris que vous travaillez beaucoup sur le sujet.

Je souhaiterais rebondir sur les locaux qui seront disponibles sur l'îlot Charles III. Est-ce que je peux intervenir sur le sujet maintenant ?

M. le Président.- Oui, tout à fait, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci.

En mettant ces futures disponibilités en perspective avec la mutation industrielle actuelle, certaines entreprises pourront libérer des surfaces importantes qui pourraient être requalifiées en grandes surfaces de bureaux pour des sociétés de services puisque les entreprises industrielles ont tendance à diminuer la surface utile depuis quelques années.

Je crois qu'il faut avancer avec une stratégie en opération tiroir, rejoignant ainsi le vœu formulé récemment par le Conseil Economique et Social dont je voudrais, ce soir, saluer le travail parce qu'il nous apporte régulièrement des idées et des observations intéressantes.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- La réflexion est bien en cours dans ce sens, elle est engagée avec des propriétaires privés d'un grand immeuble qui est juste en frontière et qui touche l'îlot Charles III. On a même des plans déjà qui permettraient effectivement d'utiliser une partie de cet immeuble, de cet ensemble reconstruit, pour restaurer des bâtiments plus anciens en transférant des activités provisoirement.

La réflexion est en cours, de même que nous avons lancé la réflexion sur la tour administrative pour voir si c'était intéressant, de réfléchir au regroupement de tous les Services de l'Administration hors, évidemment, le bâtiment en face, le Conseil National. La réflexion est déjà bien engagée et vous avez vu d'ailleurs à la Commission des Grands Travaux déjà des dessins d'immeubles de grande hauteur pour des bureaux et des activités économiques.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement, Monsieur le Président.

Je reviens deux secondes sur les parkings. On ne fera évidemment pas l'économie d'une grande réflexion compte tenu du nombre de chantiers qui vont exister en Principauté, nous sommes devant des problèmes incommensurables. J'avais évoqué la problématique des parkings il y a quelques temps, et j'avais été suivi en cela par Mme ROUGAIGNON-VERNIN et M. BOERI. Comme le Président le disait fort bien, on ne maîtrise pas la circulation en France, mais on peut maîtriser la circulation chez nous et, notamment, une des solutions serait peut-être d'inciter les gens à ne pas sortir leur voiture ici en Principauté. Nous l'avions évoqué brièvement. Je crois que ce serait une solution à étudier très sérieusement. Je ne vois pas non plus pourquoi ce que dit M. BOERI n'est pas accepté, pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas une circulation alternée ? Je n'en suis pas là de ma réflexion. Par contre je suis convaincu de la nécessité impérieuse de faire comprendre aux monégasques et aux résidents que sortir systématiquement sa voiture va devenir tout simplement impossible.

M. le Président.- ... Ils font ce qu'ils veulent !

Vous avez raison on est dans une demande de civisme mais on ne peut pas empêcher les gens de sortir leur voiture, Monsieur GRINDA, en tous les cas vous le ferez tout seul...

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous voyez, je ne suis pas si collectiviste que ça, ou dirigiste, pour que je veuille empêcher les gens de sortir leur voiture. Je voudrais qu'on les incite à ne pas le faire, ce n'est pas tout à fait pareil.

M. le Président.- Oui, il y avait eu une démarche de covoiturage il y a un certain nombre d'années qui n'avait pas fonctionné parce que nous sommes des méridionaux et nous ne sommes pas très dociles dans ce domaine-là. Donc c'est une question de nature aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Lorsque l'on décide la gratuité des bus pour les scolaires, on incite les parents à prendre le bus pour accompagner leurs enfants et ne pas sortir leur voiture.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous êtes sûr de ce que vous venez de dire là ?

Lorsque vous ne payez pas une carte de bus scolaire vous incitez les parents à ne pas prendre leur voiture ? Je n'y crois pas un instant !

M. le Président.- Normalement oui ! En tous les cas cela va dans ce sens-là.

M. Jean-Louis GRINDA.- Cela ne va pas contre, c'est sûr !

M. Daniel BOERI.- Et est-ce que cela marche ?

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps).

M. le Président.- Monsieur BARILARO et ensuite Monsieur PASQUIER.

M. Christian BARILARO.- Avant que Madame GRAMAGLIA cherche ses statistiques, je voulais confirmer à Monsieur GRINDA que c'est, en effet, la démarche de la majorité en partie d'avoir demandé au Gouvernement cette carte de bus, accordée à 10 €. C'était une démarche environnementale dans le but d'inciter les gens à moins prendre leur véhicule pour accompagner leurs enfants dans les établissements scolaires.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- ... Pour rebondir sur les propos de M. GRINDA, je pense que la politique tarifaire des parkings mérite d'être revue. En effet, aujourd'hui, comme vous le savez, la première heure étant gratuite, on incite les gens à rentrer et sortir des parkings toute la journée, ce qu'ils font d'ailleurs allègrement, alors que si on avait une politique des parkings qui rendrait la première heure plus chère que la deuxième qui serait elle-même plus chère que la troisième et qu'au bout de dix heures on ne paie rien du tout, vous verrez que la circulation s'améliorerait énormément dans Monaco.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO vous souhaitez dire un mot ?

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je voulais juste répondre à Monsieur PASQUIER et lui indiquer que je ne pense pas que cela aiderait le commerce car il me semble que la première heure gratuite a été instaurée surtout pour que les gens puissent se rendre facilement dans les commerces pour effectuer des achats. C'était une bonne décision pour la consommation. Oui, les parkings sont très chers, je confirme, peut-être trop chers, je préférerais revoir les tarifs à la baisse, mais la première heure gratuite reste nécessaire pour notre commerce à Monaco.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Oui, je crois qu'il faut garder une note optimiste pour dans quelques années. Il est vrai que la circulation pose problème mais Madame le Conseiller l'a expliqué. Imaginons seulement dans quelques années, lorsqu'il y aura le parking de 1800 places à l'Ouest et le parking de 800 places à l'Est. Lorsque vous parlez d'incitation, je pense qu'à ce moment-là, il faudra faire en sorte que les pendulaires et les touristes rentrent dans ces parkings, n'accèdent plus à la Principauté et se déplacent par les moyens que vous avez évoqués, Madame le Conseiller, et cela va véritablement soulager la circulation sans empêcher les gens de Monaco de circuler. Après, il est vrai que l'incitation est toujours utile. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour dire que j'apprécie l'intervention de Madame GRAMAGLIA, on mesure tout le travail de ses Services et je comprends mieux pourquoi elle est venue avec un si grand bagage aujourd'hui...

(Rires).

... Petite anecdote, il me semble bien qu'à Rome, au moins sur certaines périodes, la circulation est alternée en fonction du caractère pair ou impair des plaques minéralogiques et donc c'est une option qui, éventuellement, pourrait être développée. Ceci dit, elle implique obligatoirement, puisque c'est le cas à Rome, d'avoir deux voitures, ce qui va peut-être améliorer

les recettes du Service de la Circulation concernant les immatriculations et peut-être que l'on aura à ce moment-là des plaques personnalisées, mais cela impliquerait surtout une condition incontournable, à savoir la réalisation, en amont, des parkings de dissuasion.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Secrétaire Général.-

Ch. 2 – Equipement Routier : 19.852.000 €

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.902 - Désenclavement Annonciade II.....	2.000.000
702.903 - Voies Publiques - Mobilité durable.....	4.790.000
702.9031 - Voies Publiques - Mobilité durable Triennal	5.000.000
702.904 - Parking des Spélugues.....	2.000.000
702.907 - Prolongement Boulevard de France	1.600.000
702.921 - Amélioration parking - garages publics.....	3.827.000
702.943 - Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....	635.000
	19.852.000

M. le Président.- Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, même si je me réjouis que la majorité ait été entendue je ne peux encore une fois que déplorer la solution qui a été adoptée pour accroître le volume des stationnements dans ce quartier historique de Monte-Carlo, je fais référence, bien évidemment à l'article 702.904 Parkings des Spélugues.

Quoiqu'il en soit, j'espère que toutes les difficultés techniques et toutes les conséquences pendant les phases de construction tant en termes de nuisances que d'interférences avec le bon fonctionnement du quartier, ou de la S.B.M., ont bien été prises en compte.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité de bien penser les accès et sorties de ce parking sur une avenue sinueuse et pas si large, en tenant compte de la circulation des véhicules légers mais surtout des bus, de l'existence de la station de

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 1, Grands Travaux et Urbanisme qui a été abordé longuement ?

Je mets d'abord le chapitre 1^{er} aux voix

Avis Contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

taxi, de l'accès au Fairmont. Je suppose d'ailleurs que ce parking sera inaccessible durant le Grand Prix de Formule 1.

Quel dommage de condamner cette réserve foncière alors que l'on aurait pu simplement gagner 2 étages de parking supplémentaires aux Boulingrins, sans rajouter de chantier... Mais les responsables de la S.B.M. ont choisi, les jeux sont faits, espérons et je le souhaite sincèrement, qu'il n'y ait pas que des perdants.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous vous en doutez, je partage l'opinion de mon collègue ROBINO et je persiste à regretter que

le Gouvernement ait préféré creuser ce parking plutôt que de réaliser deux étages supplémentaires dans le parking des Boulingrins perdant, d'une part, à jamais cette possibilité et, d'autre part, ouvrant un deuxième chantier dans ce quartier avec toutes les nuisances que cela entraîne, tant pour les habitants que pour la fréquentation touristique. Bien sûr, tous les chantiers entraînent des désagréments, mais il y a chantier et chantier et ceux que l'on aurait pu éviter sont bien plus difficiles à supporter.

De plus, je ne crois ni au coût annoncé qui a déjà d'ailleurs augmenté et qui *in fine* sera au mieux comparable à celui que l'on nous a donné pour l'extension du parking des Boulingrins, ni au délai d'achèvement prévu, que ce soit pour cette opération ou pour celle de la S.B.M. sur le site du Sporting qui ne pouvait souffrir d'après les dirigeants de cette société les quelques mois de retard en cas d'extension du parking *in situ*.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais aller dans le même sens que mes précédents collègues et quitte à déplaire à la Direction de la S.B.M. et à certains de ses Administrateurs, je continue de penser que l'arbitrage du Gouvernement en faveur de ce nouveau parking par rapport à l'extension du parking des Boulingrins est une mauvaise décision pour Monaco et *in fine* pas forcément une bonne décision pour la S.B.M..

On avait la possibilité de construire des places de parking indispensables sans créer ce nouveau chantier, sans ajouter des nuisances aux habitants du quartier, aux touristes, ce qui pénalisera sans doute l'activité de plusieurs établissements de la Société des Bains de Mer. On sait que les clients perdus sont difficiles à reconquérir. Lorsque j'entends que le chantier de ce nouveau parking ne générera que peu de nuisances, même si je ne suis pas un ingénieur en travaux publics je pense que l'on se cache la vérité et je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour l'attractivité de Monte-Carlo.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI avait demandé la parole.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans un autre domaine, je voudrais revenir sur l'entretien, l'entretien des bâtiments publics...

M. le Président.- ... Avant nous allons laisser intervenir Monsieur STEINER s'il vous plaît.

M. Christophe STEINER.- Je ne voudrais pas qu'on limite l'attractivité de Monaco après qu'on ait parlé de la circulation dans l'énoncé exhaustif, très exhaustif, même un peu lourd, de Mme GRAMAGLIA sur les diverses mesures qui doivent être mises en place à terme pour palier la circulation, mais il me semble que lutter contre les bouchons, lutter contre les embouteillages, lutter contre la prolifération et la simultanéité, comme je l'ai dit dans ma déclaration de politique générale, des chantiers est quelque chose d'important et on ne peut pas limiter l'attractivité de Monaco à un parking, même s'il appartient à la S.B.M..

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Je voulais juste préciser ma pensée je ne parlais pas de l'attractivité de Monaco, Monsieur le Vice-Président, mais je parlais de l'attractivité du quartier de Monte-Carlo simplement.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

Puisqu'on parle de parking j'aimerais quand même répondre à mes collègues que malheureusement étant donné que je suis un des cadres des Casinos ici présents, je pense que les problèmes de la S.B.M. sont beaucoup plus aujourd'hui sociaux, structurels, que des problèmes de fonctionnement inhérents aux parkings.

Cette décision qui a été prise et validée ici lors du vote du Budget Rectificatif par l'ensemble de la majorité ne reflète pas pour moi ce que ressentent les salariés de la Société des Bains de Mer. Je ne pense

pas aujourd'hui que ce soit le parking qui dérange mais bien plus le problème social et le problème de sensation de harcèlement qui existe eu égard à certains comportements envers telle ou telle personne et là je précise c'est quelque chose qui reviendra certainement au moment du vote de ce budget. La S.B.M. et les problèmes qu'elle rencontre aujourd'hui ne sont pas liés essentiellement à ce problème de parking.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. ROBINO sur ce sujet-là.

M. Christophe ROBINO.- Oui, Monsieur BARILARO je me permets de vous répondre, il est bien évident que le problème de la S.B.M. ne se résume pas à une notion de parking. Cette construction d'un nouveau parking est évidemment nécessaire en terme de volume, nous l'avons tous réclamé c'était une demande de la majorité, je l'ai d'ailleurs exprimé en début d'intervention et je me réjouis que là-dessus nous ayons bien été entendus.

La construction de parkings n'a pas de lien avec le climat social qui règne à la S.B.M., je ne vois pas très bien quel est le parallèle. La problématique de multiplier les chantiers et les constructions de parkings dans ce quartier, à mon sens, est plutôt une source de nuisances pour les habitants, pour les utilisateurs, pour le quartier de Monte-Carlo. Cela n'impacte en rien sur le climat social de la S.B.M. et je vous rassure, comme vous, je le déplore au quotidien.

M. Christian BARILARO.- C'est bien pour cela que je ne voulais pas que vous me répondiez c'était une déclaration que j'avais faite, qui était une observation et qui ne méritait aucun commentaire.

M. le Président.- Merci

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je reviens sur le parking des Spélugues dont on parle. Vous nous avez dit qu'il y aurait environ 400 places de prévues. Sans reprendre tous les arguments que nous vous avons développés lorsqu'on vous demandait plus de places pour le parking sous le Sporting, dès lors qu'il faut creuser, pourquoi ne pas rajouter un ou deux étages de plus, parce que nous n'aurons plus à nouveau une autre chance de retrouver des espaces disponibles

pour creuser encore plus. Voilà ce que je souhaitais suggérer.

M. le Président.- Merci.

Je vais passer la parole à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Monsieur le Président, merci.

Je reviens à mon problème d'entretien, que j'ai déjà évoqué, Madame GRAMAGLIA, vous me dites qu'il y a des fonctionnaires qui ont un mandat pour examiner ce qui se passe dans la Principauté mais enfin, lorsqu'on regarde ce qui s'est passé dans la rue Caroline où pendant des années tout le carrelage était cassé, aujourd'hui elle est refaite certes et nous sommes très satisfaits de la façon dont cela a été fait, mais que je sache pendant des années, le carrelage était cassé et sale. Alors, que se passait-il au niveau de cette artère ? Est-ce que vos fonctionnaires passaient dans cette rue pour constater les dégâts qui avaient été faits depuis des années ? Là même chose pour le Larvotto. Aujourd'hui vous allez nous présenter un projet je pense ambitieux, sachant qu'il faut qu'il soit d'abord validé par notre Souverain. Mais j'espère que ce sera un beau projet. Regardez donc le Larvotto dans quel état il est depuis des années ! Ce n'est pas une critique et je rejoins les propos du Président, s'il faut demander des crédits supplémentaires pour que vous ayez des adjoints qui vous permettent de solutionner ce genre de problème, nous sommes favorables, parce que d'autres cas existent dans la Principauté, tels la Galerie Princesse Stéphanie qui n'est pas loin du centre commercial, les jardins situés au-dessus du centre commercial, etc... On a l'impression que les ouvrages sont faits, ils sont bien faits de manière générale, mais après ils sont laissés à l'abandon.

Donc, je reviens là-dessus, je vous en ai déjà parlé maintes fois et encore une fois j'en parle.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous en prie Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Effectivement, comme nous avons eu l'occasion d'échanger nous avons dans les différents services de mon Département, des personnes qui sont

chargées de faire un point sur l'état général des rues, bâtiments et jardins de la Principauté. Moi-même tous les matins j'essaie au maximum avec tous les Chefs de service et beaucoup de mes collaborateurs de faire un point sur l'état des routes, sur l'état des barrières qui peuvent manquer... enfin, de tout ce qui peut améliorer la propreté et la sécurité de la Principauté.

Effectivement, sur la rue Caroline, pour ne citer qu'elle, des travaux d'entretien ont été réalisés petit à petit, on remplaçait les dalles qui manquaient, mais après les dalles ne se faisaient plus... Idem au Larvotto. Des travaux de rénovation importante demandent un budget beaucoup plus conséquent. Chaque année des programmes sont proposés. On ne peut malheureusement pas retenir tous les programmes afin de respecter l'équilibre budgétaire ; il y a bien sûr une priorité à respecter, le Gouvernement retient certains programmes au détriment d'autres qui sont repropoés les années suivantes.

Je voudrais également remercier les agents du Conseil National qui chaque année nous fournissent un reportage photos très intéressant de l'ensemble des rues de la Principauté. Je transmets ce reportage photos à l'ensemble de mes services, qui prennent alors les dispositions nécessaires.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame le Conseiller.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je connais ces problèmes de revêtements muraux, de dallages qui ne se font

plus donc cela pose problème. Nous avons le même problème au Centre Commercial, très vite on a eu des revêtements muraux, revêtements muraux cassés et il n'y avait pas de stock.

Donc, là je vous repose la question cela fait partie d'un tout, si vous savez que vous avez un ensemble de panneaux qui, un jour, risquent de se casser, pourquoi ne pas stocker à ce moment-là et refaire à l'identique ? Nous sommes arrivés très vite également dans le Centre Commercial dans les années 1995/2000 à un patchwork parce que tout simplement il n'y avait pas de stockage pour le revêtement mural, il n'y avait pas de stockage du dallage, il a fallu le refaire complètement. En ce moment ils sont en train de refaire le - 1 des accès parkings, pareil on retrouve l'équivalent mais cela fait un effet patchwork. Alors je pense qu'il faut stocker 20 % du revêtement mural à un endroit des Travaux Publics afin de pouvoir l'utiliser en cas de besoin de manière à ce qu'il n'ait pas un patchwork, comme vous le dites.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 2, les Equipements Routiers ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901	- Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants	260.000
703.902	- Elargissement Quai Etats-Unis Epi Central.....	2.000.000
703.903	- Superstructures Digue Nord & Sud	6.516.000
703.904	- Superstructures Digue flottante	100.000
703.906	- Aménagement Avant-port	2.000.000
703.934	- Réaménagement port Fontvieille	2.100.000
703.935	- Construction sur terre plein digue.....	600.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	30.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes	1.800.000
		15.406.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Près de 90 % des inscriptions de ce chapitre concernent les aménagements portuaires et comme je l'évoquais mercredi dernier, loin de toute plaisanterie, j'espère sincèrement, Monsieur le Ministre, que l'année 2015 sera l'année du port, P.O.R.T.. Nous avons un bâtiment splendide avec le nouveau Yacht-Club, il faut que l'écrin de ce bijou brille aussi de ses mille feux !

Enfin, restent les 10 autres pourcents de ce chapitre, pourcentage faible au regard de l'inscription budgétaire mais qui conditionne le futur de Monaco, avec la nouvelle extension en mer. J'ai hâte de savoir plus de choses sur ce chantier mais nous aurons certainement l'occasion d'y revenir plus dans le détail les mois prochains.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le port, vous ne pouvez pas ne pas constater qu'en partant du côté Est du port avec le Yacht-Club, avec le réaménagement de la digue, celle qui est devant le Yacht-Club, les travaux d'embellissement sont une réalité ou vont l'être très vite. Le Gouvernement a toujours dit que le port serait restauré et aménagé en partant de l'Est pour terminer sur l'esplanade des pêcheurs. Après, on arrive à la darse nord qui est en réaménagement, la darse sud c'est fait. On va s'attaquer ensuite au bâtiment qui est après la Rascasse, lorsqu'on remonte le quai, qui devrait normalement pouvoir être transporté en partie quand l'aménagement de la digue sera fait devant, ensuite on poursuivra avec Riva, Monaco Marine et après l'ancien bâtiment du Yacht-Club qui va être occupé pour l'extension de l'Ecole Internationale.

On ne peut pas faire plus vite, malheureusement, et lorsque les constructions provisoires seront dégagées de l'esplanade des pêcheurs, on aura un ensemble qui sera quand même plus beau qu'il y a deux ou trois ans.

Sur l'extension en mer, nous avons une réunion programmée avec le groupe de dialogue avec le Conseil National. Les études se poursuivent avec l'entreprise qui a été classée numéro 1 dans l'appel à candidature. Elles ne sont pas très simples mais enfin on n'a pas de raison de penser qu'on pourrait prendre du retard. On donnera toutes les explications

au groupe au mois de janvier, nous en avons convenu ainsi.

M. le Président.- Merci beaucoup.

C'est vrai que sur le port, un certain nombre de progrès ont été effectués ces 15 derniers mois.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

S'agissant du Yacht-Club, au niveau de la digue nord qui est jolie et entièrement refaite et qui sera une belle prolongation du bâtiment, je ne peux que regretter qu'il n'y ait pas eu de réflexion avec les représentants du commerce pour savoir si des commerces ne pouvaient pas être intégrés dans cette digue, ni de réflexion sur l'urbanisme commercial en général sur le port.

Aujourd'hui, l'utilité de l'observatoire du commerce c'est de voir en global et de se demander ce qui pourrait être fait avec cette digue. On va y reloger la S.E.P.M. ou bien remettre les entreprises d'accastillages, etc... et l'avis du responsable du commerce va également être recueilli du fait que cette réflexion n'est pas uniquement menée par les élus, je l'ai entendu aussi de la part de membres du Conseil d'Administration du Yacht-Club. Avoir l'impression qu'il n'y a pas de coordination dans l'ensemble me navre. J'espère sincèrement qu'avec l'observatoire du commerce il n'en sera plus ainsi.

M. le Ministre d'Etat.- Effectivement, si cette entité avait existé elle aurait pu donner son avis. Toutefois, dans cette digue, on n'a pas mis des commerces qui ont été cherché ailleurs. Vont être relogées des activités qui sont aujourd'hui réparties autour du port de manière complètement anarchique.

On ne peut pas dire, Monsieur CLERISSI, qu'on veut un port le plus propre possible, le plus moderne possible et ne pas reloger les professionnels du port et on ne peut pas les reloger ailleurs que dans le port.

Pareil pour Fontvieille, à la sortie du port, zone très exposée, avant l'écloserie, pourraient aussi être installés des commerces, mais que deviendraient les professionnels de la mer qui sont là ?

M. Philippe CLERISSI.- Je suis d'accord avec vous. Ce que je voulais dire, c'est que ce bâtiment est un bâtiment phare de la Principauté, qui a été imaginé par un architecte de renom. Ce n'est pas que je ne veux pas reloger les entités, mais je pense que ces professionnels auraient pu être relogés ailleurs. Avec ce bâtiment phare, on aurait pu créer un éco quartier, un éco système tout à fait extraordinaire et aujourd'hui ce n'est pas fait. J'espère que dorénavant, lorsqu'il y aura un autre bâtiment phare ou une réflexion sur un quartier, je le redis, on aura tout intérêt à consulter cet observatoire du commerce qui maintenant existe.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste une précision sur ce bâtiment longitudinal. Je rappelle qu'il est coupé en deux dans le sens de la longueur et que toute la partie qui est située du côté de l'avant-port, je parle bien du bâtiment sur la digue nord, est réservée à des locaux de stockage ou autres, pour le Yacht-Club et pour les gros bateaux qui seront installés devant le Yacht-Club. Donc, la moitié du bâtiment, dans le sens de la longueur, perd en surfaces commerciales.

Il ne reste que ceux qui donnent du côté de la piscine où, là, est située, pour des raisons liées aux normes de sécurité des ports, la S.E.P.M. puisqu'il faut qu'elle soit dans le prolongement directe du port. La S.E.P.M. devrait en effet être relogée de façon plus organisationnelle sur le port, de même que la Direction des Affaires Maritimes qui se trouve à Fontvieille dans des locaux beaucoup trop petits. Il y a évidemment beaucoup de sens à ce que les deux Directions soient côte à côte. Également, nous allons reloger l'activité de M. BREZZO avec son bateau, ainsi que deux ou trois autres professionnels du port. Je sais que vous vous en êtes plaint et vous avez raison, des préfabriqués qui devaient être provisoires mais qui sont là depuis une quinzaine d'années, et qui vont par conséquent disparaître.

M. le Président.- Je vois que Monsieur CLERISSI est dubitatif !

Vous nous confirmez, Madame le Conseiller, que le quai des Hirondelles qui dessert l'avant-port face au Yacht-Club actuellement sur lequel il y a une grue – remarquez il y en a beaucoup à Monaco – va être terminé normalement à la fin de l'année 2015, c'est cela ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait, c'est ce que l'on appelle la digue nord ou le quai des Hirondelles.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 3 ?

Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet de l'urbanisation en mer, un sujet énorme mais une intervention fort brève puisque nous ne disposons sur cet énorme sujet actuellement que de peu d'informations. Je suppose que c'est à venir.

Alors sur la forme justement ce que l'on peut souhaiter c'est que l'on fasse de cette affaire un modèle exemplaire d'échanges entre le Gouvernement et le Conseil National. C'est un sujet très sensible qui touche à bon nombre de domaines et donc un sujet difficile susceptible d'entraîner de nombreuses discussions, voire de frictions avec le Conseil National et je pense qu'il est extrêmement utile que les échanges soient clairs et francs.

Maintenant sur deux ou trois points de détail, est-ce que l'on sait déjà qui sera le propriétaire du tréfonds sur l'emprise des bâtiments ? On sait que ces bâtiments – vous nous l'avez expliqué lors de la première réunion – ne comporteront pas de bâti profond, c'est un choix technique, mais néanmoins qui sera le propriétaire du volume de remblai qui existe sous les bâtiments ?

M. le Ministre d'Etat.- L'Etat.

M. Jacques RIT.- L'Etat, très bien. Donc, on peut imaginer, puisqu'on rêve un peu, de garder quelques moyens techniques d'un accès à cet énorme volume de réserve somme toute pour le futur, pour ne pas l'oblitérer définitivement jusqu'à la fin des siècles. Et c'est là certainement un point sur lequel on aura l'occasion de poser moult questions et de débattre.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le plan qui est en phase de finalisation et que nous verrons en janvier il y a une voie qui est imaginée pour l'instant, qui

traverse toute l'extension, assez large et qui pourrait être utilisée y compris en tréfonds s'il y avait une seconde extension en mer dans 25 ans ou 30 ans. La propriété de la dalle est remise en état et évidemment avec le tréfonds c'est le domaine public qui s'agrandit.

C'est techniquement très compliqué, il y a eu quand même des progrès depuis notre dernière réunion et donc, nous ferons le point en janvier avec l'état exact où nous nous serons arrivés le jour même de la réunion.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous avons une réunion je crois le 20 janvier, Monsieur le Ministre, et il est vrai qu'il va falloir faire de ce sujet et d'ailleurs nous sommes obligés, vous et nous de faire de ce sujet un modèle de fonctionnement, de concertation pour arriver à un accord des volontés sur cette extension territoriale qui est absolument indispensable et qui aura une durée d'au moins 15 ans. 15 ans à venir parce que, outre cette loi de désaffectation du domaine public maritime, nous sommes en train de réfléchir chacun de notre côté sur le sujet, on ne peut pas se permettre publiquement par rapport à la réputation de Monaco et de notre stabilité politique de prendre le risque d'un conflit institutionnel entre le Gouvernement et la Haute Assemblée.

Donc, l'ensemble des informations devront être partagées et nous devront être associés puisque la loi le demande, la Constitution le dicte et je crois que c'est dans un esprit très constructif que l'ensemble des élus aborde les six mois et les années qui viennent. Chantier qui sera à cheval sur au moins deux législatures. On a d'ailleurs un exemple remarquable qui est le succès de Fontvieille. Il est important que cet énorme chantier soit également une « *success story* » comme on dit en anglais et que l'on soit dans la lignée de nos prédécesseurs, à la fois au Gouvernement et au Conseil National, qui ont fait très très peu d'erreurs sur l'extension de Fontvieille et dont on continue à percevoir encore outre la T.V.A. immobilière, tous les revenus directs et indirects pour les caisses de l'Etat. Cela est très important, nous nous reverrons donc le 20 janvier.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 3, les Equipements Portuaires ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902	- Energie électrique 3° Poste source	7.500.000
704.906	- Extension Réseaux Urbains.....	800.000
704.907	- Gal. stockage prod. radioactifs	1.500.000
704.919	- Eclairage public - Extension Modification	2.250.000
704.920	- Egouts	3.338.000
704.9281	- Hélicopt extension (Rénov.)	4.000.000
704.950	- Signalisation routière	666.000
704.983	- Télésurveillance	246.900
704.9831	- Télésurveillance extension.....	555.000
704.985	- Aménagements jardins.....	635.400
704.9852	- Aménagements jardins Fontvieille.....	900.000
704.986	- Station d'épuration.....	2.500.000
704.988	- Cimetière de Monaco	40.000
704.991	- Réservoir d'eau	2.500.000
704.993	- U.I.R.U.I. - Epuration fumées	1.000.000
704.994	- Développement durable & énergies renouvelables	598.000
704.9941	- Marché de performance énergétique	214.000
		29.243.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question sur la télésurveillance. Sauf erreur de ma part, j'ai vu dans la presse il y a deux ou trois semaines, à l'occasion des débats municipaux à Beausoleil sur le budget 2015, Monsieur le Maire fait voter un investissement dans le domaine de sa vidéosurveillance et fait aussi état de collaboration ou de partenariat avec la Principauté. C'est une idée qui me semble de bon sens si on veut faire du suivi en cas de problème, mais il me semble aussi qu'on avait évoqué cette question-là dans une séance privée, l'année dernière, et qu'il n'y avait pas un grand enthousiasme de la part du Gouvernement. Donc le Gouvernement peut-il faire un point ? Est-ce une réalité ? Est-ce que c'est une opération purement technique ? Est-ce qu'il y a des accords financiers qui dépassent le cadre technique ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui tout à fait, le Gouvernement a donné son accord à la Mairie de Beausoleil pour cofinancer avec l'Etat français et la commune de Beausoleil l'installation de caméras aux frontières entre Monaco et Beausoleil. Alors, je n'ai plus en tête le nombre de caméras ni le coût... Monsieur MASSERON peut-être vous en souvenez-vous ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Le nombre de caméras n'est pas pour l'instant fixé puisque justement Beausoleil nous a demandé notre expertise technique concernant cette installation, ce qui est logique.

M. le Ministre d'Etat.- Donc nous n'avons pas le coût non plus.

Alors, à vrai dire il ne faut quand même pas porter aux nues ce que l'on va faire parce que, évidemment, les images qui seront tournées par les caméras françaises à Beausoleil ne seront pas gérées par Monaco parce qu'il faudrait un accord entre la C.N.I.L. et la C.C.I.N. et c'est quelque chose qui prendrait sans doute des années. J'espère que la Police Nationale Française et la Mairie de Beausoleil vont s'engager à examiner en direct les images afin d'alerter Monaco

mais bien souvent, dans le pays voisin, les caméras ont un rôle purement dissuasif, elles enregistrent au mieux, mais il n'y a personne qui regarde. Cela ne sert, sauf exception, que s'il y a un problème, à retrouver une image. Enfin, c'est un progrès et comme ces caméras, après l'expertise de nos Services, seront placées à des points stratégiques, on peut considérer que cela contribue à la sécurité de Monaco et donc finalement le Gouvernement a dit oui au Maire de Beausoleil sur ce sujet.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Toujours sur ce même sujet, en matière d'attractivité, la sécurité des personnes et des biens sur notre territoire est comme une évidence. D'abord pour les compatriotes mais aussi pour nos résidents étrangers. La surveillance des artères de la Principauté par caméra est donc à n'en pas douter un plus que l'on se doit d'améliorer et d'étendre.

Nous avons eu l'occasion dernièrement d'aller visiter la salle de contrôle de ce système et je dois dire que cela fut une des visites les plus intéressantes. La ligne budgétaire que nous allons voter prévoit un crédit conséquent pour son extension et son amélioration. A ce sujet j'aimerais vous poser trois questions.

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les zones concernées ?

Pouvez-vous nous indiquer quel est à ce jour le pourcentage de couverture du territoire par ce système ?

Pensez-vous qu'il soit envisageable un jour que le territoire tout entier puisse être couvert ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Chaque programme annuel concerne deux types de zones. Les premiers types de zones

sont les nouvelles zones d'habitations ou les nouvelles zones de tunnels. Il est bien évident que lorsque l'on aménage des espaces nouveaux il faut, d'une part, les doter de vidéosurveillance, c'est ce que nous faisons. D'autre part, vous le savez, tout incident, tout problème sert de leçon, on s'aperçoit qu'il y a toujours une faille, un trou, un endroit qui n'est pas suffisamment surveillé... donc, les deuxièmes types d'extensions sont des endroits auxquels nous n'avions pas jusqu'à présent pensé et où il apparaît que des caméras seraient utiles. C'est arrivé par exemple pendant l'été un certain endroit où il y a eu un cambriolage et nous nous sommes aperçus que nous n'avions pas d'images manifestement exploitables des cambrioleurs ! Nous progressons régulièrement et c'est la raison d'ailleurs pour laquelle l'opération de vidéo-surveillance en Principauté n'est jamais finie.

Quel est le pourcentage de la Principauté qui est surveillé ? J'aurais tendance à vous dire tout le territoire, sauf qu'effectivement cela ne peut pas être totalement exhaustif. Par ailleurs, comme vous le savez, une caméra, à un moment donné, a une orientation donnée, alors évidemment les caméras sont manipulables, sont orientables, mais lorsqu'elles sont orientées dans un sens Ouest, elles ne filment pas sur l'Est. C'est pour cela que j'ai tendance à vous dire que nous avons un réseau qui est très complet, je pense qu'il y a très peu de villes qui sont aussi bien équipées que nous, mais il y a toujours des améliorations possibles et nous nous y employons justement, à l'expérience, afin d'améliorer sans cesse le système.

Vous savez aussi que nous avons maintenant des caméras plus performantes qu'il y a quelques années puisque nous avons des caméras numériques comme vous l'avez vu qui sont évidemment beaucoup plus précises, nous avons des caméras qui sont zoomables et cela aussi est un atout non négligeable et vous le savez puisque vous avez fait la visite avec vos collègues du P.C. de la Sûreté Publique. Nous avons un certain nombre de caméras, celles qui en réalité sont placées aux entrées et sorties de la Principauté, également équipées d'un système de détection des plaques d'immatriculation des véhicules. Le tout fait que, me semble-t-il, nous avons aujourd'hui un très bel outil, certes toujours perfectible, c'est ce que nous essayons de faire, et c'est la raison pour laquelle chaque année un crédit qui n'est pas négligeable vous est proposé.

J'ajoute que nous avons en Principauté de Monaco trois endroits où toutes les caméras de la Principauté peuvent être visionnées, comme vous l'avez vu. Premièrement, le P.C. de la Sûreté Police, ensuite le

Stade Louis II où nous pouvons visionner non seulement ce qu'il se passe dans le Stade Louis II mais également à proximité du Stade Louis II et, comme vous le savez les caméras du P.C. du Stade Louis II permettent aussi de suivre l'ensemble des caméras de la Principauté ; troisième élément c'est ici, en dessous de chez vous, le Centre Ormose, le centre de crise de la Principauté est également relié de telle manière que nous puissions visionner à tout moment toutes les caméras de la Principauté. Evidemment, les caméras une à une, nous n'avons pas un mur d'images au P.C. de la Sûreté. Je pense que nous avons un système qui est quand même très performant et qui permet d'ailleurs de solutionner beaucoup, beaucoup d'affaires, même si nous avons, comme vous le savez, très peu d'actes de délinquance. Je dois vous dire d'ores et déjà qu'il est vraisemblable que le bilan de la sécurité publique en Principauté de Monaco pour l'année 2014 sera à nouveau positif, c'est-à-dire qu'il y aura une baisse du nombre d'actes de délinquance constatés.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Avant de passer la parole à Monsieur CLERISSI et Monsieur CROVETTO, sachez que l'ensemble des élus renouvellent leur soutien sans faille à la Direction de la Sûreté Publique, à l'ensemble des gradés, à l'ensemble des agents de police en tenue ou pas, dans Monaco, qui font un travail qui est remarquable et qui est de plus en plus délicat, de plus en plus difficile parce qu'on a à faire à une délinquance qui est de la plus en plus sournoise et intelligente et qui trouve des biais pour rentrer au travers des mailles du filet. Il faut par conséquent que vous et vos services soyez de plus en plus créatifs afin d'anticiper sans cesse tout cela et dans la situation économique que traversent certains de nos voisins, il est vrai que Monaco peut être parfois une sorte de « miroir », dans le mauvais sens du terme, pour des gens qui ne sont pas animés de bonnes intentions.

Vous trouvez un Conseil National sur ce sujet-là, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs, totalement uni derrière le Gouvernement pour voter un certain nombre de subsides, un certain nombre d'équipements.

Je trouve que les agents de police sur place ont une meilleure tenue qu'il y a quelques mois et il est important qu'ils aient toujours plus de discernement sur la population qui habite Monaco, sur les résidents, aux abords des endroits publics et qu'ils soient toujours très aimables et prêts à rendre service et que certains

« shérifs » sachent qu'ils n'ont pas leur place à Monaco. Donc, il faut qu'ils s'arrondissent, notamment ceux qui viennent d'arriver.

Je souhaite adresser mes compliments à la fois à la Direction de la Sûreté Publique, mais également, notamment aux gradés et aux agents en tenue sur le terrain, cela me tenait à cœur.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- C'est ce qui est d'ailleurs, Monsieur le Président, en permanence enseigné à l'école de police.

M. le Président.- Je n'en doute pas. Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Si je calcule bien, cela fait 7 ans que je suis ici et avec les différents Budgets Rectificatifs et les Primitifs, plus les séances privées, cela doit faire la 28^{ème} fois que j'interviens sur l'héliport de Fontvieille.

On ne va pas revenir encore une fois sur les travaux nécessaires à son embellissement, il est évidemment indigne de l'attractivité monégasque. Vous nous avez appris récemment, Madame GRAMAGLIA, en Commission des Grands Travaux, qu'il allait être refait, je crois que c'est à l'horizon 2016. Ce que je voulais juste dire, c'est que l'on ne peut pas se loucher sur ce nouvel héliport. Il faut qu'il y ait des bureaux, il faut des surfaces de vie, il faut peut-être, je l'ai déjà dit, une cafétéria au dernier étage, il faut le surélever, ça ne gêne personne à cet endroit, ce sera encore un chantier mais il est excentré. Donc il faut bien réfléchir à ce que l'on va faire, pour que ce soit un héliport digne de Monaco, une fois pour toutes et qu'il soit pérenne, qu'on ne soit pas obligé de le refaire dans deux ou trois ans ; il faut que ce soit un héliport de qualité, qui soit pourquoi pas aussi peut-être un bâtiment phare pour la Principauté.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je sais que cela a pris un peu de retard parce qu'en fait l'idée que nous avons

de la rénovation de l'héliport était une idée d'une rénovation importante mais pas fondamentale. Nous avons attendu de savoir que l'extension en mer n'était pas là et après nous avons engagé cette réflexion et puis, au cours de cette réflexion qui a duré une année, certains experts, en commençant par le Directeur de l'aviation civile ont dit que les transports aériens, dans les dix ans à venir, vont voir apparaître des appareils qui sont déjà dans les flottes militaires américaines notamment, c'est-à-dire des hybrides entre l'avion et l'hélicoptère, et avec la piste actuelle et malgré ces deux prolongations, il n'est pas question d'accueillir ce type d'appareil.

Donc, on a repris l'étude afin de voir si on pouvait imaginer une plateforme entre les deux plateformes qui avancent pour avoir une plus grande plateforme d'héliport susceptible d'accueillir ce type d'appareil dans les dix ans à venir. Mais nous sommes bien conscients de tout cela.

En ce qui concerne l'implantation de commerces dans l'héliport c'est un autre sujet sur lequel nous pouvons réfléchir, mais nous n'en sommes pas là, nous en sommes à la réflexion technique pour la piste.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui tout à fait nous y pensons, nous nous sommes rapprochés des exploitants également, de tous ceux qui sont concernés par cet héliport et ce que l'on vise à améliorer c'est, bien sûr, la sécurité, le confort, la place puisque nous allons, sur cet héliport, faire plusieurs étages. La limitation des nuisances est également prise en compte puisqu'il y a des immeubles très très près. Pour cela, justement, la création d'un ou deux étages pourrait faire une sorte de mur qui limiterait les nuisances pour les immeubles derrière. Comme vous l'a dit le Ministre d'Etat, la piste, une sorte de F.A.T.O. (Final Approach and TakeOff area) qui serait créée et qui va améliorer considérablement la sécurité même de l'héliport puisque cela permettrait aux hélicoptères – alors sans entrer dans des détails très techniques – de se poser non plus de face mais d'arriver sur le côté et dans l'éventualité où ils seraient déstabilisés pour une raison ou une autre, de pouvoir repartir. Actuellement, il est très délicat de faire cette manœuvre puisqu'ils arrivent face à l'héliport.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur l'héliport ?

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a 4 M€ d'inscrits pour la rénovation de l'héliport, je rejoins les propos de mon collègue Philippe CLERISSI. Les travaux étaient nécessaires et je suis satisfaite de cette inscription. Je m'interroge tout de même si après les travaux et compte tenu des améliorations apportées, le Gouvernement compte augmenter l'offre avec une ouverture à des sociétés extérieures ou si l'héliport restera à disposition des sociétés déjà concessionnaires ?

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je crois avoir dit dans l'allocation en réponse au discours de M. BURINI que la concession actuelle se terminera le 31 décembre 2015 et que nous allons lancer un appel d'offres ouvert évidemment à toutes les sociétés qui le souhaitent pour la ligne Nice/Monaco.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous avons effectivement lancé une consultation en vue de désigner un opérateur de transport aérien pour la ligne Monaco-Nice. Je rappelle qu'à la date du 24 janvier 1991 est intervenu entre la Principauté de Monaco et la France un accord relatif aux relations aériennes. Cet accord a notamment prévu que chaque partie désigne pour l'exploitation des services aériens réguliers entre l'héliport de Monaco – Fontvieille et l'aéroport Nice Côte d'Azur une entreprise de transport aérien. Il ne peut donc y avoir qu'une seule compagnie qui assure à Monaco la ligne régulière.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- La société actuellement concessionnaire restera-t-elle prioritaire ou allez-vous tout revoir lors de l'appel d'offres, car je crois qu'ils ont beaucoup investi...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une consultation reste une consultation. Il y a différents critères qui seront examinés, notamment s'agissant de la sécurité. Nous voulons améliorer ce qui existe, nous voudrions qu'il y ait un transport à

destination finale des bagages et des passagers, donc il y a un travail en amont à faire avec l'aéroport de Nice Côte d'Azur. Tous ces critères seront mis dans la consultation et tout le monde pourra y répondre. Nous retiendrons la meilleure offre pour assurer un service public de la Principauté.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rebondir sur les propos de Monsieur le Conseiller MASSERON précédemment. Vous avez parlé, Monsieur le Conseiller, des caméras d'entrées de ville qui permettraient la détection de plaques, c'est ça ? Je voulais mettre cela en parallèle avec ce qui a été dit par le Conseiller Madame GRAMAGLIA s'agissant des parkings de dissuasion. Peut-on envisager, avec le dispositif actuel et à partir du moment où on aurait des parkings de dissuasion en entrée de ville, quelque chose qui s'apparenterait à un péage urbain avec reconnaissance de plaques, comme cela se fait dans d'autres villes européennes ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* A mon avis tout est possible, c'est une question de coût, mais je pense que oui.

M. Thierry CROVETTO.- C'était justement pour savoir par rapport à vos caméras.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il faudrait à mon avis changer ces caméras mais il n'y a pas de raison particulière de penser que l'idée que vous évoquez ne soit pas praticable en Principauté comme elle l'est ailleurs.

M. le Président.- Il a été envisagé, Monsieur le Conseiller, d'utiliser parce que l'on a un compatriote qui est très à la pointe de ce sujet, des drones pour des raisons de sécurité sur un certain nombre d'opérations, que ce soit le Grand Prix, le Yacht-Show ou encore le Tennis, des manifestations qui ramènent quand même une concentration de personnes à très forte valeur ajoutée ou de très gros bateaux, etc... Est-ce que cela a été envisagé par la Sûreté Publique ?

Je vous dis cela parce que nous vous avons écrit, n'est-ce pas Madame LAVAGNA, concernant le projet de loi sur l'aviation civile, en vous demandant de retirer ce texte et de bien vouloir en déposer un nouveau incluant la législation sur les drones puisque ce sont des moyens qui tendent à se développer très très vite et qui sont très intéressants pour un territoire qui est très petit comme le nôtre. Aujourd'hui, êtes-vous dans le cadre de cette réflexion ou pas ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Les sapeurs-pompiers ont leur drone pour intervenir sur des opérations d'incendie puisqu'évidemment, avec un drone, vous pouvez visionner le cœur de l'incendie sans avoir besoin d'y aller compte tenu du fait que vous avez une température évidemment très élevée, c'est une application au niveau du drone. Il n'y a pas de raison de penser effectivement qu'on ne puisse pas l'utiliser aussi pour des raisons de sécurité publique, sauf que des drones sur une population nombreuse, cela pose toujours un problème. Si vous perdez le contrôle du drone... vous comprenez ce que je veux dire. Dans le cas d'un incendie c'est évidemment tout à fait différent.

M. le Président.- C'est pour cela qu'il faut que ce soit manipulé par un grand professionnel.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Eh Oui ! Oui, nous avons effectivement un grand professionnel qui connaît bien le sujet.

M. le Président.- Bien. Nous reviendrons là-dessus.
Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Je suis sur une ligne beaucoup plus basse par rapport à ce chapitre alors s'il y a d'autres interventions je peux prendre la parole après ?

M. le Président.- Non, non je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Parfait.

Mon intervention portera sur le devenir de l'usine d'incinération des déchets. Donc, on est sur les dernières lignes de ce chapitre.

Avant toute chose, je voudrais porter mes remerciements à Madame le Conseiller et à ses équipes pour la réunion de préparation en Commission Mixte des Concessions puis à la Commission Plénière d'Etude, toutes deux consacrées à ce sujet.

Petit à petit cela semble plus clair, on avance. Mais à présent, deux projets se dessinent : en tout premier lieu, nous aurons à faire face à un choix technologique. Quelle est la meilleure solution pour le traitement des déchets de la Principauté pour les 30 prochaines années, que ce soit en terme d'impact écologique, de stabilité dans la capacité de traitement, de risque sanitaire ? Car faut-il le rappeler, l'usine est en centre-ville. Second projet ; comment intégrer au mieux cette usine dans le tissu urbain ? Comment optimiser l'espace alentour et profiter de cette opportunité pour l'habiller dans une tour de bureaux par exemple ?

Nous sommes face à une opportunité incroyable, nous ne changeons pas d'usine tous les ans. Alors, pourquoi ne pas imaginer enfouir l'usine, ou la positionner ailleurs. On a eu le courage de se poser cette même question pour notre futur hôpital, pourquoi pas pour notre usine de traitement des déchets ? Pour ma part, il ne faudra pas regarder l'équation économique sur le court terme mais bien à moyen et long terme. Il faudra non pas dépenser plus mais dépenser mieux !

Pour finir, reste pour moi la difficulté majeure, celle du montage de cet appel d'offres en devant utiliser les compétences d'un fabricant d'une solution de traitement, celles d'un architecte pour l'intégration dans le tissu urbain et toujours avec le concours de l'Etat pour fixer les stratégies et les orientations.

Mais même si cela semble difficile, nous n'avons pas d'autres choix, sauf à affirmer que l'appel d'offres a forcément été restreint, pour ne cibler qu'une seule technologie, celle utilisée actuellement. Mais là-dessus, Madame le Conseiller, vous nous avez annoncé que justement vous comptiez ouvrir l'appel d'offres à toutes les technologies.

Pour finir cette intervention, au cours de la Commission Mixte des Concessions sur l'usine et l'avenant du G.E.R. s'agissant de tout ce qui concerne les réparations, j'avais compris qu'il y avait une vraie urgence à lancer l'appel d'offres car l'usine était à bout de souffle et que pour les finances publiques, les montants consacrés à l'entretien devaient se limiter à la plus simple expression car sa durée de vie est comptée.

Aussi, Madame le Conseiller, Monsieur le Ministre, quel pourrait être d'après vous le calendrier réaliste, au plus serré ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous avez raison de dire qu'effectivement, notre usine d'incinération, bien qu'il y ait des travaux importants réalisés chaque année, commence à être en fin de vie et il est urgent de lancer cet appel d'offres. Nous sommes en train de finaliser cet appel d'offres avec le bureau d'études qui nous conseille sachant que dans cet appel d'offres, je le dis et vous l'avez également mis en exergue, nous ne nous limitons pas à une technologie bien particulière, nous allons lancer un projet d'unité de valorisation énergétique des déchets et toutes les possibilités sont ouvertes.

M. le Président.- Effectivement nous avons eu une réunion très intéressante, certes technique, et comme vous le dites très justement, Monsieur POYET, les choses commencent à s'éclaircir, notamment sur cette matière et on commence à entrevoir que les choses sont beaucoup plus compliquées qu'il n'y paraît. Les travaux devraient commencer en 2018/2019 donc vous avez pris le sujet par anticipation.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Pour compléter ce que vient de dire Thierry POYET et la réponse de Madame GRAMAGLIA, je crois que nous sommes d'accord sur le fait que ce n'est plus aujourd'hui un simple problème de remplacement d'usine d'incinération, c'est aussi repenser à la fois à la manière de traiter les déchets et l'aménagement du quartier à la lumière de ce qui nous a été expliqué lors des dernières réunions que nous avons eues et qui ont changé d'état d'esprit par rapport aux informations que l'on avait reçues avant.

Lorsque vous dites que vous préparez un appel d'offres, moi j'ai l'impression qu'il manque une étape. En effet, il manque notre réflexion sur ce que l'on veut vraiment faire parce que je ne crois pas que la réflexion sur l'urbanisation du quartier, sur l'aménagement de bureaux, sur l'enfouissement ou

pas, etc... ce soit le soumissionnaire qui la fasse pour nous. Je pense que c'est à nous et à nos experts de faire cette analyse-là pour la soumettre ensuite à des gens et aux différentes technologies. Ce n'est pas que de la technologie ou de l'économie, c'est aussi de l'urbanisation qui, je crois, a été mise en évidence lors de nos dernières discussions et c'est pour cela que je complète ce qui a été dit par Thierry POYET. Je voudrais avoir votre réaction sur ce point, peut-être pas aujourd'hui, on a le temps, mais est-ce que c'est bien cette piste-là que le Gouvernement suit ou bien est-ce qu'il fait confiance au soumissionnaire pour nous présenter une offre bouclée ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Suite à la réunion que l'on avait eue, effectivement, on est en train d'élargir la réflexion parce qu'on avait bien avancé sur un appel d'offres *in situ*, c'est-à-dire dans les locaux actuels. On avait examiné les différentes techniques envisagées, et puisque je vous avais dit que c'était une unité de revalorisation, il n'y avait rien de décidé, même si certaines technologies paraissent plus adaptées sur notre territoire. Suite à la dernière réunion que nous avons eue avec vous, nous essayons de voir comment construire au-dessus de l'usine d'incinération sachant qu'une usine complètement enterrée n'existe pas, que la fameuse usine d'Issy-les-Moulineaux, que tout le monde appelle « usine enterrée » n'est en fait qu'à moitié enterrée, elle est creusée dans le sous-sol. Il faut quand même une rampe d'accès importante pour que les camions de détritiques puissent venir déverser les déchets, et il faut que les cheminées sortent pour évacuer les fumées.

Donc tous ces éléments sont à prendre en considération pour l'usine telle qu'elle existe aujourd'hui, sachant que les bureaux de la Direction de l'Environnement sont déjà sur le côté de cette usine etc... Donc on réfléchit pour savoir comment renforcer et optimiser cette capacité de construire au-dessus.

Si vous me demandez, comme cela avait été évoqué lors de la dernière réunion, si l'on peut enterrer l'usine dans un autre endroit de la Principauté, je rappellerai, tout d'abord qu'elle doit forcément être située à Fontvieille parce qu'elle fournit en chaud et en froid tout le quartier et qu'elle fournira, à terme, le quartier de l'îlot Charles III et Pasteur en plus, ainsi que l'hôpital. Donc il faut que cette usine reste dans le quartier de Fontvieille. Les 2 Km² du territoire limitent d'autant plus le déplacement possible de cette usine. Envisager d'enterrer notre usine sur l'îlot Pasteur

retarderait encore plus la livraison du Collège Charles III, d'autres bureaux, de la Médiathèque, de la salle Léo Ferré... On étudie plutôt la possibilité de construire au-dessus de l'usine dans sa version actuelle.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Madame.

Moi je ne dis pas qu'il faut la déplacer, je dis qu'on prend connaissance d'éléments assez nouveaux qui ne nous avaient pas été expliqués et sans faire injure à personne, je ne pense pas qu'il y ait dans cet hémicycle d'experts du domaine donc nous sommes forcés d'apprendre pour essayer de comprendre et de se forger un avis lorsqu'on le souhaite, donc on en prend connaissance.

Je suis d'accord avec vous, l'usine s'intègre dans le quartier, s'intègre dans Monaco et s'intégrerait dans d'autres projets existants, donc nous n'avons pas les mains totalement libres. Néanmoins j'ai perçu du discours du consultant du Cabinet MERLIN un certain nombre d'ouvertures que nous n'avions pas entendues avant et donc ce que je dis et redis simplement, c'est qu'à partir de là il y a peut-être des choses qui peuvent aller un peu plus loin que ce que l'on avait imaginé, que vous aviez évoquées et je pense que c'est à nous de les préparer. Ce n'est pas le soumissionnaire qui va vous faire le projet avec dix étages de bureaux au-dessus. Ce n'est pas un projet indépendant c'est un projet global mais je pense que c'est à Monaco de dire d'abord ce qu'il veut avant de « subir » une réponse.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur quelques points. Tout d'abord, j'ai bien compris l'urgence, j'ai bien compris l'indépendance et là-dessus je ne reviens pas sur la nécessité de traiter les déchets.

En même temps, nous nous retrouvons un peu comme dans la circulation – désolé Monsieur le Président j'emploie un mot « tabou » – mais on parle de « stocks » de déchets, on gère des stocks mais on

ne travaille pas sur « les flux », donc je crois qu'en dépit de l'urgence l'idée de se dire dans un temps – parce que c'est ça – « Monaco zéro déchet dans 20 ans » changerait aussi la donne. On a vu en séance privée que le projet d'incinérateur actuel nécessite autour de 50 ans pour l'amortir. Alors qu'est-ce que cela veut dire « Monaco zéro déchet » ? Eh bien, c'est appliquer ce qui se passe en Nouvelle Zélande, en Californie ce qui se passe en Flandres et ce qui se passe à Melun. Alors je vais donner quelques chiffres. Attention, « comparaison n'est pas raison », je ne suis pas allé partout pour vérifier si les chiffres de Monaco correspondent exactement mais je crois qu'ils donnent une tendance.

Aujourd'hui, à Monaco, nous sommes autour de 850 kilos de déchets par résident et par an, alors on peut monter à 1000 kilos, on peut tomber à 750 kilos, mais nous sommes autour de cette grandeur-là.

En France, la moyenne est de 597 kilos, sur la Côte d'Azur elle est de 700 Kilos – il vaut mieux se comparer à la Côte d'Azur parce que nous sommes un peu plus proches – et à Melun, qui n'est pas très loin à vol d'oiseau, ils ont un objectif pour dans 5 ans, soit au moment où on va faire notre rénovation, qui est 100 kilos ! Dans 10 ans, leur objectif est 50 kilos par résident et par an.

Alors, je le dis toujours, il ne faut pas comparer parce que nous ne sommes pas dans les mêmes zones, parce que nous n'avons pas les mêmes contraintes mais je me demande s'il ne faudrait quand même pas au moins essayer de voir ce que cela ferait avec ce genre d'objectif.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je partage votre sentiment, Monsieur BOERI. Comme pour le sujet de la circulation, je veux bien refaire des Commissions Plénières d'Études sur des sujets précis à chaque fois. Il vous a été explicité lors de la C.P.E., puisque j'avais demandé au Directeur de l'Environnement de venir vous expliquer tout ce que nous faisons en amont pour essayer de réduire les déchets, que ce soit au niveau de la prévention avec les démarches engagées de réduction à la source de production des déchets, avec tout ce qui est fait en matière de collecte et de traitement systématique des déchets dangereux, avec la valorisation matière et toute la valorisation énergétique des déchets. Donc, effectivement cela va dans votre sens, nous essayons de réduire au maximum la production de déchets mais il y aura toujours des déchets.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOERI, un exemple d'objectif zéro, le Gouvernement, en partenariat avec la Fondation Prince Albert II, va s'inscrire dans un mouvement « zéro sac plastique ».

M. le Président.- C'est très bien.

M. Daniel BOERI.- C'est un bon exemple. Zéro, c'est un slogan, la réalité, c'est qu'il reste 25 %, mais 25 % c'est tout à fait autre chose.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Heureux d'intervenir sur ce sujet, bien évidemment, de voir que les choses évoluent, qu'une partie de la majorité, une partie seulement mais non négligeable, rejoint peut-être quelques-unes des idées que nous avons pu développer.

Alors je voudrais très simplement, pour ne pas polémiquer sur le sujet, être bien sûr d'avoir bien compris ce que vous avez dit Madame GRAMAGLIA.

D'abord, vous remercier à nouveau, même si je l'ai déjà fait pour la C.P.E. Par contre, moi, c'est surtout la nature de l'appel d'offres qui m'intéresse. Vous l'avez dit tout à l'heure – et je ne relève pas le lapsus que je ne qualifierai même pas de révélateur – que cet appel d'offres sera ouvert. Mais ouvert, cela dépend comment, parce que dans les tableaux qui nous ont été donnés ce jour-là, tableaux très clairs, il était prévu de fermer six mois. Ma question, je ne suis pas un spécialiste mais d'après l'échange que j'ai eu avec votre consultant du Cabinet MERLIN, ça tombait précisément pour faire de l'incinération au même endroit et il fallait six mois, c'était exactement cela. Donc je comprends bien que l'appel d'offres est ouvert mais si on limite le temps à six mois et que pour une nouvelle technologie quelle qu'elle fut d'ailleurs ça mette un an, faut-il pour autant remettre tout cela en question ? C'est pour moi vraiment le cœur du problème.

Alors, je ne reviens pas sur mon couplet habituel sur l'incinération au centre-ville vous m'avez compris. Je vous rappelle quand même, parce qu'en Commission Plénière d'Etude je l'ai cité, que votre consultant nous

a donné à lire un document d'un ridicule achevé à propos d'une piste de ski au centre de Copenhague qui était invraisemblable... Enfin pour moi il est impensable qu'on nous communique, et j'en ris encore, un document pareil.

Ce qui m'intéresse c'est : est-ce qu'on met toutes les chances de notre côté en temps et en termes financiers, pour pouvoir étudier toutes les possibilités ?

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Six mois est le délai raisonnablement envisagé pour fermer l'usine pendant les travaux. Vous savez que pendant une certaine période notre usine de traitement des déchets ne va plus pouvoir fonctionner et donc nous allons devoir exporter en France tous nos déchets pendant un certain temps. Nous nous sommes déjà rapprochés de la France qui s'est engagée à pouvoir absorber nos déchets pendant un laps de temps qui ne pourrait être supérieur à six ou huit mois, puisqu'ils ont des périodes creuses hivernales que l'on appelle des « vides de four », mais pendant les périodes d'été ils ne pourront pas assurer le traitement de nos déchets. Donc, nous sommes tenus par un temps court.

Par ailleurs, le Cabinet Merlin a pris en compte divers paramètres pour sa consultation : le temps nécessaire pour réaliser les travaux, les coûts, le site, les nuisances possibles, la proximité de l'UTER et de l'usine de chaud et de froid.

L'usine d'incinération lui semble être la meilleure solution possible mais ce ne sera pas précisé dans la consultation et cela a bien été expliqué lors de la C.P.E. consacrée à l'usine d'incinération. Il fallait savoir où on allait, c'est pourquoi nous avons mandaté ce cabinet qui est spécialisé dans ce domaine. On leur a demandé, avec les caractéristiques du site, et avec les contraintes de temps que nous avons, quelles pouvaient être les différentes possibilités. Ils ont poussé les études et ont conclu qu'une usine d'incinération paraît être la solution la plus compatible avec les contraintes de place, avec les contraintes de temps de non fonctionnement de l'usine, et nous lançons une consultation qui donnera la possibilité à toutes les technologies, considérant les contraintes de temps. Si les vides de four n'existaient pas en France pendant la période hivernale, que ferions-nous de nos

déchets ? Ce sont des contraintes auxquelles nous sommes obligés de nous plier. Il faut également savoir que pendant le temps où l'usine ne fonctionnera plus, nous serons obligés de faire venir des camions pour transporter nos déchets, qui devront faire des allers-retours avec la France, qui vont émettre beaucoup de CO2, etc...

M. le Président.- Parfait. Merci, Madame le Conseiller.

Mes chers collègues, ce sujet est très intéressant mais je vous rappelle que nous avons encore beaucoup de chapitres sur la Section 7, il y a des Dépenses Ordinaires, il y a les Dépenses d'Intervention Publique donc je vous redemande d'être concis, précis, parce que d'ici quelques minutes je vais clôturer ce débat, je vais mettre le chapitre 4 aux voix afin que l'on puisse aller dîner.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

M. Bernard PASQUIER.- Je vais être très rapide, Monsieur le Président. Je voulais simplement dire deux choses : la première, c'est remercier Madame GRAMAGLIA parce que je pense qu'on avance, effectivement, dans une direction plus positive et je voudrais quand même vous dire, rebondissant sur ce qui a été dit par M. BOERI, qu'il est possible de diminuer le volume de déchets par habitant et il est souhaitable de le faire. Le plus on fait cela, le moins elle est rentable notre usine ! Parce que le problème est que notre usine est dimensionnée pour 45 000 tonnes, on en produit 30 000 aujourd'hui et si on en produit 20 000 demain il faut en importer 25 000 pour la faire tourner. Donc, encore une fois, là, je vais dans le sens de M. BOERI, il faut penser en anglais on dit « *out of the box* » parce que nous allons créer ici une usine pour brûler les déchets des autres et le plus on sera efficace dans la gestion de nos propres déchets le plus on brûlera les déchets des autres. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président.- Merci, Monsieur Pasquier.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- C'est juste pour terminer et pour répondre à mon collègue M. GRINDA, c'est qu'en fait je ne sais pas si c'est la majorité qui se rapproche

des propos de M. GRINDA ou si c'est M. GRINDA qui se rapproche des propos de la majorité...

M. le Président.- ... Oui, c'est très juste !

M. Thierry POYET.- Ce sont des propos, pour notre part en tout cas, pragmatiques et de bon sens et si tout le monde se rejoint autour de cela c'est parfait.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET, de votre intervention.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a eu beaucoup de réunions de travail et je vais dire ce que j'ai évoqué en séance privée et je ne le dis pas de manière subjective. J'ai lu, j'ai découvert le document que nous a présenté le Gouvernement, c'est du sérieux, c'est une étude qui démontre l'importance de rester sur la Principauté pour des raisons d'indépendance et d'autonomie. C'est une étude faite par des spécialistes et qui prend en compte tous les paramètres. On peut être d'accord ou pas, je ne sais plus qui dans la majorité se rejoint, mais je veux simplement dire qu'en tant que membre élu de cette Assemblée, j'adhère totalement à ce projet mais je reste toutefois, bien sûr, vigilant. Là, un certain nombre d'élus ont raison de le souligner, s'agissant de la façon dont sera présenté l'appel d'offres, mais je pense réellement qu'à partir du moment où les précautions sont prises pour qu'il y ait le moins possible de pollution en ville, on ne peut pas se priver de cette usine de traitement de déchets – on verra la technologie – en Principauté de Monaco pour rester indépendant, d'autant que des technologies permettent actuellement de se parer de toute conséquence sur la santé et l'environnement.

M. le Président.- Merci Monsieur BOISSON, c'est une intervention en forme de synthèse, j'adhère complètement à vos propos. C'est un sujet qui n'est pas politique, c'est un sujet qui doit être politique au sens noble du terme. Nous avons d'ailleurs pris l'engagement lors de la dernière campagne avec Monsieur ROBILLOIN ici présent et on a le temps d'en reparler au calme, de conserver nos déchets, de les conserver *in situ* et donc il faut essayer d'optimiser la place et d'adopter un système qui soit, sur le plan de la santé publique, le plus performant possible.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Je vous demande d'être ici à 21 heures 30 précises parce qu'il nous reste beaucoup de travail, merci beaucoup.

(La séance est suspendue à 20 heures 45).

(La séance est reprise à 21 heures 35).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 5 de la Section 7.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE & SOCIAL

705.904	- Etablissement enseignement F.A.N.B. Roqueville.....	2.500.000
705.905	- Opération L'Engelin.....	8.200.000
705.907	- Grand Ida	5.000.000
705.908	- Operations Dom. intermédiaires	4.000.000
705.920	- Opération du Devens.....	75.000
705.9301	- Centre Gérontologique - Centrale d'énergie.....	1.000.000
705.9307	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Maintien à niveau.....	15.000.000
705.9321	- Réhabilitation/Reconstruction Cap Fleuri.....	15.100.000
705.940	- Travaux Domaines	7.729.900
705.946	- Opération Testimonio.....	1.000.000
705.954	- Opération 21-25 rue de la Turbie.....	20.000
705.982	- Acquisition terrains - immeubles.....	5.000.000
		<u>64.624.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 5 ?

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite question pour Madame GRAMAGLIA, sur le Collège F.A.N.B. La démolition est terminée, donc les délais ont été respectés, une livraison est prévue en février 2019. J'aurais voulu savoir ce soir

à quoi va ressembler le Collège parce que visuellement, nous n'avons toujours pas d'image.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Magnifique ouvrage. Je n'ai pas de photo là et je n'ai pas de diaporama à vous montrer ce soir...

M. le Président.- ... C'est dommage d'ailleurs c'est peut-être une façon de nous adapter au direct, c'est

important pour nos prochaines Séances Publiques que nous puissions de temps en temps, bien entendu en respectant la communication du Gouvernement, projeter certaines images en même temps que nous parlons de sujets, pour les téléspectateurs qui nous suivent cela pourrait être un peu plus illustré.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, en Commission Plénière d'Étude on essaie, lorsque l'on en a, de vous montrer des images, mais j'avoue que pour F.A.N.B. nous n'avions pas encore d'image parce que l'architecte qui est M. JAHLAN n'avait pas finalisé son travail sur les images, le toit avec l'incorporation du gymnase. Il a dû donc retravailler le projet...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... Pas seulement du gymnase, mais du terrain de sport.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, du terrain de sport aussi, c'est exact. Donc, je n'ai pas d'image à vous montrer aujourd'hui mais dès que j'en reçois je vous les montrerai.

M. le Président.- On pourra travailler, bien entendu, en recueillant l'avis du Gouvernement, avec un certain nombre d'images dans le cadre des Séances Publiques – Monsieur le Secrétaire Général, c'est important à noter – qui puissent illustrer, notamment sur les Grands Travaux les différents sujets. C'est important.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention portera sur le logement.

Monsieur le Ministre, je me félicite de constater que des projets concrets permettant la réalisation d'opérations domaniales de 20 à 30 appartements ont pu être élaborés. Je ne peux néanmoins m'empêcher de regretter le retard qui a été pris, pour voir, enfin, ces projets prendre forme alors même qu'ils étaient déjà évoqués lors des Budgets Primitif puis Rectificatif 2014.

A ce titre, je voudrais saluer le rôle de notre Président, du Président de la Commission du Logement et des membres de notre majorité, sans la détermination et la pugnacité desquelles nous n'en serions peut-être pas là.

Le dossier du logement est un des dossiers majeurs que nous avons à traiter. Dans un territoire contraint, il s'agit d'une priorité pour nos compatriotes, c'est tout naturellement une priorité pour nous qui sommes leurs représentants.

Mais n'oublions pas non plus ceux qui participent chaque jour à la vie et à la réussite de notre pays et qui doivent eux-aussi pouvoir se loger : je veux parler des enfants du pays.

Toutes ces considérations nous imposent, outre la recherche constante de nouvelles opportunités de construction, pour éviter toute pénurie de logements, de réfléchir aux solutions permettant d'optimiser la gestion du parc domanial, d'accélérer la rénovation des appartements de restitution ou encore de faciliter les échanges.

Dans cette perspective, l'intérêt d'un rapprochement du service des Bâtiments Domaniaux et de la Direction de l'Habitat, qu'il soit purement fonctionnel ou sous la forme, j'hésite à la dire, d'une foncière d'Etat, solution ne suscitant pas pour le Gouvernement encore un grand enthousiasme ne devrait-il pas être considéré ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser Monsieur CASTELLINI répondre plus en détail sur le logement puisque mon discours de réponse au rapport de M. BURINI était assez précis. Je veux redire que pour le Gouvernement il s'agit, comme pour le Conseil National, d'une priorité et d'une des toutes premières priorités de l'action de l'Etat. Loger les Monégasques dans leur pays est une priorité. Ensuite, la foncière d'Etat que vous évoquez cela consiste plutôt à rapprocher les Domaines de l'Habitat entre autres. Vous savez que le Gouvernement a privilégié une approche pratique pour accélérer les délais de restitution des appartements vacants, que des résultats positifs se constatent dès aujourd'hui et on le verra d'ailleurs concrètement lors de la Commission d'Attribution des Logements de la Tour Odéon puisqu'en plus des logements de la Tour Odéon, il y aura une centaine d'appartements qui seront mis à l'attribution et attribués lors de cette Commission.

Le logiciel que le Gouvernement a choisi pour améliorer le fonctionnement de l'Administration des Domaines va permettre de gagner encore beaucoup de temps, l'exemple caractéristique c'est aujourd'hui l'état des lieux qui est fait à la main et qui est ensuite recopié dans les services, donc une perte de temps très importante, demain grâce à ce logiciel, il sera fait avec une tablette et intégré immédiatement dans l'ordinateur de gestion.

Il y a des progrès, Monsieur CASTELLINI pourra les détailler et attendons de voir si ces progrès se concrétisent et se réalisent avant de ré-aborder cette question.

Quant au logement des enfants du pays, vous savez que c'est toujours la préoccupation du Gouvernement et j'espère que le projet Grand Ida permettra à la fois de réaliser ce projet mais aussi d'apporter des solutions concrètes pour les enfants du pays.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Concernant le projet Grand Ida, je crois que l'on va séparer l'analyse et on parlera plus en avant dans la discussion de ce soir.

Je passe la parole maintenant et c'est bien normal à Monsieur CUCCHI, sur le logement de nos compatriotes.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur la ligne 705.905 : Opération L'Engelin.

Comme chacun peut le constater, les travaux préparatoires ont commencé. Le contrat avec le promoteur est signé, prévoyant une livraison pour janvier 2018 avec, comme nous l'avions demandé, des pénalités de retard conséquentes de 200.000 € par jour, un tel montant ne laissant aucun doute quant à l'engagement du promoteur à livrer dans les délais.

Comme la majorité l'avait annoncé au cours de la campagne électorale, la Commission du Logement n'aborde pas le dossier du logement seulement sur l'angle quantitatif, mais se préoccupe également du côté qualitatif. Aussi, dès notre arrivée avons-nous su convaincre le Gouvernement de transformer en bureaux les appartements impropres à l'habitation. Je me permets de rappeler à ce sujet que tous les appartements qui sont refusés à deux reprises sont visités par des membres du Gouvernement et des Conseillers

Nationaux siégeant à la Commission Mixte d'Attribution afin de déterminer si ces appartements doivent continuer à être proposés ou bien destinés à un autre usage.

Je voudrais remercier à cette occasion Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie qui, ayant participé à ces visites, a pu se faire sa propre opinion quant à la nécessité d'éviter de devoir transformer en bureaux des surfaces livrées en logement par manque de prévision.

Durant ces visites, le Gouvernement a également pu constater la mauvaise optimisation des surfaces de certains appartements dont la distribution a sans doute fait plaisir à son architecte, mais moins aux compatriotes qui devront y vivre avec, par exemple, des cuisines de quelques mètres carrés pour des 4 ou 5 pièces !

Et c'est donc, je n'en doute pas, convaincu de la nécessité de prévoir dès l'origine d'une opération des appartements fonctionnels et les surfaces qui, par leur situation, sont plutôt destinées à un usage commercial ou de bureaux, que le Gouvernement, comme je l'avais demandé, nous a transmis il y a quelques jours les plans initiaux de l'opération L'Engelin.

Dès l'issue de ces débats, la Commission du Logement va examiner les documents que vous venez de nous faire parvenir afin de pouvoir se rendre compte si notre volonté commune s'est traduite dans les plans et sera donc une réalité pour nos compatriotes.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CUCCHI.

Un courrier partira d'ailleurs, Monsieur le Ministre, pour vous demander vraisemblablement dans le premier trimestre 2015 que se réunissent bien entendu le Gouvernement, Madame GRAMAGLIA, ses Services, Monsieur CASTELLINI s'il le souhaite qui est l'Autorité tutelle et les membres de la Commissions d'Attribution des Logements Domaniaux avec un membre de la minorité, bien entendu, une réunion en petit comité de façon à ce que l'on puisse être le plus efficace possible. Je pense qu'il nous faut quelques semaines pour digérer tout cela et le courrier partira dans les premiers jours de janvier. Je vous remercie.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais remercier Monsieur CUCCHI de ce qu'il vient de dire. Evidemment

c'est quelque chose qui n'a aucun précédent ! Jamais les représentants des Monégasques n'ont été associés à la conception et à l'examen des plans des appartements dans les immeubles domaniaux. Je vous l'avais dit, c'est quelque chose qui me semble naturel et donc on l'a fait.

M. le Président.- Tout à fait, Monsieur le Ministre, et nous saluons votre décision personnelle qui je pense, va dans un sens tout à fait constructif, de façon à optimiser les surfaces dans ce nouvel immeuble qui va être construit et qui va faire plaisir à notre ami Philippe CLERISSI, entre autres, sur l'optimisation des surfaces commerciales dans le cadre de l'organisation commerciale par quartiers et en l'occurrence du Jardin Exotique.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

S'agissant des opérations domaniales et plus précisément de l'opération Testimonio, j'avais interrogé le Gouvernement et, notamment, Madame GRAMAGLIA sur la perspective de l'intégration d'une école primaire, pas dans ce bâtiment puisque c'est un bâtiment qui a fait l'objet d'un concours et les destinations des locaux sont déjà faites, mais dans le quartier puisque la Tour Odéon va être livrée, puis l'opération Testimonio sera également livrée aux alentours de 2020. Il n'y a que l'école des Carmes aujourd'hui et il faut savoir que la carte scolaire met dans l'école des Carmes tous les enfants qui sont domiciliés de la rue des Roses jusqu'à l'Est de la Principauté. Donc, est-ce qu'une école primaire dans l'opération Annonciade II peut être envisagée ? Cette hypothèse avait été envisagée lors de la Commission Plénière d'Etude sur les Grands Travaux. Est-ce que le Gouvernement a affiné sa réflexion sur ce dossier ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, nous sommes en train de travailler là-dessus...

M. Christian BARILARO.- ... Testimonio II, excusez-moi, pour mes collègues je le rappelle il n'y aura pas d'école primaire dans l'opération Testimonio II parce que le concours n'a pas prévu ces locaux, mais

Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme avait envisagé une implantation dans l'Annonciade II, avec à côté de la future Caserne des Sapeurs-Pompiers la possibilité, dans des surfaces qui étaient encore libres, d'installer une école primaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- D'autant plus qu'à l'heure actuelle le périmètre qui sera libéré autour de l'Annonciade II abrite aujourd'hui l'ancien Collège Annonciade que nous avons bien connu et qui continue de fonctionner...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- ... à terme, ancien. Donc, s'il y a une école, effectivement sur ce lieu, cela correspond à la destination actuelle et donc future aussi.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* J'ai juste approuvé. Nous sommes en train d'étudier la faisabilité de l'intégration d'une école dans le programme de l'Annonciade II.

Effectivement, je confirme aussi qu'à Testimonio II, du fait de l'appel d'offres, un tel projet ne sera pas possible.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur le projet Ida mais j'interviendrai sur ce sujet plus tard. Je conserve malgré tout mon temps de parole pour intervenir sur Tamaris.

J'en remets une couche, je trouve que ce bâtiment est un pou ! Je suis désolé mais à l'époque personne ne s'en est ému eh bien moi je m'en émeus encore ce soir. Ce qui est fait est fait pour de longues années malheureusement. Alors je sais, a été retenu le moins-disant, mais à l'époque il y avait d'autres projets, il y avait des problèmes d'alignement, certes, il y avait un problème d'indice de la construction qui n'était

pas respecté, mais on aurait pu rectifier les autres projets d'autant plus qu'il y en avait un qui était porté par un très très grand architecte. Peu importe, aujourd'hui c'est fait mais à un moment où on est en train de voter une loi sur le patrimoine qui vise à conserver les bâtiments de caractère dans Monaco, il faudrait que l'on fasse extrêmement attention à ce que l'on construit une fois pour toute.

Un certain nombre de bâtiments ont été faits récemment je pense notamment, à ceux qui suivent l'îlot Rainier III, l'îlot Canton qui ont le mérite d'exister et qui sont des immeubles tout à fait corrects en terme d'architecture, mais pas Tamaris ! Je suis désolé, j'en remets ici une couche, j'assume et peut-être qu'il n'y a que moi que cela intéresse, mais bon...

M. le Président.- Non, Monsieur CLERISSI, vous n'êtes pas seul, ne soyez pas triste.

Monsieur POYET !!!

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais saluer l'inscription de la réhabilitation du Cap Fleuri. Nous n'avons pas pu aborder ce sujet en réunion de préparation et je souhaiterais, Madame le Conseiller, que vous puissiez rapidement nous faire part du planning et des grandes phases du projet. Et, peut-être déjà nous rassurer : avez-vous pu obtenir le permis de construire ou est-ce sur le point de ?

En ce qui concerne les opérations immobilières, je me limiterai à deux sujets qui, vous allez voir, n'en feront qu'un seul.

Le tout premier concerne les charges locatives pour la Tour Odéon, pour laquelle la Commission d'Attribution va se dérouler sous peu. Vous vous en souvenez certainement, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, au cours d'une Commission Plénière d'Etude en septembre, vous vous étiez engagés à revenir devant les élus pour présenter les différentes hypothèses qui se présentaient à vous et surtout à revenir devant tous les pétitionnaires de la Commission d'Attribution afin d'expliquer les nouvelles « règles du jeu », si je puis me permettre de m'exprimer ainsi. Sauf erreur de ma part, nous n'avons toujours pas eu d'explication, je ne sais pas si les principes actuels seront valables aussi pour cette opération.

Second sujet, je comptais aborder l'opération L'Engelin mais mon collègue CUCCHI a dit l'essentiel,

donc je vais faire simple et je laisse ainsi le temps de parole pour les autres.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur POYET.

Je vous en prie, Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais être très brève, le permis de construire du Cap Fleuri a été déposé avant-hier à la Mairie de Cap d'Ail, donc pour l'instant aucun retard envisagé sur le Cap Fleuri.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sur la Tour Odéon nous nous étions engagés à faire en sorte que les niveaux de charges n'excèdent pas en pourcentage ce qui est pratiqué par ailleurs dans un certain nombre de réalisations récentes comme, par exemple, les Jardin d'Apolline ou l'Hélios. Je peux vous confirmer que le montant qui avait été initialement envisagé qui était situé entre 30 % et 35 %, mais on avait dit que cela n'excéderait pas dans tous les cas de figure les 35 %, ce montant de charges sera respecté. L'Administration des Domaines me disait encore parce qu'une des raisons, et je m'en excuse si c'est le cas, je ne suis pas revenu vers vous de manière plus formelle, c'est qu'il y a encore un certain nombre d'ajustements, notamment à la baisse, que l'Administration des Domaines cherche à réaliser pour que le niveau de charges soit plus proche des 30 %, 31 %.

Le Ministre me rappelle qu'apparemment nous nous sommes exprimés là-dessus au Budget Rectificatif, peu importe, pour reprendre cette formule désormais célèbre, il n'y a pas de mal à se redire, surtout sur un projet aussi important que la Tour Odéon et sur un aspect aussi important du projet, que sont les montants des charges.

Donc, nous sommes en mesure de tenir les engagements que nous avons pris, on en saura évidemment plus une fois que les appartements auront été livrés et qu'on aura quelques mois, voire une année, d'expérience pour les calculs effectifs, mais

dans tous les cas de figure nous sommes très attachés à ces montants.

Je me permets peut-être simplement puisque le Ministre d'Etat l'avait évoqué au moment de l'intervention, alors, je ne sais plus si c'était l'intervention de M. CUCCHI ou celle de M. ROBINO, que j'allais élaborer peut-être sur mission l'outil Domaines. Je crois qu'il est important de vous livrer un point d'étape, là aussi, d'une certaine mesure on s'y était engagé et j'aime bien qu'on tienne nos engagements.

Donc, le projet de mise en œuvre de ce logiciel a démarré il y a environ six mois aujourd'hui, on devrait avoir un outil pleinement opérationnel d'ici six à neuf mois, le temps pour lequel on avait estimé de devoir travailler est respecté. Pour mémoire, il y avait deux phases, le lot numéro 1 qui couvrait l'ensemble des fonctionnalités gérées par l'application actuelle parce que certes, un certain nombre de choses sont perfectibles mais les Domaines travaillent d'ores et déjà avec des outils qui leur permettent de gérer, notamment, le C.H.C. ainsi qu'un certain nombre de fonctionnalités qui, elles, sont liées aux états des lieux et au processus de rénovation des logements.

Le lot numéro 2 couvrira d'autres fonctionnalités et l'intégration progressive de ce qui concerne les locaux à usage de bureaux et de commerces et d'industrie. On n'aura pas seulement la partie logement, habitat, mais aussi la partie commerciale.

Les phases de tests de l'outil sont en cours, je rappelle peut-être aussi quel était l'objectif. La mise en œuvre de cette solution « métier » devait permettre et va permettre d'optimiser les processus, de fournir de nouvelles fonctionnalités qui incluent, notamment, la mise à disposition de tableaux de bord pour le pilotage de l'activité et de procurer une plus grande autonomie à l'Administration des Domaines pour l'édition de rapports et le calcul d'indicateurs et de statistiques.

Donc l'objectif de ce nouvel outil est clair. C'est permettre une meilleure gestion du parc domanial, raccourcir un certain nombre de délais comme on l'a déjà évoqué, notamment, par rapport aux appartements de restitution et fournir tout autant les éléments nécessaires à un meilleur contrôle des activités qui seraient exercées par les syndics.

Le Ministre d'Etat a évoqué l'intérêt de supprimer les saisies multiples. Il a mentionné, notamment, la réalisation des états des lieux entrants et sortants avec des tablettes tactiles, il y aura effectivement aussi un

certain nombre de chargements dans l'outil de fichiers relatifs aux dépenses pour les immeubles en gestion déléguée. Lorsqu'on évoquait aussi la synchronisation en temps réel, avec les tablettes, c'est pour connaître les travaux à réaliser, le dépôt de garantie à conserver ou à restituer en fonction des tableaux. Donc, un certain nombre d'informations qui aujourd'hui sont entrées manuellement, saisies manuellement ou dans des tableurs Excel, seront à l'avenir entièrement automatisées.

Un travail est aussi en cours pour l'élaboration du reporting qui permettra, notamment, aux Domaines de disposer d'éléments pour apprécier la qualité de service rendu aux locataires, améliorer le temps de traitement, de leurs sollicitations, les travaux, les sinistres, etc...

Donc, ce travail est en cours il est mené avec, évidemment, la collaboration de toutes les équipes nécessaires, notamment, au sein de l'Administration des Domaines et on commence d'ores et déjà à en apprécier les premières retombées concrètes.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rebondir sur les propos de M. CASTELLINI. Il me semble que lors d'une réunion de travail, on avait évoqué la réalisation éventuelle d'un audit concernant la gestion des immeubles domaniaux par les syndics. Est-ce que cela a été fait ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce que je viens d'évoquer participe à cet exercice puisqu'il y a, à la fois, dans le cadre d'une mission pilotée par l'Inspection Générale de l'Administration, une vision d'ensemble qui nous amène à nous poser un certain nombre de questions. D'un côté on peut se dire que les immeubles en gestion déléguée et les services rendus par les syndics doivent faire l'objet d'un ajustement, d'un service le meilleur possible par rapport aux sommes engagées ou sinon se poser la question, on l'a déjà évoquée, pour qu'un certain nombre de rôles soient remplis par l'Administration

des Domaines, sachant que cela ne nécessiterait peut-être pas forcément des embauches supplémentaires puisqu'on ne le souhaite pas forcément, mais à travers la rationalisation d'un certain nombre de tâches que l'outil permet, que des fonctions qui aujourd'hui sont assumées par certains des collaborateurs des Domaines puissent être à ce moment-là transférées directement davantage sur la gestion des immeubles.

Ensuite, on peut se poser la question de réfléchir à un point d'entrée, point d'entrée unique parce que parfois les gens disent qu'ils ne savent plus trop qui ils doivent appeler, qui fait quoi, qui est responsable de quoi. Si on décide, sachant qu'on est encore en train d'étudier parce qu'il faut peser le pour et le contre entre, pour un immeuble en gestion déléguée entre le « tout syndic » ou le « tout Domaines ». L'avantage des syndics c'est que parfois leur mode de fonctionnement, leur disponibilité ; l'inconvénient majeur parfois c'est la réactivité dans le traitement de certains problèmes, l'Administration des Domaines peut être plus réactive mais les fonctionnaires des Domaines ne sont pas disponibles sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les week-ends que sais-je encore. Donc il y a un certain nombre de considérations pratiques qui sont encore – et c'est bien légitime, je ne les critiques pas, bien évidemment – en cours d'analyse. Là aussi il faut rendre grâce c'est comme dans tous les domaines, certains syndics font très bien leur travail, d'autres peut-être moins et cela nous amène à réfléchir justement à des pistes d'amélioration qui pourraient passer par davantage de responsabilités confiées aux professionnels des Domaines mais encore faut-il justement libérer le temps qu'ils consacrent aujourd'hui à d'autres tâches et c'est aussi ce à quoi ce nouvel outil va servir.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur le logement et sur l'opération L'Engelin en priorité. Il n'y a pas énormément de choses à rajouter aux propos du Président de la Commission du Logement auxquels je souscris. Simplement, nous serons attentifs au côté qualitatif et, notamment, à l'utilisation des rez-de-chaussée, premiers étages, pour des bureaux et des commerces comme cela avait été évoqué et avoir des appartements équilibrés.

Je voulais rappeler, s'agissant des opérations domaniales intermédiaires, leur l'importance dès lors qu'il s'agit de pouvoir palier un manque de livraison entre la Tour Odéon, en 2015, et L'Engelin, en 2018, puisqu'entre les deux nous n'aurons que des appartements de récupération.

C'est pour cela qu'il est indispensable d'avoir des opérations intermédiaires avec 20 à 30 appartements nets pour chaque opération c'est-à-dire hors logement, en 2016 et 2017.

On peut regretter d'avoir perdu un an car nous avons parlé de ces opérations au Budget Primitif 2014 et le temps perdu est difficile à rattraper.

J'insiste par ailleurs sur le fait que nous devons créer une réserve domaniale de transition afin de pouvoir effectuer à l'avenir des opérations de remembrement et rénover ou reconstruire les immeubles domaniaux de première génération.

Le troisième point que je voulais aborder est relatif aux travaux des Domaines. Il ne faut pas que les budgets constituent un frein à la rénovation de ces appartements vacants, les délais entre deux locataires ont été réduits et c'est une très bonne chose. Une autre façon de diminuer ces délais serait d'organiser, comme on l'avait évoqué, des attributions de logements de moindre envergure plus fréquentes.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Sur le dernier point, je crois qu'on y va tout droit puisque l'accélération des travaux de rénovation des appartements de restitution va permettre – on en parlait l'autre jour avec M. CUCCHI et M. POYET dans une réunion préparatoire – effectivement de pouvoir organiser, je dirais tous les huit mois, une Commission d'Attribution. Aujourd'hui, le parc domaniale est aux alentours de 3000 appartements, on peut raisonnablement penser que 100 appartements par an, ce qui représente 3,5 %, est un minimum. Je crois que petit à petit on s'aperçoit que ce que nous avons demandé a été pris en compte par le Gouvernement sous forme d'une étude par l'intermédiaire d'un certain nombre de hauts fonctionnaires qui établissent la jonction entre l'Habitat et les Domaines. C'est effectivement ce que l'on avait demandé, mais vous avez décidé de l'appeler autrement et c'est votre choix, Monsieur le Ministre, vous êtes l'exécutif et c'est bien naturel, mais finalement on va s'apercevoir que les résultats obtenus correspondront à ce que nous avons demandé pendant la campagne électorale et c'est cela l'essentiel.

Monsieur CUCCHI, sur les opérations intermédiaires, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur la ligne 705.908.

La majorité Horizon Monaco, consciente de la pénurie de logements dont elle a hérité, avec l'absence de nouvelles constructions prévues après la livraison de la Tour Odéon en début d'année prochaine, a obtenu du Gouvernement l'opération L'Engelin avec ses 130 appartements que nos compatriotes pourront occuper dès 2018, mais elle s'est aussi préoccupée de trouver des solutions pour répondre aux besoins, dans l'intervalle, c'est-à-dire entre 2015 et 2018. Parfaitement conscients de l'impossibilité de mener à bien des opérations d'envergure dans des délais aussi courts, nous avons demandé au Gouvernement de nous présenter des projets de dimensions plus réduites et donc livrables plus rapidement. Le but étant de pouvoir disposer d'une cinquantaine d'appartements supplémentaires d'ici à 2018.

Suite à nos différents échanges, pour résumer, trois possibilités ont été retenues :

L'une, avenue de l'Annonciade, qui pourrait permettre de réaliser 20 appartements mais pour laquelle un doute subsiste quant à sa faisabilité en raison d'une servitude de hauteur. Nous attendons donc du Gouvernement qu'il lève rapidement cette incertitude.

Une autre possibilité rue Grimaldi et rue Baron Sainte Suzanne, en partenariat avec un promoteur privé pour laquelle des négociations sont en cours en vue d'une livraison courant 2018 d'une trentaine de logements avec des parkings et 3 commerces.

La troisième opération qui nous a été présentée récemment se situe avenue de Saint Roman où le Gouvernement ayant fait usage de son droit de préemption – j'y reviendrai plus tard – sur la Villa Del Sol pourrait ainsi édifier avant la fin 2017 un immeuble d'une trentaine de logements avec ses parkings. Cette opération ne semblant pas poser de difficulté particulière.

J'attends du Gouvernement ce soir qu'il nous confirme que le choix des 2 opérations retenues parmi ces 3 sera effectif avant le vote du Budget Rectificatif 2015.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je pense qu'on peut tout à fait être en mesure de vous le confirmer. Sur le premier point, comme vous l'évoquiez on devrait être en mesure de lever cette incertitude assez rapidement mais c'est je pense à l'honneur de tous ici présents de ne pas s'engager tant que nous n'avons pas vérifié l'ampleur de cette servitude et si véritablement elle s'avère aussi contraignante que ce qui a été évoqué.

Nous avons également, je le rappelle pour mémoire, renoncé à une opération de plus petite taille c'était l'opération dite de la Villa Danigno, puisque le nombre net de logements et la taille, des logements qu'on aurait pu proposer ne semblaient pas particulièrement attractifs, d'autant plus qu'il peut y avoir une vision à moyen et long termes sur ce quartier. Je rappelle qu'il s'agit de l'avenue Crovetto Frères, la rue Biovès où l'Etat s'est déjà porté acquéreur récemment. Vous évoquiez les préemptions et dans le cadre de sa politique de préemption active d'un certain nombre de logements, l'Etat entend bien poursuivre pour, à moyen terme, remembrer ce quartier, proposer une opération de plus grande envergure.

Si je prends le deuxième projet exposé ici, vous mentionnez l'échéance du Budget Rectificatif 2015, et d'ici cette échéance nous aurons significativement avancé avec le promoteur. Nous sommes aujourd'hui, déjà, en train d'envisager des plans possibles architecturaux et puis il reste à discuter des éventuelles modalités financières, mais pour cela nul doute que l'on trouvera un accord.

Il est vrai que nous avons la possibilité de préempter, c'est l'opération numéro 3. La Villa Del Sol semble exempte de servitude, du côté du quartier de Saint Roman, et elle permettra, puisqu'il n'y a personne à reloger, un gain net qui devrait être entre 20 et 30 logements. Donc on aurait la possibilité, comme vous le mentionnez, sur ces opérations de taille intermédiaire, d'ici à horizon 2018, de livrer une cinquantaine de logements supplémentaires.

La pénurie ou le manque de livraisons se fera ressentir plus particulièrement sur l'année 2017, puisqu'en 2016 nous devrions être en mesure, et c'est

un peu le sens de ce que vous évoquez également, une fois l'attribution des logements de la Tour Odéon et des logements de restitution sur lesquels nous avons travaillé ces derniers mois, d'arriver à un total d'environ 250, 260 logements. Nous tiendrons cette Commission d'Attribution vers le milieu du premier trimestre 2015 et dans le cadre des pourcentages habituels de libération d'appartements, une Commission d'appartements de restitution pourrait se tenir sachant qu'il y aurait une soixantaine voire quatre-vingts logements, plus sans doute un certain nombre que l'Etat aura récupérés entre temps, qu'il aura rénovés. Dans le courant début de l'année 2016 on peut imaginer de tenir cette Commission de taille plus modeste pour un chiffre de quatre-vingts appartements. Donc avec un laps de temps plus court entre la Commission de la Tour Odéon et cette Commission. Mais il est vrai, au moins jusqu'à la fin 2017 ou peut-être une de ces petites opérations pourrait voir le jour je pense, notamment à la Villa Del Sol, il y aura une période plus creuse.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rebondir sur les propos de Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie concernant l'opération Danigno. En effet, le Gouvernement nous a proposé avenue Crovetto Frères la possibilité de réaliser très rapidement une petite opération mais, comme le Conseil National est conscient de ses responsabilités, nous sommes les premiers à dire que le problème du logement doit être une vision à long terme et qu'il faut dépasser la vision à court terme, on ne pouvait par conséquent pas obérer les possibilités d'un remembrement plus important pour livrer quelques logements avant la fin de la mandature. Nous avons une vision plus globale de cela et c'est pour cette raison qu'en accord avec le Gouvernement nous avons décidé de ne pas réaliser cette opération pour garder toutes les possibilités de remembrement qui verront le jour sans doute dans les années à venir sur une opération de bien plus grande envergure dans le quartier.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CUCCHI, je m'associe totalement à votre analyse. Cela s'appelle avoir conscience de son rôle.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais une petite précision, Monsieur le Conseiller pour les Finances, vous venez de nous parler d'une Commission d'Attribution qui serait intermédiaire entre celle de la Tour Odéon et de Testimonio. Est-ce que ce sera sujet à une attribution classique avec une demande à tous les pétitionnaires qui devra être faite ou est-ce que l'on pourra utiliser les demandes non satisfaites de la Tour Odéon et des 60 appartements de récupération ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* L'idée est plutôt, je pense, de s'orienter vers ce que vous appelez une commission classique, la plus largement ouverte, une fois que l'on aura là également une idée plus précise du nombre de logements qui seront en définitive libérés dans le cadre de la commission qui, elle, se tient au premier trimestre 2015.

M. le Président.- Merci beaucoup. Effectivement, moi je table – c'est personnel – sur une Commission d'Attribution de près d'une centaine de logements. On va y arriver certainement parce que le processus que vous avez mis en place va porter ses fruits, la commission que vous appelez Odéon va libérer un certain nombre d'appartements, auxquels s'ajoutent ceux en cours, plus les préemptions. Je tiens d'ailleurs à saluer, Monsieur le Ministre d'Etat, votre détermination à suivre également ce dont on avait parlé, on ne vous a pas obligé à le faire. Dans le cadre de la Commission de Placement de Fonds, on s'aperçoit depuis notre élection, c'est-à-dire vingt mois maintenant, que les préemptions dans le secteur protégé se sont considérablement renforcées avec des « frappes chirurgicales », très précises, réfléchies par Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie – vous savez que lorsque je peux dire quelque chose de positif, je le fais – dans des quartiers stratégiques, dans des rues stratégiques avec des préemptions ciblées, très astucieuses qui ne font pas plaisir à un certain nombre d'opérateurs de la Principauté, mais tant pis. En revanche cela renforce l'Etat dans beaucoup de quartiers pour lesquels, à terme, il y a une volonté de remembrement. Quelques belles et grosses opérations permettront aussi de soulager un peu le foncier. C'est vraiment une très très bonne chose et

je vous remercie d'avoir « pris le taureau par les cornes » sur ce sujet-là aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président, le Gouvernement est sensible à vos propos.

Je souhaite vous dire une des raisons de cette politique accrue. Une des raisons, c'est l'annulation d'une préemption par le Tribunal Suprême. Le Tribunal Suprême a décidé – ce qui n'était pas prévisible et juridiquement on pouvait discuter – que les préemptions devaient être motivées, donc une décision de préemption a été annulée parce qu'on n'avait pas motivé. Ce qui fait qu'aujourd'hui, à chaque notification de vente ou d'achat, on se pose la question du motif possible de préemption qui est soit ou urbanistique, soit social et finalement dès qu'il y en a un, il est décidé de préempter. C'est donc ce travail et c'est grâce à la loi sur la motivation des actes administratifs...

M. le Président.- ... et à notre entrée au Conseil de l'Europe, c'est moi qui le dis !

(Rires).

... et voilà... et cela va accélérer le processus parce qu'avant on ne savait pas si on devait ou pas préempter alors que là, on a été obligé de réfléchir à chaque fois que l'on est informé d'un achat et on regarde si l'un des deux critères est rempli.

C'est une très bonne chose pour tout le monde.

Monsieur BOISSON, je vous donne la parole.

M. Claude BOISSON.- Je vais poursuivre votre raisonnement, Monsieur le Président et celui de Monsieur le Conseiller.

Concrètement, selon vos chiffres et ceux qui sont en ma possession, quelques critères et j'insiste bien, qui n'engagent que moi.

Quelle pourrait être la corrélation entre l'offre et la demande pour la période du 1^{er} janvier 2015 à mi 2018, soit en 3 ans ? Quatre opérations, en construction nouvelle, sont prévues :

La Tour Odéon, 161 logements ; rue Grimaldi/Baron Ste Suzanne, 30 logements annoncés ; Villa Del Sol, 30 logements ; L'Engelin, 135 logements.

Cela nous fait 356 logements. Ces chiffres sont concrètement annoncés il faut, évidemment, que les délais soient respectés.

Les chiffres que je vais donner ensuite sont beaucoup plus aléatoires mais il faut bien tenter une évaluation pour se projeter dans l'avenir.

On peut supposer espérer comme logements de récupération, après livraisons, les chiffres ont d'ailleurs été communiqués :

80 pour la Tour Odéon, 60 pour L'Engelin toujours sur la même proportion, 10 pour la Villa Del Sol, soit un total de 150 logements. Même supputation pour les logements préemptés et remis en état : 20 logements par an, donc en trois ans 60 logements.

L'offre serait donc de 356 + 150 + 60, soit un total de 566 logements.

Si l'on part de la situation actuelle de 400 candidats, auxquels s'ajouterait une centaine par an, nous aurions une demande de 700 candidats d'ici 2018. L'offre étant de 566 logements environ, le déficit serait de 134 logements.

Il faudrait donc espérer que ce nombre 134 logements corresponde aux besoins non réels, on parle toujours du « besoin réel » mais là il faudrait que cela corresponde à un besoin non réel en logements pour parvenir à éviter une pénurie.

Par contre il serait bien, peut-être, de prévoir une petite opération complémentaire – il y en a peut-être en suspens, en annulation – d'une trentaine de logements d'ici 2018, tout en sachant que 156 logements arriveront en 2018 ou 2019 avec l'opération Testimonio II.

Nous revenons de loin, Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission du Logement, parce qu'il est vrai qu'avant le Budget Rectificatif on était plus en retard. Je pense que l'effort du Gouvernement a permis de le compenser, rien n'est sûr mais cette petite projection imaginaire et idéaliste peut laisser espérer que nous parviendrons, en 2018, à être dans une offre raisonnable grâce à l'insistance du Conseil National et l'effort du Gouvernement.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON, de votre esprit de synthèse et de ces chiffres qui sont raisonnablement évalués, n'est-ce pas Monsieur le Conseiller ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, la synthèse étant parfaitement synthétique je n'ai pas grand-chose à ajouter à part que les Services de l'Etat qui se sont penchés sur ces données, je remercie à nouveau publiquement Monsieur BOISSON pour le travail qu'il a fait. Le tableau qu'il a proposé nous permet d'arriver à des conclusions qui sont très proches des vôtres y compris, justement, à un horizon un petit peu plus loin en intégrant les attributions de Testimonio II.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur l'échange de points de vue sur la commission ou sur une adaptation d'une liste d'attente ou autre. Je voudrais rejoindre vos propos, Monsieur CASTELLINI, il est impératif que ce soit à chaque fois une Commission d'Attribution qui puisse se tenir, ne serait-ce que pour répertorier les derniers prioritaires, la mise à jour de la composition d'un foyer ou quelques données que ce soit qui changent dans le temps, récupérer des anciens pétitionnaires dès lors qu'on est sur du court terme, quelques semaines ou quelques mois.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Je crois que nous avons balayé un certain nombre de sujets, par contre certains élus souhaitent intervenir sur le Grand Ida.

Monsieur CUCCHI fera la synthèse. Monsieur FICINI, je vous en prie

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans mon intervention de politique générale j'ai évoqué la situation dramatique à laquelle sont confrontés les enfants du pays. Je vais peut-être me répéter mais de plus en plus fréquemment ceux-ci quittent notre pays, qui est aussi leur pays, parce que nous n'avons pas su trouver les solutions ou que nous tergiversons pour les mettre en place.

Le projet Grand Ida est l'exemple type de solution que nous pouvons leur apporter et que nous tardons à ce qu'elle en voit le jour. Il est grand temps de prendre nos responsabilités, Gouvernement et Conseil National, pour que ce projet aboutisse, projet qui n'a

pas que la vocation à loger les enfants du pays car il doit aussi intégrer des logements domaniaux, des parkings, des locaux commerciaux et une école.

L'inscription supplémentaire au Budget Primitifs 2015 qui passe de 1 M€ à 5 M€ est déjà une avancée et un signe, mais il faudra ensuite passer à la vitesse supérieure car même si ce projet devait prendre corps rapidement, c'est au moins quatre ans d'attente pour voir les premiers enfants du pays emménager dans cet immeuble. Je vous l'ai déjà dit et je vous le redis, Monsieur le Ministre, avec insistance, nous comptons sur vous pour faire accélérer ce projet si important pour les enfants du pays, les compatriotes, les propriétaires et sans oublier le quartier qui retrouverait un certain luxe aujourd'hui perdu.

Pour ma part je pense que ce serait une erreur majeure de ne pas finaliser un tel projet et je dirais que ce serait une erreur politique vis-à-vis de nos enfants du pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Je ne vais pas répéter les propos de M. FICINI, je soutiens totalement ce qu'il vient de dire. Je voudrais ce soir saluer le travail qu'effectue l'association des enfants du pays et les soutenir dans leur combat pour leur maintien en Principauté. Ils ont déjà obtenu par l'intermédiaire de leur association très active et très efficace de nouvelles dispositions fiscales envers le Trésor Public Français mais le problème majeur reste celui du logement pour eux aussi.

Je dirai que plus le manque d'appartements domaniaux pour les Monégasques s'accroît, plus la pression sur le logement des enfants du pays se fera forte.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, nous nous associons bien volontiers à votre intervention.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je me réjouis d'avoir appris un des effets positifs collatéral de la loi sur la motivation des actes administratifs que j'ai eu plaisir de voter lors d'une précédente mandature. Si elle a servi également à améliorer la préemption, c'est une bonne chose.

Je vais maintenant vous parler de la ligne 705.907 – Opération Ida.

Suite à nos réunions préparatoires sur ce budget, le Gouvernement a accepté d'inscrire 4 M€ supplémentaires pour la poursuite des études du projet dit « Grand Ida ».

Parce que ce projet constitue une opportunité de remembrement d'importance avec un partenariat public-privé, parce que nous le savons tous, le manque prochain de terrains nus disponibles va nous obliger à nous tourner vers des opérations de remembrement et de reconstructions afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins en logements mais également en surfaces économiques indispensables à la poursuite de notre croissance.

Parce qu'un échec sur ce projet serait certainement un frein pour de futures opérations de même nature, nous nous devons donc de réussir et c'est pourquoi le Gouvernement doit se donner tous les moyens d'étudier toutes les pistes. Le projet actuel semble poser un problème avec les logements domaniaux situés derrière, alors pourquoi ne pas envisager une opération d'encore plus grande envergure intégrant les Cèdres et les Mélèzes. Ces 170 logements font, en effet, partie des constructions de première génération, au même titre que l'Herculis, et ont donc vocation à être reconstruits.

Au lieu du projet initial Ida de 30 logements sans parking pour les enfants du pays, pourquoi ne pas créer un très Grand Ida permettant de restructurer l'ensemble du quartier entre la Résidence Athéna et l'Hélios ?

Osons voir grand, grand pour l'avenir de Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI, de votre suggestion, nous en avons parlé la semaine dernière dans cette fameuse réunion préparatoire avec M. POYET.

Il est vrai que nous avons regardé le plan, Monsieur le Ministre, on a regardé l'ensemble des choses, c'est une réflexion, mais nous nous sommes dit que manifestement ce quartier aura vocation véritablement

à être remembré sachant qu'il a, en son milieu, une route. Donc, c'est une réflexion que nous vous livrons ce soir, c'est la deuxième après l'Observatoire de l'industrie.

Les équipes de Madame GRAMAGLIA maîtrisent bien mieux que nous tous les plans, le cadastre de ce quartier mais ce n'est pas inintéressant de se pencher dessus.

Je vous en prie, Monsieur STEINER, Monsieur le Ministre répondra après.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, je voulais dire qu'avec les observatoires il faut faire attention parce qu'il y a deux solutions. Soit on observe les choses de très loin, soit on observe de très près. Donc, dans les deux cas on n'a jamais la capacité de bien apprécier les choses.

M. le Président.- Je prends votre réflexion comme une réflexion de bon sens.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, Petit Ida, Grand Ida, Très Grand Ida...

(Rires).

... le Gouvernement est ouvert à toute solution mais je voudrais quand même rappeler quelques données de base aux yeux du Gouvernement.

Premièrement, il est facile de reprocher au Gouvernement de ne rien faire sur le logement des enfants du pays quand d'abord il préempte de plus en plus dans le secteur protégé, ce qui sert aux enfants du pays.

Deuxièmement, que ce Gouvernement a accepté de suspendre l'opération Petit Ida pour les enfants du pays, non pas pour céder à une pression mais tout simplement pour laisser la chance à ce projet de se développer. Si le Gouvernement avait maintenu sa position sur le Petit Ida d'il y a près de deux ans, il y aurait 30 logements pour les enfants du pays qui seraient prêts à être livrés. Donc, de grâce pas de procès d'intention au Gouvernement sur le fait qu'il ne se préoccupe pas des enfants du pays, Monsieur FICINI. Le Gouvernement, sincèrement, a accepté d'étudier le projet du Grand Ida et le premier projet du Grand Ida présenté par les promoteurs était inacceptable en termes de hauteur.

Troisièmement, l'Etat est propriétaire de 30 % environ du terrain. L'Etat veut bien faire une opération avec les propriétaires privés mais l'Etat n'a pas de cadeau à leur faire. Donc cela veut dire que cette raison, plus une raison d'urbanisme que la hauteur des bâtiments du Grand Ida, ne doit pas rendre la vie impossible aux logements domaniaux qui sont situés juste derrière. Nous étudions la dernière proposition du promoteur qui a été contacté par les habitants d'Ida. Nous étudions cette deuxième possibilité et très vite Madame GRAMAGLIA nous dira si cette disposition de plusieurs immeubles qui laissent des espaces et des vues entre est plutôt intelligente, est une possibilité viable ou pas.

Quatrièmement, l'Etat étant propriétaire de l'ex Ida, enfin l'Ida suspendu, et du F.A.R. pourrait tout à fait envisager de préempter la villa qui est entre les deux et de faire une opération purement publique de logements domaniaux, de logements pour les enfants du pays et l'école, Monsieur BARILARO.

Donc, cela veut dire que le Gouvernement réfléchit de plus en plus sur cette hypothèse.

Quant au Très Grand Ida je pense que c'est une bonne idée mais sans immeuble de transition, comment va-t-on reloger les locataires domaniaux ? Tant qu'on n'a pas cet immeuble à l'Annonciade II je ne sais pas comment on pourrait faire.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Ministre, justement c'est lors d'une discussion avec le Président qui nous a paru comme l'œuf de Christophe Colomb. En fait, on se posait la même question quant à l'absence d'immeuble de transition donc on ne peut pas faire l'opération. C'est faux ! Si on commence l'opération Grand Ida par un immeuble qui sert d'immeuble de transition, donc le premier que l'on construirait, on s'en servirait comme immeuble de transition. On peut, par phases, démolir les Mélézes et les Cèdres et reconstruire à la place en trois phases...

M. le Ministre d'Etat.- ... On élimine les propriétaires privés ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... non, on le fait sur notre partie à nous ; on peut envisager soit un projet

qui intègre les privés et notre partie à nous, soit utiliser notre partie à nous pour faire un immeuble de transition pour refaire les Mélézes et les Cèdres et puis laisser œuvrer la partie privée en lui donnant ce qu'elle est en droit d'avoir, mais pas plus. Et pour cela Monsieur le Ministre, je partage tout à fait votre analyse, tout à fait. Ça c'est une possibilité puisque comme vous le dites fort justement, rien n'empêche de faire la partie qui nous appartient sur la nôtre. L'idée que nous n'avions pas eu avant et qui nous apparaît ainsi, c'est si on se servait du foncier que l'on possède pour faire cet immeuble de transition, on pourrait commencer à restructurer les Mélézes et on pourrait initier ce dont on parle, Monsieur le Ministre. Je n'ai aucun doute sur le fait que vous pensez pareil que nous là-dessus, sinon on doit attendre l'Annonciade II. Si on fait ce projet là on commence l'opération de roulement dès les Mélézes, au lieu de commencer par l'Herculis, et dès qu'on a fini les Mélézes, on récupère un bloc qui permet de continuer et on gagne les fameux 5 ou 6 ans qui font que sinon on devra toujours courir après des logements.

C'est une idée à étudier.

M. le Président.- Reconnaissons que nous avons mené cette réflexion dans mon bureau la semaine dernière...

M. Jean-Michel CUCCHI.- ...Tout à fait, tout à fait.

M. le Président.- ... et qu'il nous manque des éléments techniques et précis que vos Services détiennent pour parfaire notre analyse.

M. Jean-Michel CUCCHI.- L'intérêt est de ne s'empêcher aucune réflexion, Monsieur le Président.

M. le Président.- Mais bien sûr, Monsieur CUCCHI.

Vous voyez comme quoi les Séances Publiques servent ou peuvent servir !

M. le Ministre d'Etat.- On va demander au Directeur du Service de Prospective d'étudier cela parce que l'objection que Madame GRAMAGLIA me formule est que la largeur de rue n'est pas suffisante...

M. le Président.- ... Mais la rue serait incluse !

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais en fait, dans cette hypothèse il n'y aurait plus de rue ?

M. le Président.- Non, c'est pour cela que je vous en parlais tout à l'heure.

M. le Ministre d'Etat.- D'accord j'ai compris, oui.

M. le Président.- Et sur presque 150 mètres on gagnerait beaucoup de surfaces.

M. le Ministre d'Etat.- C'est peut-être une possibilité, en tout cas cela mérite d'être étudié parce que dans le Grand Ida actuel, je crains que l'intérêt pour les propriétaires privés impose de monter l'immeuble, évidemment...

M. le Président.- ... et une nuisance difficile pour les compatriotes.

M. le Ministre d'Etat.- ... et qu'on ne peut pas construire un immeuble qui prive de l'air et de la vue nos compatriotes qui sont derrière.

On va étudier ce Très Grand Ida et on va étudier aussi sérieusement l'expropriation de la maison qui est entre le F.A.R. et la Villa des Platanes. Merci en tout cas de cette suggestion très positive.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, vous voyez que de temps en temps le Conseil National reprend sa vocation initiale de conseil des Conseillers qui le composent.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux interventions que je vais grouper.

Une pour insister, en effet, sur la nécessité de continuer les préemptions et pour remercier le Gouvernement de nous avoir rejoints. Je pense qu'il n'y a jamais eu autant de préemptions que depuis ces derniers temps. En plus, comme l'a dit le Président, ces préemptions, en dehors des cas qui sont des cas

pour raisons sociales, sont dans des quartiers choisis comme étant plus aptes à être remembrés, c'est donc en maîtrisant le foncier que l'Etat pourra avoir la main sur ces opérations de remembrement dont nous avons besoin.

La seconde concerne la ligne 705.940.

Un des leitmotivs de la majorité a été la longueur des délais de relocation des appartements domaniaux devenus vacants, longueur qui est particulièrement insupportable quand la demande dépasse largement l'offre et qui plus est prive le Budget de l'Etat du revenu des loyers qui y sont attachés. C'est pour cela que nous avons demandé à l'Exécutif d'augmenter les crédits prévus pour ces remises en état mais également de réfléchir à la mise en place de procédures permettant de les accélérer. Vous nous avez en partie répondu.

Pourrait-on avoir une idée de l'évolution, parce que nous avons tous besoin d'indicateurs pour savoir si nos politiques sont efficaces et un des indicateurs qui serait intéressant de suivre, je pense, c'est le délai moyen de relocation. Je ne sais pas à combien il était il y a deux ans, combien il est aujourd'hui et comment il sera demain.... Je pense que ce serait intéressant d'avoir ces chiffres-là, alors peut-être pas aujourd'hui...

M. le Ministre d'Etat.- C'est vraiment une remarque que le Gouvernement partage. La semaine dernière nous avons tenu une réunion avec le cabinet qui installe le logiciel « Optimo » de gestion et il nous a dit, ce dont j'aurais dû me souvenir parce que j'ai été Administrateur d'une société H.L.M. il y a longtemps, que le critère essentiel pour apprécier le fonctionnement d'une société d'H.L.M. ou de logement social, c'est le délai de relocation dans l'appartement. Donc je pense qu'avec ce logiciel on aura ce délai mais dès maintenant on peut peut-être essayer de vous donner des chiffres.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

La ligne 705.990 : Gestion de l'amiante ne fait apparaître depuis le Primitif 2014 aucune ligne

budgétaire d'inscription. Je voulais savoir même si le Sporting d'Hiver est sur un domaine privé qui n'appartient pas à l'Etat, il y a une grosse opération de désamiantage sur cet immeuble, est-ce que les Services de Monsieur VALERI peuvent intervenir pour vérifier que les conditions de désamiantage soient bien respectées pour le bien-être des salariés qui travaillent sur le chantier ? Est-ce que l'Etat a un rôle possible d'intervention sur des opérations privées qui n'appartiennent pas à l'Etat ?

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Au titre de la sécurité du travail, les Services de M. VALERI surveillent et interviennent. Je pense que les travaux de désamiantage du Sporting d'Hiver sont déjà terminés et l'inspection du travail vérifie les conditions du respect de la législation pour protéger les ouvriers qui travaillent mais aussi les passants et les riverains.

M. le Président.- Parfait.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Une toute petite intervention concernant l'échange sur le tableau de bord sur lequel je vous rejoins, Monsieur le Ministre. Je pense qu'il y a un impératif de créer le tableau de bord sur les données actuelles, ne serait-ce que pour avoir un point de référence parce que l'outil nous donnera les prochaines variantes mais pas celles du point de départ. Donc, il faut démarrer déjà sur quelque chose même si c'est à la main, malheureusement, mais cela nous permettra d'avoir déjà un point de départ.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur la ligne 705.9307.

M. le Président.- Donc, pour la parfaite information de nos collègues et des téléspectateurs, nous passons

le sujet, le roman du C.H.P.G., sur la ligne « Maintien à niveau ».

Je vous en prie Docteur.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre je suis particulièrement sensible, au titre des investissements, aux efforts financiers qui sont consentis chaque année pour maintenir notre hôpital public au meilleur niveau.

Le vieillissement des structures mais également la nécessité de faire évoluer les plateaux techniques imposent, si l'on veut rester attractif et performant, de réaliser régulièrement des travaux d'amélioration, qui devront être poursuivis chaque année dans l'attente de la construction du nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace.

En ce domaine il faut saluer l'accord des volontés entre le Conseiller des Finances et de l'Economie et celui des Affaires Sociales et de la Santé.

Il s'agit là d'un effort réel, car si le budget annuel du Centre Hospitalier Princesse Grace s'inscrit maintenant de façon durable à l'équilibre, permettant de maintenir des ratios de personnels et une qualité de soin et d'accueil bien supérieure à celle des pays voisins, il ne saurait pour autant supporter ces investissements.

En ce domaine, comme dans bien d'autres, vous trouverez toujours auprès de moi et de la Haute Assemblée un soutien, même si la fonction nous oblige parfois à des remises en question quant aux choix concernant la politique de santé, en tout cas sur ce sujet soyez-en remerciés.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur le Conseiller VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Nous sommes effectivement en phase avec vous et avec le Conseil National. C'est un effort très important sur le plan budgétaire et il ne cessera pas, même si nous savons qu'à l'horizon 2021/2022 la première tranche du nouvel Hôpital Princesse Grace permettra d'accueillir la majorité des services de lits d'hospitalisation. Nous ferons l'effort jusqu'au dernier moment car tous les Services doivent être de qualité, les équipements

entretenus, le plateau technique évoluant constamment et le bâtiment rénové jusqu'au bout.

Vous avez vu d'ailleurs que l'on fait un effort un peu plus important que d'habitude en 2015 puisque nous sommes passés de 10 M€, qui est la dépense moyenne de ces dernières années pour l'entretien du bâtiment et l'amélioration du plateau technique, à 15 M€ étant donné l'aménagement de l'immeuble du bloc « C » des Tamaris, qui nous permet de gagner les espaces indispensables pour beaucoup d'activités dont on a déjà parlé dans cette enceinte, notamment, justement pour avoir un lieu d'opérations tiroirs qui nous permettra de rénover les Services qui en ont besoin jusqu'en 2022 et au-delà. Nous avons environ 5 M€ de plus que d'habitude qui sont engagés pour nous permettre, notamment, d'aménager ce bloc « C » de l'immeuble Tamaris. C'est un effort exceptionnel de 15 M€ au lieu de 10 M€, mais qui est pleinement justifié par le gain d'espace que nous allons avoir grâce à ce bloc « C » des Tamaris.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous en prie, Docteur.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Monsieur VALERI je suis convaincu de votre investissement et je salue finalement la réponse positive du Conseiller des Finances et de l'Economie qui a bien voulu vous accorder cette rallonge.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Le vieil adage, Monsieur le Conseiller, trop de louanges affaiblit, donc je me permettrai quelques doux reproches.

L'an dernier, lors des débats du Budget Primitif, le Docteur ROBINO à ma gauche avait évoqué quelques problèmes concernant le mode de recrutement du Centre Rainier III, vous vous souvenez, et j'avais surenchéri sur son intervention. En fait vous nous aviez proposé quelque chose de tout à fait logique qui était d'organiser une réunion avec les différents intervenants, le Professeur PESCE, en tant que Directeur médical, et Chef de Service, le Directeur du C.H.P.G. et les Chefs de Service concernés. Et vous m'aviez

gentiment proposé d'y participer. Non pas que je ne sois pas concerné mais de manière plus marginale par ma spécialité.

En fait, c'était une bonne idée parce que probablement cela pouvait permettre de tordre le cou à des propos subversifs et non fondés ou de recadrer de réelles dérives. C'est le rôle de ce genre de réunion. Je n'ai toujours pas été convié à cette réunion et je le déplore. Donc, prenons les devants, j'ai à nouveau sollicité le Docteur ROBINO en tant qu'animateur du Groupe Santé du Conseil National en lui demandant, courant janvier, d'organiser une réunion de ce groupe et entre autres thèmes, d'aborder le thème du Centre Rainier III parce que là j'apporterai mon témoignage sur une année, finalement les choses ne se sont pas aggravées mais je n'oserai prétendre qu'elles se soient améliorées. Ce soir ce n'est pas l'objet du débat, mais nous allons nous rencontrer et je tenais à faire ce petit reproche, je n'ai jamais été convié à cette réunion.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Docteur, je vous remercie de me permettre de préciser les choses en Séance Publique du Conseil National. Vous savez que je ne ménage pas mes efforts pour la concertation et les réunions, je ne compte pas sur une année, le nombre de réunions auxquelles je participe ou organise avec des médecins ou des élus du Groupe Santé. Nous nous sommes vus deux fois d'ailleurs, sur le chantier du nouvel hôpital avec Mme GRAMAGLIA, bien évidemment, qui est la responsable désormais de la réalisation de cet hôpital, de ce chantier. J'organise très souvent des réunions avec des Chefs de Service et si cette réunion n'a pas eu lieu, c'est qu'après la Séance Publique de l'an dernier je parle sous le contrôle du Docteur ROBINO, Chef du Service des spécialités médicales de notre hôpital, effectivement le premier concerné par la concertation et la collaboration avec le Professeur PESCE et le Centre Rainier III qui avait d'ailleurs, vous l'avez rappelé, soulevé lui-même le sujet de la coordination entre son service en particulier et celui du Professeur PESCE, avec la gérontologie nous avons obtenu un certain nombre de statistiques de la Direction du C.H.P.G. que j'ai fait passer au Docteur ROBINO dans les semaines qui avaient suivi ces débats, qui démontraient, en fait, que les inquiétudes exprimées n'étaient pas fondées. Alors, pour ceux qui nous suivent et qui ne sont pas des spécialistes, il faut quand même rappeler un peu en trois phrases au moins quel était ce débat. Donc, nous avons ouvert un hôpital gériatrique, un Centre de Gérontologie Clinique pour mieux soigner les personnes âgées. Toutes les personnes âgées peuvent

aller dans le Centre qui leur est dédié, la question peut porter sur des personnes qui, effectivement, ont moins de 65 ans...

M. Jacques RIT.- ... de 60 ans, Monsieur le Conseiller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... Oui, c'est ce que je dis, entre 60 et 65 ans on peut discuter, lorsqu'il y a polypathologies si on a à la fois un problème cardiaque, un problème de poumon, voire une pathologie en plus, il est évident qu'on ne va pas aller dans un service unique de spécialité, on va s'orienter plutôt vers le Centre de Gérontologie Rainier III. Ecoutez, les statistiques qui m'ont été communiquées et que j'ai transmises il y a de nombreux mois au Docteur ROBINO l'ont parfaitement satisfait et il n'a pas souhaité, après avoir regardé ces résultats, demander la réunion. Mais si vous souhaitez qu'on la fasse... je vous dis, si je fais 22 ou 23 réunions par an avec les médecins, je peux en faire 24 ce n'est vraiment pas un souci pour moi. Par contre, je le répète, le nombre de personnes soignées entre 60 ans et 65 ans au Centre Rainier III étaient dérisoire, de l'ordre d'une dizaine par an. Je n'ai pas amené avec moi les chiffres mais je peux vous les passer Docteur RIT et vous verrez qu'il n'y a vraiment pas de quoi s'inquiéter par rapport à la bonne coopération et coordination des soins entre notre hôpital et le Centre Rainier III.

M. Jacques RIT.- Je vous remercie de cette réponse. Je pense que de toute façon vous n'aurez même pas à organiser cette réunion, en tout cas pas dans un premier temps, puisque le Groupe Santé va se réunir et je pense qu'on vous fera remonter, c'est bien le principe, une série de questions, un peu comme avant les budgets, mais en plus court, c'est sûr.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous rencontrer tous ensemble n'est pas facile à organiser, mais si c'est votre souhait, je le répète, très volontiers, on peut faire cette réunion.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, Monsieur le Conseiller, vous nous aviez fait passer des statistiques puisqu'un des sujets qui avait été évoqué était le bien fondé d'admettre des patients entre 60 et 65 ans dans une unité dédiée à la gérontologie.

A côté de cette information que vous nous avez donnée, effectivement, il s'agissait d'une frange très marginale de patients. Il y a eu un certain nombre de réunions qui ont été organisées, grâce à la Direction, entre différents Chefs de Service et des représentants médicaux du Centre Rainier III, qui avaient pour but d'essayer d'éclaircir un certain nombre de points de désaccord quant à la prise en charge de patients qui pourraient relever non pas de la polypathologie mais d'une pathologie plus spécialisée et pour lesquels on estimait qu'éventuellement il y avait une perte de chance à aller dans un service destiné à prendre en charge la polypathologie et non pas des défaillances d'organes bien précises.

Comme vous l'a dit M. RIT, nous allons organiser une réunion du Groupe Santé en janvier puisque ce Groupe Santé existe et qu'il vit. On fera le point des éventuels problèmes qui peuvent persister et nous vous ferons remonter, bien sûr, l'ensemble des questions. Le but étant de faire avancer le dossier.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Sur le plan de la méthodologie je voulais juste préciser au Gouvernement que ces réunions de santé conserveront le nom de réunion de santé et que la seule chose qui changera ce sera l'ordre du jour qui vous sera soumis, Monsieur le Conseiller. Je le note aujourd'hui, la prochaine réunion de santé aura comme ordre du jour le Centre Rainier III et le schéma sanitaire, de façon à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre les différentes réunions et les différentes structures qui existent.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur Le Président.

Je fais partie également de ce Groupe Santé en tant que candide par rapport aux professionnels. J'ai une question à soumettre à Monsieur le Conseiller VALERI

par rapport justement aux polyopathologies et aux patients qui sont âgés de plus de 60 ans, 65 ans.

Si je suis ce patient de 65 ans et que je suis suivi par M. ROBINO ou par M. RIT pour un problème spécifique de façon récurrente et que j'arrive aux Urgences, ils ne sont pas prévenus et on m'adresse au Centre Rainier III, est-ce qu'il a une possibilité de me récupérer dans leur service plus tard ? Est-ce qu'ils sont prévenus en tant que chefs de service que leur patient est dans un service du Centre Rainier III ? Y a-t-il une communication avec les services du Professeur PESCE et les services de MM. ROBINO ou RIT pour savoir si un patient qu'ils suivent de façon régulière est admis au Centre Rainier III à partir du moment où il a une pathologie différente qui vient de s'ajouter à la pathologie pour laquelle il est suivi ?

Je vous remercie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Le choix que fait le patient, le malade, est évidemment la priorité que nous devons retenir. Je pense que lorsqu'il y a une demande claire et ferme d'un patient, on se doit d'abord et avant tout de satisfaire cette attente et sa demande.

Ensuite il y a un schéma d'organisation sanitaire, comme le disait le Président, et on ne peut pas faire n'importe quoi non plus pour la qualité de l'organisation des soins. Je suis confronté par exemple très souvent à des familles ou à des personnes âgées qui demandent d'être plutôt dans une des maisons de retraite que dans une autre. Le problème c'est que l'on ne peut pas satisfaire certaines demandes parce qu'il y a des degrés de médicalisation pour le patient, qui dépendent de l'état de santé de chacun et donc nous sommes bien obligés, à un certain niveau de médicalisation, d'orienter la personne vers A Qietüdine, ou le Cap Fleuri ou encore le Centre Rainier III. Entre le souhait du patient qui est toujours, si cela est possible, pris en compte et la nécessaire organisation d'un schéma d'organisation des soins, il faut parfois, effectivement, arbitrer.

A Monaco, nous sommes dans un pays de liberté. On va voir qui on veut en ville, qui on veut à l'hôpital en consultation c'est la liberté de choix du patient. Lorsqu'on parle d'hospitalisation, par contre, et c'est ce que vous me demandez, là il y a des règles. Il est évident que si vous avez 92 ans, a priori vous devez aller au Centre Rainier III puisqu'il a été conçu, préparé et organisé pour cela....

M. Christian BARILARO.- 92 ans je comprends bien Monsieur le Conseiller, mais je vous ai parlé de quelqu'un de 65 ans.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* J'y arrive. A 65 ans, lorsqu'on appelle un spécialiste chef de service qui vous connaît déjà et qui vous suit depuis un certain temps, je ne doute pas que par le dialogue entre ce chef de service, le patient et le Professeur PESCE, la bonne solution soit trouvée et là je crois qu'il faut faire confiance et je fais appel au bon sens et au savoir-faire et au tact de nos médecins et de la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace, et au nécessaire dialogue entre les chefs de service.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Très brièvement. J'apprécie beaucoup d'entendre quelque chose qui est une vérité mais qui doit être dite et répétée bien que nous sommes dans un pays pour les patients de liberté, liberté de choix.

Personnellement, je n'ai absolument pas, après plus d'un an maintenant, pu discerner exactement les critères qui permettent de décider que tel ou tel patient va se rendre dans un service du Centre Hospitalier Princesse Grace ou au Centre Rainier III. J'avoue mon incompétence sur ce point mais ce serait quand même important, entre autres pour pouvoir répondre à certaines interrogations itératives des familles, sachant que souvent nous ne sommes pas au courant de la présence de nos patients au Centre Rainier III. En effet, cela crée, sur le plan communication, une image délétère. Nous allons mettre cela à plat au cours de cette réunion et je pense que nous trouverons tous ensemble une solution adéquate.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* N'attendons pas toujours non plus de la puissance publique qu'elle trouve des solutions à tout, Docteur. Vous êtes Chef de Service du Centre Hospitalier Princesse Grace comme le Professeur PESCE, j'espère, je pense, je ne doute pas que vous franchissez parfois les dizaines de mètres qui séparent l'hôpital du Centre Rainier III et que vous avez l'occasion d'échanger, de discuter, de parler peut-être même de téléphoner seulement au

Professeur PESCE. Je crois que d'abord et avant tout il faut faire appel à la responsabilité des hommes et des femmes qui dirigent les services de l'hôpital. Donc, lorsque vous avez un doute je crois que le mieux c'est d'échanger entre médecins et déjà avec le Professeur PESCE.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Conseiller, précisément mon intervention ce soir est celle d'un Chef de Service responsable.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.903	- Extension Musée des Traditions.....	1.250.000
706.904	- Travaux Nouvelle Aile Palais	10.000.000
706.905	- Entrée - Ville Jardin Exotique	15.000.000
706.919	- Yacht Club	2.700.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art	220.000
706.960	- Grimaldi Forum	3.000.000
706.9601	- Grimaldi Forum Travaux décoration	2.000.000
706.961	- Rénovation C.C.A.M.....	850.000
706.970	- Décoration urbaine	205.000
706.975	- Reboisement	357.000
		35.582.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention portera sur la ligne 706.905, dénommée « Entrée - Ville, Jardin Exotique » mais dont le dossier qui nous a été communiqué portait le nom de la société des Téléphériques.

J'ai un sentiment étrange sur cette opération. Il est prévu une ouverture de crédit substantielle pour cette opération, 15 M€ tout de même, mais cette opération n'est pas un parking de très grande capacité à l'entrée de ville comme le titre pourrait le laisser supposer.

Sur ce terrain de grande surface, placé idéalement et disposant d'une exposition exceptionnelle, il y aurait

une opération immobilière privée, des bureaux, les serres du Jardin Exotique et un parking de dissuasion.

Par contre, quand on évoque les transports qui seront mis à la disposition des usagers, je rappelle quand même le nom de la Société des Téléphériques... eh bien, rien ne semble figé, tout serait à l'étude... alors, permettez-moi une comparaison : l'opération L'Engelin a une inscription budgétaire de 2,5 M€ alors que nous connaissons parfaitement le projet et là, il y a une ouverture de crédit de 19 M€, modifiée à 15 M€ suite à l'intervention des élus, alors qu'il semble que le projet ne soit pas clairement défini et que différentes options sont encore à arbitrer. Pourquoi cet empressement ? C'est comme si on ne voulait pas qu'on pose des questions. Vous en conviendrez, Monsieur le Ministre, la communication sur ce projet n'est pas rassurante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Alors, le nom de la Société des Téléphériques n'a rien à voir avec l'opération des téléphériques dont on parle et dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est une société, je crois, qui doit exister depuis les années 50 ou 60, qui avait pour objet au départ de créer un téléphérique qui relierait la Turbie à cette entrée de ville de la Principauté de Monaco. Je dis bien dans les années 60, début des années 60. Cette société était propriétaire d'un terrain qui n'est pas l'actuel terrain de la Société des Téléphériques mais un terrain qui était situé juste après et sur lequel aucune opération n'a été faite depuis les années 1960 puisque le Prince Rainier III ne souhaitait pas, à l'époque, de construction sur ce terrain puisqu'il avait une vision directe sur les jardins du Palais.

Ensuite, de par l'évolution urbanistique du quartier avec la construction de grands immeubles, il y a quelques années, une Ordonnance Souveraine d'urbanisme a rendu ce terrain, qui appartenait donc à la société dite des Téléphériques, inconstructible et l'Etat s'était engagé vis-à-vis de cette société à la dédommager. Le dédommagement a fait l'objet d'un échange de terrains, c'est une opération totalement privée sur laquelle se monte une opération immobilière. L'Etat étant actionnaire, pas majoritaire, mais le plus grand actionnaire dans cette Société des Téléphériques, il a profité de cette occasion pour réaliser un des grands projets à l'étude depuis très longtemps, un parking de dissuasion en entrée de ville. Nous faisons un peu la même chose du côté Testimonio II, à l'entrée Ouest de la Principauté.

L'opération privée/publique est étroitement imbriquée puisqu'une partie de ce parking de 1820 places est entièrement située sur un terrain appartenant à l'Etat et une autre dans le tréfonds de cette opération privée, mais ce sera un parking entièrement public. Est également étudiée, en concertation avec l'Etat et le Groupement retenu, la possibilité de construire un téléphérique qui partirait du Jardin Exotique pour aller vers Fontvieille.

M. le Président.- Actionnaire minoritaire.

M. le Ministre d'Etat.- Ce qui est clair, c'est que la question du téléphérique partant du restaurant La Chaumière pour aller vers Fontvieille n'est pas tranchée. Ensuite il y a un groupe de travail qui va associer le promoteur qui a eu cette idée avec le Directeur de la C.A.M. qui lui-même travaillait depuis

plusieurs mois sur un projet de téléphérique. L'évolution des réflexions de ce groupe sera présentée, bien sûr, au Conseil National et il n'y a donc aucune décision sur ce volet opération. En revanche, la construction du parking public sur le terrain public est lancée, et c'est tout l'intérêt d'ailleurs du projet : permettre, en utilisant le terrain privé, d'entrer dans le parking public. Le logement des serres et la construction des aires que la Mairie attend aussi, puisque c'est l'occasion de permettre à la Mairie et au Jardin Exotique d'exposer dans un lieu et mettre en valeur les richesses incroyables en cactées dont le Jardin Exotique est propriétaire. La seule chose qui est incertaine, c'est le téléphérique ; le reste n'est pas incertain, Monsieur POYET.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Moi je voudrais également dire un mot sur un autre sujet qui concerne ce chapitre 6, qui est le début de la rénovation, par un crédit de 1.250.000 €, de l'extension du Musée des Traditions qui se trouve sur le Rocher et auquel tous les Monégasques sont très attachés. On va pouvoir enfin, je l'espère, je m'adresse à Monsieur le Conseiller MASSERON et Madame le Conseiller GRAMAGLIA, une fois cet hôtel particulier rénové, on va pouvoir avoir un Musée des Traditions ouvert en permanence avec une structure et une infrastructure dignes de ce nom, avec des ouvertures qui suivent les ouvertures des grands Musées et des grandes Institutions sur le Rocher. Je me réjouis de cela, j'avais beaucoup travaillé auprès de M. SANGIORGIO, j'étais intervenu ici dans cet hémicycle il y a déjà presque deux ans et je suis très content que cela puisse aboutir enfin !

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Une très courte intervention sur l'acquisition d'œuvres d'art, je crois qu'on sera d'accord. Ecoutez, en ce qui me concerne c'est trop ou c'est trop peu ! Evidemment, c'est trop peu. Je sais, Monsieur MASSERON va nous rappeler qu'il y a du Mécénat qui vient, non pas en contrepartie, mais en plus pour permettre de mener une véritable politique d'achat. Mais écoutez 200.000 € franchement c'est dérisoire, disons-le.

M. le Président.- ... 220.000 €

M. Jean-Louis GRINDA.- ... oui, c'est vrai, je vise petit, pardon !

(Rires).

Peut-être Monsieur MASSERON va me répondre et je me délecte par avance de sa réponse, je crois qu'il faudrait quand même sérieusement se poser la question de ce que l'on veut vraiment faire au Musée National. Si c'était conjoncturel pour une année comme cela a été le cas il y a deux ou trois ans, personne ne dit rien. Mais là cela perdure et je crois qu'il faut se décider une bonne fois pour toute.

Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur GRINDA je voulais simplement dire que les 220.000 €, c'est 200.000 € pour le Nouveau Musée et 20.000 € pour la Direction des Affaires Culturelles.

(Brouhaha et rires, inaudible).

... mais je voulais être précis.

M. le Ministre d'Etat.- Pour être sérieux... on dirait un marronnier dans la presse, cela revient régulièrement. Vous êtes plus compétent que moi pour connaître les prix de l'art moderne et de l'art contemporain. Donc mettre 200.000 €, 400.000 €, 500.000 €, c'est pareil ! Il faudrait rajouter deux zéros.

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, Monsieur le Ministre d'Etat, je crois que le Président a des connaissances dans ce domaine, je ne voudrais pas empiéter sur ses prérogatives en l'espèce, mais je crois que ma remarque n'est pas pour fustiger quoique ce soit, c'est pour dire que peut-être avec cette somme-là, vous dites deux zéros de plus, c'est invraisemblable pour nous tous, nous sommes bien d'accord, mais peut-être qu'il faut redéfinir ou définir ce qu'est le Musée National. C'est tout ! Ma remarque est juste celle-là.

M. le Ministre d'Etat.- Je l'ai dit dans mon discours en réponse à Monsieur BURINI, il y a trois priorités, et ce n'est pas moi qui ai arrêté ces priorités, c'est Mme BEAUD, c'est art et patrimoine, l'art qui est lié à l'histoire de Monaco et ensuite il y a une troisième piste que je n'ai plus en tête ce soir... les arts du spectacle. Voilà, les achats se font dans ces trois directions.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vais donner la parole à Monsieur le Doyen et je clôturerai ce propos parce que j'ai un avis très précis sur la question.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

En réalité, je crois que c'est une question qui est bien posée. Avec 200.000 € plus 20.000 €, je crois qu'on ne fait pas une politique d'achat, je pense que c'est clair pour tout le monde. Je sais qu'on ne va pas résoudre en cinq minutes cette question, mais ce qu'il faut savoir c'est : quelle est notre politique muséale à terme ? Comment la conduit-on ? Jusqu'où peut-on aller ? Il n'y a pas besoin de donner des exemples ce soir mais je pense que c'est une occasion d'agiter ce que l'on veut faire avec ces deux Musées, que ce soit la Villa Paloma ou la Villa Sauber. Il y a un potentiel et ce n'est pas du tout une critique. Mais une question doit être posée : comment construit-on demain ?

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur BURINI, j'interviendrai en dernier.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai pu lire il n'y a pas longtemps que le budget d'acquisition de Beaubourg était de 2 M€. En proportion avec le Musée de Monaco cela veut dire qu'il y aurait pour le Musée de Monaco 2 milliards d'euros, enfin j'exagère, mais je veux dire qu'en proportion c'est énorme. Cela veut dire aussi que Beaubourg n'a aucun fonds pour acheter de nouvelles œuvres d'art.

Donc, en fait, on revient un peu, parce que le Musée est quelque chose de très moderne en fait, à l'idée de la Renaissance où c'étaient des particuliers qui pouvaient se payer des œuvres d'art, ce qui est le cas aujourd'hui, parce qu'un Jeff Koons à 42 M€, aucun musée aujourd'hui ne peut l'acquérir, seul un particulier peut le faire, et les collectionneurs de la Renaissance ouvraient leur résidence aux habitants de Florence pour qu'ils aillent voir les œuvres d'art.

Donc, moi je pense, effectivement, qu'on ne peut pas aujourd'hui constituer *ex nihilo* un Musée. On a un certain fonds qui est constitué en fait d'archives, les Ballets Russes que l'on avait mis en avant, mais je pense qu'il faut s'interroger plutôt sur des expositions temporaires parce que c'est la seule chose qui puisse

marcher aujourd'hui à l'instar de ce que fait, par exemple, le Musée du Luxembourg à Paris ou encore le Musée de Maillol qui a toujours un petit fonds et qui fait toujours des expositions remarquables. A partir du moment où on fait une exposition temporaire il faut qu'elle soit au « top » je dirais et là, effectivement, on pourrait attirer des gens. Par exemple, si on fait une exposition sur le futurisme italien, qu'elle soit faite avec des œuvres majeures, Balla, Severini, etc... à ce moment-là on pourrait peut-être attirer le public et faire vivre ce musée.

200.000 € c'est effectivement une somme dérisoire mais je crois qu'à un moment donné il s'agissait d'1 M€. Une petite réflexion aussi, je l'avais dit un jour en Séance Publique, il conviendrait de penser à une loi sur les fondations. Or, on m'avait objecté qu'il n'y a pas d'impôt à Monaco, ce qui n'a absolument rien à voir, on peut très bien avoir une loi sur les fondations qui ne soit pas du tout faite dans un but fiscal.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Effectivement, vous l'avez dit à l'époque il y avait une dotation d'1 M€ lorsque le Nouveau Musée a été créé. L'entité a été créée, il n'y avait qu'un espace, il y en a deux aujourd'hui, il y a un travail remarquable de la part des professionnels en place qui ont une couverture médiatique et des critiques sur le plan international qui sont assez uniques, avec un soutien, bien entendu de la famille Princesse et particulièrement la Princesse Caroline qui suit cela de près.

Dieu sait que je ne suis pas toujours d'accord avec M. GRINDA, mais là, je suis totalement son analyse. Je considère que c'est même irrespectueux de doter cette ligne de 220.000 €, cela ne veut rien dire. Alors, sur un budget d'1,67 milliard d'euros, il y a un certain nombre d'œuvres qui sont reliées à Monaco parce que créées en Principauté et je considère deux choses : c'est que d'abord, les ateliers d'artistes sur le port ont été mal attribués, extrêmement mal attribués et je le dis, je considère qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de jeunes artistes qui en ont besoin et qui pourraient créer. On pourrait en effet faire une pépinière de jeunes artistes en bas, ils seraient ravis, avec une planification sur dix ou quinze ans véritablement et dans le cadre de leurs créations ils pourraient laisser un certain nombre d'œuvres au nouveau Musée. Mettez Madame BAUD dans le circuit, ces jeunes artistes qui sont partout dans les capitales européennes qui rêveraient d'être à Monaco et de pouvoir bénéficier des couleurs, l'hiver, de la Côte d'Azur et qui pourraient laisser

une partie de leurs œuvres au Nouveau Musée et je trouve que le minimum serait d'avoir 1 M€ pour acheter des œuvres d'art chaque année sur dix ou quinze ans, vous constituez ainsi une belle collection. C'est un sujet que je connais un peu, il y a de jeunes artistes aujourd'hui qui sont tout à fait atteignables entre 10.000 € et 50.000 € et là aussi il faut connaître, connaître les meilleures galeries, c'est un petit milieu, c'est comme tous les milieux, médicaux et autres et je fais confiance aux personnes qui dirigent aujourd'hui le Nouveau Musée qui ont de très bonnes relations sur le plan international, qui sont très reconnues et tout à fait respectées.

Donc, je trouve indécent de proposer 220.000 € y compris d'ailleurs pour le Comité Scientifique du Nouveau Musée, je ne trouve pas ça bien.

En revanche, il peut y avoir des synergies avec les donateurs mais les donateurs donnent plus volontiers lorsqu'il y a un minimum de fonds existants au Nouveau Musée, ce qui n'est pas le cas.

S'il n'y a plus d'intervention...

Oui, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je souscris pleinement à ce que vous venez de dire, Président, et notamment sur les ateliers, en bas, sur le port. Je crois que l'on pourrait mieux faire pour un moindre coût.

M. le Président.- Absolument et ces ateliers sont remarquables en plus.

Oui, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- J'ai entendu votre déclaration...

M. le Président.- ... Ce n'est pas une déclaration, c'est un avis personnel.

M. Claude BOISSON.- ... votre avis, bien sûr. Déjà M. GRINDA soulignait cet élément, et je pense qu'il est partagé par de nombreux élus. Concrètement, est-ce que le Gouvernement envisagerait de faire un effort, sur le siège, ou est-ce qu'on pourrait l'imaginer peut-être, si des opportunités se présentaient, au Rectificatif, par exemple.

M. le Président.- On y reviendra au Budget Rectificatif.

M. Claude BOISSON.- Si des opportunités se présentent, qu'elles puissent démontrer l'utilité et qu'à ce moment-là un effort soit fait.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 - Stade Louis II	1.727.000
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II	2.181.000
707.9146 - Gros travaux Stade Louis II	2.990.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III	410.500
707.994 - Extension quai Albert I ^{er}	14.200.000
	21.508.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je donne la parole à Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, il avait un temps été prévu d'utiliser l'ancien Club Bouliste, qui allait se déplacer à la ZAC St Antoine, pour mettre trois sections sportives, le Squash, le Tennis de Table et le Tir à l'Arc. L'opération n'a pu se faire et récemment j'ai rencontré le Président du Squash qui me demandait si le Gouvernement cherchait une solution. Pouvez-vous me dire si vous avez déjà quelques pistes ?

Je voulais aussi ajouter qu'il y a de fortes chances que le Squash devienne sport Olympique très bientôt.

Merci.

M. PAUL MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je n'ai pas bien saisi, Monsieur SVARA, la question. C'est le Président du Squash qui vous a demandé si le Gouvernement s'en occupait ?

M. le Président.- On y reviendra au Rectificatif.

Je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. Pierre SVARA.- S'il cherchait des pistes...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Cela m'étonne un petit peu parce que le Président du Squash, on le reçoit très régulièrement et on lui fait directement nos réponses... mais bon, c'est un détail.

Vous avez raison il est vrai qu'à un moment donné sur l'ancien stade bouliste il avait été question d'installer le Tir à l'Arc, le Squash et le Tennis de Table. La raison pour laquelle le Gouvernement a retenu une autre solution, qui est en réalité le relogement des ateliers de la Mairie, parce que si les ateliers de la Mairie ne sont pas replacés dans cet endroit, nous n'avons pas d'autre endroit pour replacer les ateliers de la Mairie, cela veut dire que la dernière opération des délaissés de la S.N.C.F. aurait été soit retardée, soit amputée et je ne sais pas bien comment nous aurions réalisé les différentes opérations que Mme GRAMAGLIA devait réaliser. Voilà la raison toute simple.

Alors, pour le reste, comme en fait le Squash, également le Tennis de Table et le Tir à l'Arc sont des activités qui sont tout à fait intéressantes et tout à fait importantes en Principauté, singulièrement d'ailleurs le Squash au niveau de l'attractivité pour un certain nombre de résidents anglo-saxons, nous

recherchons activement et les services ne désespèrent pas de trouver une solution prochainement. C'est d'ailleurs ce que nous avons dit au Président du Squash et également dit au Président Général de l'A.S.M. qui s'était préoccupé de l'ensemble de ces trois sports. Je crois que la solution que le Gouvernement a choisie est une solution de sagesse.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je voudrais revenir sur des propos tenus tout à l'heure parce qu'on trouve trois lignes, au début du chapitre 7, qui concernent toutes les 3 le Stade Louis II, que ce soient des travaux, de la réhabilitation, des gros travaux, pour un montant total d'environ 7 M€ ce qui commence à faire beaucoup. On voit dans le programme gouvernemental d'action que ce sont en fait des annuités de travaux étalés sur deux à cinq, six ans et lorsqu'on fait l'addition cette fois on arrive à 28 M€, à 30 M€ de travaux prévus. Tout cela veut dire simplement que notre Stade, qui était précurseur lorsqu'il a été livré, commence à dater, commence à vieillir, c'est un fait. Donc ce genre de coûts vont devoir être assumés de plus en plus régulièrement, quelque part c'est le message que l'A.S. Monaco, c'est le message que Thierry CROVETTO a rappelé tout à l'heure, c'est peut-être aussi le message qu'il faut commencer à penser au futur parce qu'un nouveau stade tel que ceux qui ont été construits pas nos voisins ce n'est pas 200 M€, ce sont plutôt des chiffres qui ne sont pas très loin de certains des chiffres que l'on vient d'énoncer.

La question maintenant c'est qu'effectivement le concept même du stade fait qu'il a accueilli dans ses murs un grand nombre de tiers, qui sont sportifs ou non sportifs, comme le disait Monsieur le Ministre d'Etat, il va falloir les reloger mais est-ce que cela veut dire que nous sommes « plantés » *ad vitam aeternam* sans solution ? Est-ce que l'on peut imaginer un jour des pistes parce qu'il y aura toujours une équipe à Monaco !

M. le Ministre d'Etat.- Seule possibilité me semble-t-il de relogement du stade, de délocalisation du stade, c'est une extension en mer à Fontvieille. C'est le seul endroit où on aura la place de repenser un stade aux normes actuelles, donc ce n'est pas tout de suite.

Ceci dit nous pouvons faire des travaux dans le stade – je parle sous le contrôle de M. MASSERON –

on pourrait notamment aménager les loges, revoir peut-être les accès à condition de reloger l'Université et d'autres services qui sont à l'endroit où les loges sont faites. L'A.S.M. avait un projet complémentaire qui est de construire un bâtiment sur pilotis lorsque vous arrivez devant le stade sur la droite devant le nouveau bâtiment de la S.B.M. la Single Buoy, vous avez un espace qui pourrait donner lieu à une construction dans laquelle, si on y relogeait l'Université Internationale, on retrouverait de la place pour aménager des loges. Mais cela, pour l'instant, n'est pas concrétisé du tout.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce que je voudrais dire ici, c'est que vous avez là l'illustration parfaite d'une des questions que vous avez abordées tout à l'heure. J'ai entendu un de vos collègues dire : en Principauté de Monaco, on construit des équipements et on n'en assure pas l'entretien... vous avez la preuve inverse ici puisque vous l'avez dit vous-même, 7 M€ quasiment, et c'est un montant de crédit qui se renouvelle *grosso modo* chaque année, parce qu'un équipement aussi important que le Stade Louis II doit en permanence faire l'objet de travaux de maintenance, de restauration et de réhabilitation.

En l'occurrence, ces travaux qui sont ici prévus, c'est vraiment du gros entretien. Ce n'est pas en fait pour faire quelque chose de nouveau, c'est en réalité pour maintenir en l'état ce qui existe aujourd'hui et nous l'avons dit tout à l'heure, la question que posait votre collègue M. CROVETTO, le Stade Louis II c'est un équipement tout à fait essentiel pour le sport en Principauté et pas que pour le sport et pour le sport vous avez évoqué l'A.S. Monaco Football Club je pense, mais en réalité pas que pour l'A.S. Monaco Football Club, c'est vraiment un stade Omnisports et je crois que les montants de crédits que nous y consacrons chaque année sont tout à fait nécessaires si nous voulons que le sport en Principauté continue au niveau qu'il a atteint, sachant d'ailleurs – je l'ai remarqué depuis quelques années – que nous avons un développement sportif très positif pour la Principauté et des résultats de nos équipes, dans l'ensemble de nos sports, qui deviennent encore meilleurs et donc qui nécessitent effectivement de maintenir les équipements à niveau. Il y a quelques années, c'était le plancher de la Salle Omnisports, ici ce sont des travaux en partie de toiture, je crois qu'il est vraiment essentiel de ne pas laisser nos équipements sans ce gros entretien qui est vraiment nécessaire et cela illustre bien les questions que vous avez évoquées

tout à l'heure et auxquelles vous étiez d'ailleurs favorables.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Conseiller, il ne s'agissait pour moi en aucun cas de contester le montant de la ligne, juste de le souligner et de se dire que lorsqu'on est en train de faire 15 M€ de travaux de toiture, plus 10 M€ d'ascenseur, etc... c'est bien le signe que ce stade, qui a environ 30 ans maintenant, commence à dater et lorsqu'on accumule tous ces montants qui devraient être régulièrement de plus en plus importants, je n'ai plus en tête aujourd'hui le prix du stade de Nice, mais sur 10 ans, on l'a payé. L'entretien est nécessaire et il est important de le faire, mais cela ne nous exonère pas d'une réflexion sur un futur dont on sait que tout le monde va nous demander.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Moi, je vais vous dire : ce stade a été inauguré – Monsieur SVARA connaît cela mieux que nous tous – en 1984, je considère qu'il est très beau, c'est une œuvre d'art et qu'il faut l'entretenir, le rénover, l'optimiser en terme de mètres carrés, de fonctionnement, ce n'est pas simple. Il fait partie du patrimoine sportif monégasque.

M. le Ministre d'Etat.- Et l'ancien n'était pas au même endroit ?

M. le Président.- L'ancien se trouvait près de la falaise à l'endroit de Carrefour actuellement.

M. le Ministre d'Etat.- Et comment reconstruit-on un stade sur le stade ? C'est quasiment impossible.

M. le Président.- On va passer à un autre sujet en fait, peut-être, pour éviter....

(Rires et brouhaha).

... parce que là je pense qu'on risque de s'enfoncer un peu plus.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Très brièvement, j'ai passé mon tour, je voulais rebondir sur ce que disait Monsieur SVARA sur le Squash. J'étais moi-même compétiteur

donc j'ai un lien particulier avec. Malgré tout, je sais qu'il est attractif pour plusieurs raisons. Beaucoup d'anglo-saxons jouent au Squash, le Squash est engorgé, et vous me faite rire, Monsieur le Conseiller, lorsque vous dites que vous voyez régulièrement le Président du Squash et que vous lui apportez des éléments de réponse, soit vous trouvez des locaux, soit vous ne les trouvez pas.

Le problème que l'on a pour des locaux à trouver pour le Squash, c'est qu'il faut une hauteur assez conséquente et ces locaux du jeu de boules le permettraient parce qu'il y a une hauteur de 6 mètres. Alors, j'aimerais bien que vous me teniez au courant des évolutions de l'affaire parce que je ne vois pas, à part la ZAC St Antoine où vous pouvez aujourd'hui trouver des locaux avec 6 mètres de hauteur pour le Squash. Il est regrettable de ne pas avoir pu les placer là. Je comprends toutefois les arguments du Ministre, nous en avons parlé en privé.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage tout à fait vos regrets.

M. le Président.- Bien.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis loin d'être un expert en football comme M. SVARA mais votre inscription d'un crédit de 25 M€ pour le Centre d'entraînement de l'A.S.M., à la Turbie, lors du Budget Rectificatif que vous avez ensuite retiré m'a intrigué et j'ai essayé d'y voir un peu plus clair. Je suis d'ailleurs aussi intrigué par le fait que cette demande pour 25 M€ ne figure pas au Budget Primitif 2015 et j'ose espérer que nous ne la retrouverons pas un jour ou l'autre dans le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Ce que j'ai compris, c'est que les règles du football ont changé depuis que le sponsor actuel a racheté le contrôle du Club il y a deux ans. Elles ont changé à cause de l'amende imposée au Club par la Ligue afin de pouvoir continuer à jouer en Ligue 1, mais elles ont surtout changé à cause de la nouvelle règle de fair-play imposée par l'U.F.A.. Pour simplifier cette règle est de mettre une limite aux apports financiers que les sponsors peuvent injecter chaque année dans les clubs, limitant de facto leurs dépenses en fonction de leurs recettes. Ces recettes viennent principalement

de trois sources, comme vous le savez, les entrées au stade, la vente de produits avec l'emblème du club et les droits T.V.

Au vu de cette situation géographique, Monaco est clairement désavantagé par rapport aux grands clubs européens qui sont toujours situés dans de grandes villes, en ce qui concerne en tout cas les entrées au stade et les ventes des produits du club. Il suffit d'avoir été une fois voir un match à Arsenal, notre prochain adversaire dans la coupe d'Europe, et avoir fait une visite à la boutique du stade pour comprendre. Pas moins de 10 caisses vendent des produits du club après le match et il y a la queue à chaque caisse.

La nouvelle règle de fair-play signifie donc que le sponsor de l'A.S.M., quel qu'il soit, ne veut pas injecter plus d'une certaine somme. Moi je l'évalue à 50 M€ – mais ce n'est peut-être pas ce montant – par an dans le club à moins de vouloir payer l'amende, bien sûr. Comme le club est déficitaire avant même l'achat de joueurs, ces 50 M€ doivent éponger les pertes avant de servir à l'achat de joueurs, ce qui signifie que Monaco ne pourra plus acheter des joueurs comme FALCAO ou RAMES RODRIGUEZ et que leur vente précipitée a été une nécessité plutôt qu'un choix. Stratégiquement, le seul avenir disponible pour que Monaco reste un grand club, est de former des joueurs jeunes pour les revendre avec un profit lorsque ceux-ci auront percé. En quelques sortes retour à la case zéro puisque cette stratégie a toujours été dans l'A.D.N. du club, d'où la nécessité de disposer d'un Centre de Formation très performant.

Alors je voulais savoir où nous en sommes, Monsieur le Conseiller, ou Monsieur le Ministre ?

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a pas de ligne, il n'y a pas de sujet !

M. le Président.- La réponse est claire.

(Rires).

M. le Président.- C'est une réponse un peu à la CHURCHILL.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 7 ?

Monsieur SVARA. Vous allez répondre à Monsieur PASQUIER sur le football ou pas ?

M. PIERRE SVARA.- Très bonne question mais je ne répondrai pas.

Merci, Monsieur le Président.

Il semble qu'il y ait encore des clubs sportifs monégasques qui ne peuvent pas jouer le week-end à Monaco, des clubs amateurs bien évidemment. Après quelques difficultés pour avoir trouvé des créneaux pour les entraînements en semaine, certains clubs ne peuvent pas jouer leur match le week-end en Principauté. N'y a-t-il donc aucune possibilité pour permettre à ces clubs monégasques de jouer chez eux, tout simplement ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* A quel club faites-vous allusion ?

(M. SVARA répond hors micro... inaudible).

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, tout à fait. Ecoutez c'est relativement simple, nous avons un certain nombre d'équipements sportifs, ils sont utilisables à un certain nombre d'heures dans la semaine, c'est tout simple, on ne peut pas faire plus et le problème aujourd'hui c'est qu'il y a plus de clubs. Je vous rappelle que dans le sport que vous évoquez, avant il y avait un seul club, maintenant il y en a deux, donc si vous multipliez le nombre de créneaux nécessaires, forcément cela pose un problème, c'est évident !

Je me pose la question personnellement de savoir si nous avons les moyens en Principauté de Monaco, 37.000 habitants, 2 km² pour avoir dans certaines disciplines plusieurs clubs. Parce ce que là on parle de deux, mais il pourrait y en avoir trois.

M. le Président.- Ça c'est une bonne question, effectivement.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est vrai que cela soulève une question.

M. le Président.- Eh bien moi je vous réponds. Je vous dis non !

(Rires).

M. le Président.- Je considère que lorsqu'on est une petite communauté, on doit donner l'exemple et s'entendre et avoir une seule entité amateur... eh bien oui, je suis désolé, je le leur ai dit d'ailleurs Monsieur ELENA. J'avais proposé l'année dernière de les recevoir ensemble ils n'ont pas voulu. Alors je leur ai dit que soit je les recevais ensemble soit je ne les recevais pas ! Donc, je ne les reçois pas, parce qu'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

Madame Rossi.

Mme Valérie Rossi.- On a juste aussi un problème avec l'A.S.M. amateur. Je parle pour les enfants, problème de stade....

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Amateurs de quelle discipline ?

Mme Valérie Rossi.- L'A.S.M. amateur a une réelle pénurie de terrain pour les scolaires.

Le football à Monaco est représenté par une belle équipe professionnelle et il est dommage que le football amateur ait des moyens aussi faibles.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ma réponse, Madame le Conseiller National, sera double. La première, c'est que la pelouse du Stade Louis II, même si elle s'est largement améliorée, est difficilement utilisable par une autre équipe que l'équipe professionnelle.

Deuxièmement, votre intervention montre bien que nous avons besoin de terrain de football autre que le Stade Louis II, c'est le cas. Comme vous le savez, nous sommes propriétaires du stade des Moneghetti et c'est d'ailleurs parce que je partage tout à fait votre point de vue que, pour ma part, j'estime que ce stade est tout à fait indispensable pour la Principauté de Monaco, je le dis très clairement.

Ensuite, nous utilisons aussi le stade de Cap d'Ail en le louant à la Mairie de Cap d'Ail, comme pour le rugby qui est aussi un sport qui ne peut pas être pratiqué en Principauté de Monaco. Nous louons, à raison d'un certain nombre d'heures par année, le Stade qui est à la fois pour le rugby et le football de la commune de Blausasc comme vous le savez.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question sur la ligne 707.994 – Extension du Quai Albert 1^{er}.

Dans les réponses du Gouvernement aux questions du Conseil National concernant le planning des travaux, je note qu'on sait que le Grand Prix 2016 et le Grand Prix 2017 auront lieu. En revanche, il n'y a plus d'information puisque des excavations en taupes suivent la construction du parking et du Musée commencent en juillet 2017, ensuite la date d'après c'est la livraison pour décembre 2019.

Peut-on avoir la confirmation que les épreuves du Grand Prix Automobile 2018 et 2019 pourront bien avoir lieu et comment cela va se passer, sachant que c'est au moment où on va faire les fondations du Musée des voitures de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain.

Une question parallèle, qu'en est-il des indemnités qui seront données aux commerçants qui sont actuellement sur le quai, les petits bars ? Où sont-ils déménagés ? Comment le Gouvernement entend contribuer à la perte d'activité de leur chiffre d'affaires ? Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La longueur des travaux sur ce quai vient justement du fait que nous devons prendre en considération des événements majeurs qui s'y déroulent à savoir, bien sûr, le Grand Prix et un autre événement majeur qui est le Monaco Yacht-Show.

Nous allons, juste avant le Grand Prix 2017, restituer le Quai Nord et les travaux se termineront en 2019.

M. le Ministre d'Etat.- Quant aux commerçants, ils sont deux ou trois, ils étaient présents à la réunion que nous avons tenue avec ceux qui avaient des kiosques sur l'esplanade supérieure de la Darse Nord. La règle est la même pour tous, ils sont sur le domaine public, ils n'ont pas droit à un bail commercial, cette concession est révocable à tout moment et donc ils n'ont droit à rien, simplement, parce que le Gouvernement prend en compte quand même la gêne, bien sûr, que va produire pour eux ces travaux, nous leur avons donné une priorité de réinstallation donc

priorité de concession lorsque ce sera réouvert aux activités commerciales. Les commerçants se sont engagés, ont accepté le principe de reconstruire leur kiosque – cela concerne surtout ceux qui sont en haut, moins ceux du bas, encore que je ne sais pas si ceux qui sont en bas ne vont pas monter – selon des modèles définis par l'Etat. Il n'y a pas eu de difficulté trop grande, il y a eu une aide qui a été donnée pour gérer les salaires parce que je vous rappelle que tous ces commerçants, normalement, ont un autre commerce en ville.

M. le Président.- Oui, ils ont un établissement stable.

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur ELENA.

M. Eric Elena.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce soir j'avais décidé de ne pas parler de sport pour ne pas que l'on me reproche de n'aborder que des sujets qui me passionnent.

Déjà, je tiens à vous répondre. S'il n'y a pas eu de N.B.A. et d'A.S.M. Monaco Basket au Conseil National ce n'est pas la faute du N.B.A.. Nous, nous sommes prêts à tout et à venir quand vous voulez.

En ce qui concerne le manque de place, je remercie Monsieur SVARA d'avoir mis ce problème en avant. Effectivement il y a un manque de place mais il faut aussi avoir conscience – et cela a encore été le cas ce weekend – que les associations font le maximum pour résoudre ces problèmes. J'ai moi-même pris la décision d'aller jouer à Roquebrune ce week-end pour laisser la place, alors que j'aurais pu dire que j'étais prioritaire. J'avais la solution, nous sommes allés à Roquebrune et nous avons gagné. Tout le monde était content.

Je voudrais à présent revenir sur ce qui a été dit par Mme ROSSI s'agissant du sport monégasque. Je pense qu'au niveau amateur, que ce soit dans le football ou au Basket, nous avons l'obligation de proposer aux enfants de Monaco et aux Monégasques de jouer dans leur pays. Cette année, j'ai récupéré une vingtaine de joueurs de l'A.S.M., dont une grande majorité sont Monégasques, tout simplement parce que l'A.S.M. ne les veut pas. Ils ne sont pas bons – c'est un jugement personnel, moi j'adore les regarder jouer – peut-être qu'ils ne deviendront pas des professionnels

mais ils pourront devenir des arbitres, des dirigeants, des présidents de club et continuer à faire évoluer le sport monégasque.

Sur le projet du basket j'avais, lors d'une réunion l'année dernière, Monsieur MASSERON, apporté un projet où on mettait les garçons d'un côté, les filles de l'autre comme c'est le cas dans beaucoup de villes en France. Apparemment je pense qu'il y a une volonté de ne pas avancer, c'est dommage parce que je pense sérieusement que Monaco aurait été gagnant et cela aurait résolu beaucoup de problèmes de place et on aurait pu travailler ensemble sur des événements, de la formation, sur des stages.

Je vais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur le Ministre, concernant le football. Je suis convaincu et j'en avais parlé au Budget Primitif, qu'on manque de place cela est une évidence. Nous avons intérêt à nous rapprocher de Beausoleil pour trouver le moyen de faire un méga complexe sportif afin de sortir toute la section amateur.

Sur le Stade Louis II actuel, un jour ou l'autre, il faudra prendre la décision de peut-être le raser et d'en faire un autre. J'ai regardé aujourd'hui le tirage en direct et j'étais fier de voir Monaco à côté de Barcelone, du Real de Madrid. Cette image de Monaco, on ne pourra jamais s'en passer.

Donc, peut-être qu'un jour il faudra vraiment se poser ces questions...

(Sonnerie).

... je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.904	- Acquisition installation matériel informatique	346.000
708.9041	- Refonte Système Informatique Prop. Indus.	1.000
708.9042	- Mise en œuvre système inform.	3.040.000
708.905	- Réseau radio numérique de l'Administration	280.000
708.908	- Plan numérique scolaire	440.000
708.910	- Num. de Fonds documentaires	100.000
708.911	- Poste de Police.....	1.250.000
708.945	- Acquisition équipement Pompiers	473.000
708.979	- Amélioration & Extension bâtiments publics.....	10.100.000
708.9792	- Travaux BD - Bâtiments publics.....	3.150.000
708.992	- Opération de la Visitation	450.000
		19.630.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour revenir sur ce que l'on disait dans le rapport au niveau de la mise à neuf du système informatique de l'Administration. Je crois que traditionnellement, 1 M€ est dévolu à la formation et je pense qu'il est important cette année de mettre plus encore l'accent sur la formation pour passer à ces nouveaux systèmes informatiques et, je le répète, aussi pour accompagner un changement de mentalité qui est beaucoup plus important dans les habitudes de travail que la technique elle-même.

M. le Président.- Tout à fait, merci beaucoup.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Merci.

Quelle satisfaction de voir cette ligne sur le plan numérique, le numérique à l'école est une réalité, une exigence d'aujourd'hui. Les outils numériques dopent la réussite scolaire et permettent à nos élèves de mieux les préparer aux métiers de demain.

Alors, Monsieur MASSERON, pouvez-vous nous dire comment va s'articuler la mise en place de ce plan de modernisation des outils numériques au sein de nos écoles ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Comme vous avez pu le constater puisqu'une présentation a été faite au mois d'octobre en présence du Prince Souverain, nous avons testé dans certaines écoles, dans certaines classes et à partir de l'instant où le résultat était positif, la décision a été prise de généraliser. Toutefois, il faut généraliser progressivement compte tenu de la nécessité aussi, et qui est très importante dans le plan numérique, de former les enseignants, l'opération va se déployer sur cinq ans et vous avez ici la première tranche annuelle des cinq ans. L'idée étant effectivement de faire en sorte que l'ensemble de nos écoles soient sous cinq ans équipées dans les mêmes conditions. Vous avez également pu constater combien l'utilisation du numérique peut servir à des élèves qui ont des difficultés pour une raison ou une autre, vous l'avez vu à l'Ecole St Charles.

Je crois par conséquent que le numérique, c'est la modernisation, c'est la modernité, c'est l'avenir mais c'est également une réponse adaptée à certains élèves qui sont probablement plus aptes à acquérir le savoir par l'utilisation des outils numériques d'aujourd'hui. A ce titre, je pense que nous avons également un effort très important à faire sur la formation des enseignants et c'est la raison pour laquelle la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports recrute vraisemblablement à compter du 1^{er} janvier un Chargé de Mission qui aura pour tâche de coordonner dans nos différents établissements la mise en place de ce plan numérique.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voulais vous remercier d'avoir déposé le projet de loi, n° 932, relative à l'accessibilité du bâti. Vous vous étiez engagé et vous avez tenu cet engagement de le faire avant la fin de l'année.

Ensuite, dans le cadre du budget et plus particulièrement de son chapitre 8, je voudrais appeler de mes vœux que des crédits puissent être consacrés à l'accessibilité des bâtiments administratifs, peut-être dans le cadre de l'article 708.979 ou 708.9792.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur POYET.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je me félicite, moi aussi, de cette ligne sur le plan numérique scolaire. En fait, j'ai bien lu les réponses que vous nous avez apportées, Monsieur le Ministre, concernant les questions posées sur ce sujet, mais je voulais quand même revenir vers vous pour savoir où on en était de la participation en fait de Monaco Telecom au développement de ce plan numérique scolaire, puisque si je me souviens bien, à l'occasion de la Commission Plénière d'Etude consacrée à Monaco Telecom, M. Xavier NIEL avait annoncé une possibilité d'avoir une participation active dans ce domaine.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est toujours d'actualité et j'aurai l'occasion de me rendre avec Mme BONNAL et avec M. PERONNET à l'école 42, puisqu'elle s'appelle ainsi, à Paris, le 13 janvier pour examiner avec ses responsables dans quelles conditions Monaco Telecom, plus exactement M. Xavier NIEL, pourrait nous aider, premièrement en accueillant dans cette école 42 des élèves monégasques ou enfants de résidents et deuxièmement dans quelle mesure il pourrait, ici, nous aider à former les enseignants dans le domaine du numérique.

Je crois que c'est vraiment une affaire qui est en cours et il y a manifestement un souhait de M. Xavier NIEL de répondre positivement à notre questionnement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est une très bonne nouvelle, c'est notre demande qui se transforme. J'avais eu une conversation avec Monsieur le Ministre lorsqu'il m'avait présenté M. NIEL et je crois que cela aussi va dans le bon sens, on suivra tout cela de près on viendra souvent vous questionner et le cas échéant, je souhaiterais également que M. BARILARO puisse aller sur place et peut-être vous accompagne le 13 janvier. N'est-ce pas Monsieur BARILARO ? Avec Madame BONNAL en plus, ce sera très agréable.

Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci. Ecoutez, Monsieur le Président, je voulais juste informer Monsieur MASSERON qui doit être au courant, je l'imagine sans problème, que lors de la dernière Commission des Bourses d'Etudes du 1^{er} décembre 2014 un élève monégasque a souhaité obtenir une bourse d'étude pour intégrer cette école 42 à Paris. Chose que la commission a acceptée. Comme ce n'est pas pour l'instant une formation diplômante qui est validée par le Centre d'Information de l'Education Nationale, il fallait l'accord de la commission et, avec mes collègues M. PASQUIER et Mme AMORATTI-BLANC, nous avons validé cette décision. Donc, déjà, il y a un élève de Monaco qui a intégré l'école de M. NIEL à Paris.

M. le Président.- Très bien, très bonne nouvelle. Merci beaucoup.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.-

Merci, Monsieur le Président.

Derrière la technologie, derrière le numérique il y a vraiment un changement qui s'annonce du métier d'enseignant. Je crois que vraiment, vous avez insisté, sur la partie formation et je pense qu'elle est extrêmement importante parce qu'on va dans une ère d'« apprendre à apprendre » parce que dans le numérique, avec la tablette, il y a déjà les informations. Par conséquent, je pense que la formation des enseignants va être essentielle au-delà de la manipulation numérique elle-même.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BOERI.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

709.991 - Acquisitions	3.000.000
709.997 - Nouveau CHPG.....	45.000.000
	<u>48.000.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je m'en doutais... Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention portera sur l'article 709.997 sur le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette « provision » entre guillemets, qui devrait plutôt se faire sur un Compte Spécial du Trésor a été augmentée de 40 M€ à 45 M€ et c'était prévu, il me semble que cela doit progresser au fil des années. Pourriez-vous nous communiquer, comme demandé en séance privée, un plan financier en tenant compte des « provisions », toujours entre guillemets, jusqu'à la livraison du chantier avec les décaissements réels pour payer les travaux en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation de l'index du coût de la construction éventuellement, pour avoir une idée plus précise de ce qui nous attend ? C'est-à-dire aussi bien sur les provisions que les décaissements.

Par ailleurs, ne pourriez-vous pas gérer ces provisions différemment en fonction du montant, en fonction du moment où elles seront utilisées, puisqu'il peut y avoir des investissements à plus moyen terme ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO, mais je vous rappelle qu'en matière budgétaire il n'y a pas de provision, cela n'existe pas.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Mon propos ne demande pas vraiment de réponse, mais je voulais déplorer que le montant dans la ligne Acquisitions soit aussi bas puisqu'on a vu maintenant sur plusieurs années que ces acquisitions représentent entre 40 M€ et 70 M€ par an et qu'une fois de plus, elles seront financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour être, éventuellement, rachetées en fin d'année par le budget. Je voudrais répéter une fois de plus que ceci va à l'encontre de nos dispositions constitutionnelles.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER. Je crois qu'on s'en était expliqué en Commission de Placement de Fonds et avec le Gouvernement.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense que la réponse à votre question, Monsieur CROVETTO, existe, il me semble avoir vu le tableau des versements, on va le retrouver et on vous le fournira le plus vite possible. C'est une question qui est, effectivement, très

intéressante, il faut avoir bien en tête la montée en puissance des paiements.

M. Thierry CROVETTO.- C'est juste pour savoir, effectivement, à la fin, qu'on ne soit pas « court »...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, tout à fait.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le projet du nouvel hôpital compte désormais un 4^{ème} bâtiment afin de pouvoir intégrer également la psychiatrie qui n'était pas prévue initialement.

Pour autant, selon les prévisions il semblerait que ce bâtiment ne soit pas à la même hauteur que les trois autres, cela ne correspondant pas, pour le moment, aux besoins et au cahier des charges initial.

Puisque le mètre carré de santé à Monaco est également l'un des plus chers au monde et comme nul ici ne peut prétendre savoir quels seront les besoins d'ici une quinzaine d'années, pourquoi ne pas se donner la possibilité de monter un peu plus ce 4^{ème} bâtiment afin de se garder un marge de manœuvre pour la suite ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet qui est à l'étude. La proposition que vous relayez paraît avoir une certaine logique pour elle.

M. le Président.- Voilà. C'est un sujet qui a été abordé l'autre jour en réunion Santé et c'est en réflexion.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Si vous me permettez, Président...

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Quelques précisions suite aux échanges que nous avons eus en Groupe Santé, ma collègue Marie-Pierre GRAMAGLIA étant également présente lors de cette après-midi.

Nous avons convenu de manière très claire que si c'est une volonté du Conseil National, arrêtée après délibération du Conseil National, le Président pourra nous la faire connaître et, effectivement, l'idée semble pertinente. Donc, si le Conseil National le souhaite elle sera largement étudiée.

Pour être clair il y a 3 ailes dans ce bâtiment de 8 étages et la 4^{ème} aile qui permettra de réaliser le nouveau service de psychiatrie, de récupérer le Pavillon Louis II actuellement occupé par la psychiatrie, ne montera que de 5 étages pour satisfaire les besoins de la psychiatrie.

Donc nous pouvons, effectivement, envisager 3 étages supplémentaires pour des opérations tiroirs futures, par exemple, ou pour un autre usage on pense, peut-être, à de la recherche médicale ou des extensions futures.

Je crois que nous sommes d'accord, Président, vous étiez passé un moment à cette réunion. Lorsque le Conseil National fera connaître sa volonté – car le Groupe Santé n'est composé que de 6 élus – sur ce point nous pourrons y répondre.

M. le Président.- C'est trop tôt pour le dire, c'est un sujet qui n'a pas été débattu par l'ensemble des élus, c'est un sujet qui a été abordé en Groupe Santé où nous étions peu, donc, lorsque l'ensemble des élus aura été consulté, d'abord la majorité et ensuite l'ensemble des élus en Commission Plénière d'Etude en interne, nous vous ferons connaître notre avis mais pour le moment c'est manifestement trop tôt.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Il y a quand même deux petits inconvénients même si peut-être les avantages l'emporteront, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, on pourra sans doute se mettre d'accord sur ce point aussi mais il faut quand même rappeler qu'il y a deux inconvénients, c'est un certain délai supplémentaire pour la livraison et un certain coût supplémentaire.

M. le Président.- Mais, Monsieur le Conseiller, soyez gentil... L'ensemble des élus n'est pas au courant

de tout cela donc par respect vis-à-vis des élus qui ne sont pas au courant, c'est-à-dire 80 % des élus ce soir, et je le dis aux médecins qui veulent s'exprimer sur le sujet, il faut attendre que l'ensemble des élus ait pris connaissance du compte rendu de cette réunion, et surtout que l'on puisse en débattre. Parce qu'aujourd'hui, effectivement, vous connaissez très bien le sujet mais si je pose la question à M. SVARA, M. STEINER, M. BARILARO ou à M. GRINDA, ils seraient bien incapables de me répondre parce qu'ils ne connaissent pas la problématique et donc on ne va pas entamer un débat en Séance Publique.

Vous n'y êtes pour rien, ce n'est pas vous qui avez posé la question mais je demande à mes collègues de bien vouloir avancer des idées à partir du moment où l'ensemble des élus est au courant, ce qui n'est pas le cas encore ce soir, c'est vraiment à l'état de réflexion.

Monsieur POYET, c'est sur ce sujet ? Je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, mon intervention concerne le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace. Dans le cadre du nouveau C.H.P.G., je m'intéresse avant tout au schéma directeur de la santé – on avait déjà abordé ce sujet – entre le secteur public et le secteur privé et le rôle que nous voudrions faire jouer aux différents acteurs sur la place et ainsi disposer d'une vue globale sur le secteur, je dirai une vue stratégique.

J'ai suivi vos conseils, Monsieur VALERI j'ai fait des recherches dans les archives du Conseil National et je ne manquerai pas de revenir vers vous si j'avais des questions à ce sujet.

Par contre, pour ma part, je n'ai pas connu les discussions sur la genèse des différents projets concernant le futur hôpital mais, effectivement, comme ma collègue, moi aussi je suis surpris de constater que le service de psychiatrie n'était pas initialement prévu mais on aura l'occasion d'en débattre et on verra cela ultérieurement.

Comme beaucoup d'entre nous je suis inquiet sur le coût du projet, parce que c'est un projet de grande ampleur, non pas que je doute des finances, mais c'est un projet de grande ampleur, c'est un projet aussi stratégique, c'est un projet long et nous savons tous que le temps est un facteur de coût très important dans les opérations immobilières. Il faudra qu'on soit vigilant.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur RIT et ensuite Monsieur ROBINO.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Partiellement dans la même veine mais sans les étages supplémentaires, rassurez-vous.

Lors de la réunion du groupe de travail nouveau C.H.P.G., non, pardonnez-moi, de la Commission Plénière d'Etude consacré à ce projet, au Conseil National, le 4 décembre dernier, nous avons appris que, comme l'avaient demandé plusieurs Conseillers Nationaux lors d'une présentation précédente, les Services du Gouvernement avaient lancé la programmation technique détaillée de l'aile Nord-Ouest, dite quatrième aile, du projet nouveau C.H.P.G..

Nous ne pouvons que saluer cette évolution, qui permettra de libérer totalement le foncier de l'ancien C.H.P.G., en abritant une unité tiroir et les services de psychiatrie. Psychiatrie, ce mot me rappelle, fort heureusement, que je m'étais promis de rassurer Monsieur GRINDA. Un penchant quelque peu hypocondriaque l'aura probablement conduit à ce fâcheux malentendu, qui lui a fait craindre pour sa santé mentale et celle de ses collègues de la minorité, lorsque j'ai évoqué leur comportement autiste. La lecture de quelques chroniques politiques de nos grands quotidiens, où le terme d'autisme utilisé au sens figuré est volontiers employé comme synonyme d'égotisme, ou d'incuriosité, sera propre à apaiser ses craintes. Heureusement, Monsieur GRINDA, que je ne vous ai pas traité d'enragé : vous auriez été capable de courir vous faire vacciner et auriez probablement demandé le sacrifice, suivi d'autopsie, de tous les canidés du voisinage !

La santé étant retrouvée, venons-en, comme promis, à un peu de pédagogie.

Le principe du contrat d'objectifs qui vous apparaît, semble-t-il, comme révolutionnaire, l'est, en effet. Mais seulement par son caractère innovant. Je suis d'ailleurs certain que vous en utilisez vous-même le principe, peut-être sans le savoir, dans votre vie professionnelle ou dans l'éducation de vos enfants. Dans l'expression « contrat d'objectifs », le mot contrat choquait, peut-être à juste titre, les fondements de nos Institutions. Alors, voyez-vous, j'en ai gardé la composante qui me semble être la plus propice à fluidifier l'interaction synergique entre notre Gouvernement et l'Institution dont vous faites partie. J'évoque là, mais vous l'aviez compris, la concertation

d'amont. Pour les vôtres, la tendance, c'est plutôt l'amendement budgétaire. Chacun son dada. Celui de la puissance renversante pour vous, celui de l'optimisation des interactions Institutionnelles pour moi.

Enfin, je dois vous avouer que votre diatribe à mon égard, mercredi dernier, m'a fait un peu de peine. Car je suis sensible, et votre opération « il faut sauver le soldat ALLAVENA » n'a pas fait montre de beaucoup de tact envers ce dernier. Gageons qu'elle fut plus difficile à supporter, pour lui, que la mise au point saine et directe que je m'étais permis de faire à son propos, au nom de la valeur non dissimulée que j'accorde à la notion d'Union...

(Sonnerie).

... C'est ainsi Monsieur GRINDA : il est souvent préférable d'empêcher un ami de tomber que de l'aider à se relever.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT. A minuit je trouve que cela est assez « frais », cette déclaration nous revigore un peu !

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Sans vouloir entrer dans le débat je crois que les premières réunions que nous avons eues sur l'hôpital étaient très constructives, elles ont permis de mettre en avant la nécessité vraisemblable de faire cette 4^{ème} tour. Sur un principe général qu'avait énoncé d'ailleurs M. CUCCHI, lorsqu'on construit, on a souvent tendance à voir trop petit et à cette occasion ne faisons pas d'erreur, s'il faut faire un peu plus grand, faisons un peu plus grand en prévision de l'avenir je crois que c'est une considération qui, au-delà des programmes capacitaires de l'hôpital en lui-même, est sage et permettra d'avoir une réserve foncière non négligeable pour différentes activités y compris non médicales.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je crois que nous avons épuisé ce soir le sujet du Centre Hospitalier Princesse Grace et que cela clôt les interventions...

Je vous en prie, Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président j'avais une intervention plus austère sur le C.H.P.G. mais on peut la remettre aux Affaires Sociales, si vous préférez, cela épargnera quand même la communauté.

M. le Président.- Si cela ne vous dérange pas, je vous remercie.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, sur les possibilités qu'évoque le Conseiller VALERI, nous n'avons pas eu le temps, avec ce programme chargé, de réunir le Conseil National mais je crois que le Conseil National peut donner un avis une fois qu'il aura eu toutes les informations nécessaires. On a déjà vu que le Gouvernement a changé moult fois d'avis... je rappelle qu'à l'origine, la psychiatrie devait rester là où elle est et on aurait eu un bâtiment usagé en mauvais état à côté d'un bâtiment neuf. Donc, là-dessus le Gouvernement nous a rejoints et c'est très bien.

Par ailleurs, afin que nous on puisse, entre nous, être parfaitement éclairés et donner un avis, sinon une opinion la plus juste possible, il faut qu'on ait des éléments en main. Combien coûtent deux étages de plus ? Est-il possible de laisser des surfaces vides et comment ensuite les aménager ? Quels sont les délais en termes de construction ? Quels sont les avantages et les inconvénients ? Il nous faut un petit tableau récapitulatif afin que nous puissions, lorsqu'on se réunira en début d'année, avancer.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur CUCCHI. Effectivement, c'est un sujet sur lequel les élus ont vraiment besoin d'être mis à niveau parce que ce dossier n'est pas simple. Vous, vous y travaillez tous les jours, vous connaissez le sujet par cœur. Mais ce n'est pas facile même pour un élu qui n'est pas là en ce moment, M. ROBILON, même s'il n'est pas à l'hôpital, qui connaît le sujet, qui représente la minorité. Vraiment nous avons besoin d'être mis à niveau sur ce sujet-là afin de pouvoir avoir un avis objectif sur la question.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Président, si

vous me permettez une petite précision, parce que pour les mois et les années qui viennent cette précision est importante, car il peut y avoir confusion.

Nous avons une organisation au Gouvernement qui est efficace je pense, on peut répondre concernant le nouvel hôpital sur toutes les lignes, il n'y a aucun problème, on le fera toujours, mais chacun son rôle. Si vous voulez parler de projet médical, c'est bien au Département de la Santé qu'il faudra poser les questions. Si vous voulez parler de chantiers, de constructions, de délais et de coûts, c'est au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme qu'il faudra poser les questions.

M. le Président.- Absolument.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je vous le précise parce que ce n'est pas très clair pour tout le monde et je crois qu'il y a parfois une certaine confusion entre les responsabilités des uns et des autres.

M. le Président.- Vous faites bien de le préciser mais vous travaillez tous les deux en symbiose complète.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.966	- Centre commercial Fontvieille	3.000.000
711.984	- Parking du quai Antoine 1 ^{er}	600.000
711.9845	- Immeubles quai Antoine 1 ^{er} - Extension	470.000
711.985	- Construction dépôt Carros.....	3.400.000
		<u>7.470.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Bien sûr et en parfaite concertation. Vous pourrez poser au Département des Affaires Sociales et la Santé toutes les questions sur le chantier, mais je ne manquerai pas alors de donner la parole à ma collègue de l'Équipement !

M. le Président.- D'accord. Madame GRAMAGLIA, cela s'appelle faire de la politique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Et comme l'a précisé Monsieur VALERI, il est entièrement responsable du chantier de l'hôpital à partir de maintenant. Merci, Monsieur VALERI.

M. le Président.- Bien. Je ne m'immiscerai pas dans ce débat interne au Gouvernement, Monsieur le Ministre, vous pouvez l'arbitrer, je vous en prie.

Je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Ministre, à l'instar de mes collègues, je peux comprendre qu'il faille faire appel à des sociétés spécialisées extérieures pour optimiser la gestion du Centre Commercial de Fontvieille et peut-être pour attirer des enseignes à plus ou moins forte valeur ajoutée.

Je ne suis toutefois toujours pas convaincu par les explications qui voudraient nous faire croire qu'il

faudrait permettre à ces mêmes sociétés de prendre des participations au capital sous peine de n'intéresser personne.

Je reste convaincu que le Centre Commercial est une bonne affaire pour l'Etat monégasque, peut-être pas la meilleure depuis la préhistoire, mais qu'il n'y a sûrement aucune bonne raison d'en partager les bénéfices.

Qu'en est-il des réflexions sur ce sujet ?

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Comme je l'ai déjà dit la Direction des Affaires Juridiques finalise l'appel d'offres. Je vais avoir le texte en fin de semaine et début janvier le Gouvernement devrait lancer un appel d'offres avec deux pistes. La première piste, la première question, c'est l'aide à apporter au Gouvernement pour concevoir, suivre les travaux et ensuite gérer le Centre Commercial dans la volumétrie. Aide qui a d'ailleurs été arrêtée d'un commun accord et avec une variante qui est la participation minoritaire en investissement. Comme je ne suis pas idéologue, comme je n'ai pas d'idée préconçue, j'attendrai d'avoir la réponse à l'appel d'offres pour partager avec vous les résultats et nous verrons quelle est la solution la moins pénalisante ou la plus avantageuse pour l'Etat.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, mais moi sur ce sujet je suis un petit peu « parti pris » et je l'assume. C'est-à-dire que c'est sur un terrain public, c'est une entité publique. Tous ces groupes sont bien gentils mais ils regardent Monaco avec un œil très intéressé, ils sont très professionnels, c'est leur métier, ils connaissent parfaitement comment organiser des centres commerciaux et avec un certain nombre d'enseignes très attirantes mais je trouve que leur intervention doit s'arrêter là. Bien entendu je suis comme vous, je suis pragmatique, mais sur ce sujet je suis un peu nationaliste et je crois que l'ensemble des élus autour de moi, aussi.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je n'ose pas intervenir après vous parce que vous avez dit l'essentiel. Je suis sans doute nationaliste, nous sommes dans un sujet qui est en train de se révolutionner partout dans le monde.

Le fait de faire appel, indépendamment de la structure juridique qui sera retenue, avec un lièvre concurrent par un professionnel on verra d'abord si le professionnel vient ou pas et ce sera déjà une indication sur la performance du Centre. Ensuite, une fois qu'on aura cela on pourra effectivement être nous-mêmes, nationalistes, mais je pense qu'il ne faudrait pas se priver d'avoir un standard de performances à côté du nôtre.

M. le Président.- C'est sûr. Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention concerne l'article 711.966 sur le Centre Commercial de Fontvieille.

Le sujet est revenu sur la table quand nous avons voté le déclassement des terrains de la S.B.M. et qu'on évoquait le devenir des salles de cinéma, mais depuis, plus aucune visibilité, sauf que dans la région voisine, les choses s'accélérent et donc il y a vraiment urgence à agir.

Je trouve par contre dommage que nous ne puissions pas tirer parti du nombre important de visiteurs de la Principauté pour « booster » notre activité... Par exemple, pourquoi ne pas développer un système de courses en ligne, avec un espace pour récupérer les marchandises en quittant Monaco ? Regardez la T.V.A. qui pourrait être générée si les salariés avaient avantage à faire leurs courses à Monaco plutôt qu'à Nice ou Menton ?

Nous avons beaucoup d'opportunités et je pense qu'il faut les saisir et très rapidement.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un peu dommage que vous n'ayez pas pu venir ce matin au petit déjeuner sur le commerce, mais comme j'ai commencé la journée je peux la terminer sur le sujet.

D'abord, Monsieur POYET, il faut être raisonnable, si vous pensez que le Centre Commercial de Fontvieille peut concurrencer les grands centres commerciaux qui se développent dans les Alpes-Maritimes, je crois que vous rêvez, ce n'est pas possible. Ce n'est donc pas sur ce secteur qu'il faut se mettre. Il faut que dans le Centre Commercial de Fontvieille il y ait des enseignes qui d'abord retiennent nos résidents, les

Monégasques et ceux qui viennent travailler à Fontvieille. Pour cela la discussion est engagée au préalable déjà avec l'U.C.A.M. sur la carte de fidélité. Il y a tout un processus qui a été imaginé par l'U.C.A.M. avec un Cabinet et que nous étudions, que le Département des Finances et de l'Economie étudie.

Ensuite, le problème des enseignes qui attirent est que ces enseignes font parties de groupes mondiaux et qu'elles ne sont en général pas libre à venir toutes seules. Le meilleur exemple d'ailleurs de cette difficulté à avoir de grandes enseignes est le projet Apple Store – enfin ce n'était pas Apple Store, il portait un autre nom – aux Jardins d'Appoline. Le dossier était parfait, le partenaire étranger était parfaitement compétent et reconnu et au dernier moment, on nous a dit non pour un problème de mètres carrés. Je regrette, si un des deux ou trois grands aménageurs européens avaient porté la demande de l'Apple Store, on aurait eu l'Apple Store. C'est tout !

On a besoin, comme M. BOERI l'a dit et comme je crois M. CLERISSI, de professionnels pour nous aider à rénover ce Centre Commercial.

Il est clair que dans l'appel d'offres il y aura l'obligation de maintenir les commerçants qui sont déjà installés à Fontvieille et, évidemment, une liberté de fixation de loyers pour les autres et puis, on a le temps... On a le temps tout simplement parce que l'on ne peut pas commencer à réaliser même la préparation à Fontvieille avant que le déménagement vers Pasteur soit avancé.

Quant au cinéma, pour l'instant la solution du Théâtre Princesse Grace est considérée par la S.B.M. comme pouvant, peut-être, être définitive, on verra, mais il y aura vraisemblablement des cinémas à Fontvieille aussi parce qu'aujourd'hui il y a guère de centres commerciaux sans cinéma.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Ministre, je vois que vous devenez un expert en commerce et désormais il est inutile d'intervenir derrière vous parce que vous avez déjà tout dit.

Simplement, en résumé, d'accord avec mon Président, on peut financer ce Centre Commercial, ce n'est pas un gros gros investissement pour l'Etat en sachant encore et pour la énième fois qu'il y a un

retour sur investissement direct et ce qu'il manque à Monaco, vous avez tout à fait raison, ne pourra jamais concurrencer les grands centres qui vont arriver, malheureusement, à moyen terme dans un avenir relativement court. En revanche, ce qu'il manque c'est un certain nombre de marques, je ne vais pas les citer ici, ce n'est pas le propos, mais vous le savez très bien. On l'a vu encore une fois je l'ai dit tout à l'heure dans l'étude de la Jeune Chambre Economique, c'est indispensable sinon les clients partent ailleurs. C'est une réflexion, mais le jour où on récupèrera l'Office du Tourisme c'est peut un multi marques qu'il faudra y installer parce que c'est vraiment ce qu'il manque à Monaco, je crois que c'est ça qui retient le client.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Excusez-moi, je me permets de vous répondre, Monsieur le Ministre. Dans mes propos il n'y avait rien qui était contre ce que vous avez dit, donc là-dessus, je n'ai pas de souci.

Lorsque j'évoquais par contre la partie développante de la T.V.A. et surtout la partie commerce de bouche, je faisais référence à des enseignes qui existent par exemple à la Trinité et qui ont fait des systèmes pour emporter les courses directement en voiture et sans faire les courses justement. Ce dispositif a permis de prendre une part important du marché alors que les gens ne sont pas de ce quartier ou de cet espace. Nous justement, on a ces salariés qui sont là et qui aujourd'hui n'ont peut-être pas le réflexe tout naturellement de faire les courses à Monaco.

Donc, c'était ce souci-là de pouvoir générer de l'activité de manière différente et je vous rejoins complètement sur vos propos et sur tout ce que vous avez dit, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- La première chose à faire c'est vraiment de garder notre clientèle et d'accroître une autre clientèle naturelle qui est celle qui habite Monaco, qui travaille à Monaco ou dans les communes limitrophes.

M. le Président.- Evidemment. Merci beaucoup.

Je mets donc ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Ceci clôt l'étude de la Section 7.

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain, mardi 16 décembre, à 17 heures pour, dans un premier temps, procéder au renouvellement de la délégation du Conseil National auprès de l'Assemblée

Parlementaire du Conseil de l'Europe et, dans un second temps, poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif 2015, par les Dépenses Ordinaires et les interventions publiques et j'arrêterai les débats à 23 heures donc vous devrez être rapide, concis et précis. Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, à demain.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit vingt).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

